

G.T.C. de Paris		
I	M	R
18 AVR. 2005		
N° DE DÉPOT 26329		

PROJET DE TRAITÉ DE FUSION-ABSORPTION

des Sociétés

ENTENIAL

A3C

CRÉDIT FONCIER BANQUE

par la société

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

 d.
/L.w./

TRAITE DE FUSION-ABSORPTION

ENTRE :

Crédit Foncier de France, société anonyme à directoire au capital de 401.101.909 euros, dont le siège social est sis 19, rue des Capucines, 75001 Paris, dont le numéro d'identification est 542 029 848 RCS Paris,

(ci-après désignée la « **Société Absorbante** » ou « **CFF** »),

représentée par Monsieur François Drouin, Président du Directoire, spécialement habilité à l'effet des présentes aux termes d'une délibération du Directoire de ladite société en date du 13 avril 2005, dont un extrait certifié conforme demeurera annexé aux présentes en Annexe A,

D'UNE PART

ET :

Entenial, société anonyme au capital de 185.001.790,90 euros, dont le siège social est sis 16, rue Volney, 75002 Paris, dont le numéro d'identification est 562 064 352 RCS Paris,

(ci-après désignée « **Entenial** »),

représentée par Monsieur Philippe Wattier, Directeur Général Délégué, spécialement habilité à l'effet des présentes aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration de ladite société en date du 21 mars 2005, dont un extrait certifié conforme demeurera annexé aux présentes en Annexe B,

DE DEUXIEME PART

ET :

A3C, société par actions simplifiée au capital de 1.530.000 euros, dont le siège social est sis 19, rue des Capucines, 75001 Paris, dont le numéro d'identification est 343 252 417 RCS Paris,

(ci-après désignée « **A3C** »),

représentée par Monsieur Guy Cotret, Président, spécialement habilité à l'effet des présentes aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration de ladite société en date du 7 avril 2005, dont un extrait certifié conforme demeurera annexé aux présentes en Annexe C,

DE TROISIEME PART

ET :

Crédit Foncier Banque, société anonyme au capital de 16.200.000 euros, dont le siège social est sis 43, boulevard des Capucines, 75002 Paris, dont le numéro d'identification est 319 327 250 RCS Paris,

(ci-après désignée « **CFB** »),

représentée par Monsieur David Lacroix, Directeur Général, spécialement habilité à l'effet des présentes aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration de ladite société en date du 22 mars 2005, dont un extrait certifié conforme demeurera annexé aux présentes en Annexe D,

DE QUATRIEME PART

Entenial, A3C et CFB étant également ci-après désignées ensemble les « **Sociétés Absorbées** ».

Il a été convenu comme suit des modalités et conditions des fusions par absorption des Sociétés Absorbées par la Société Absorbante.

1 Présentation des sociétés

1.1 CFF (Société Absorbante)

CFF, créée en mars 1852, est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance, soumise aux dispositions du Code de commerce. La durée de la société expire le 31 décembre 2064.

Le capital de CFF est composé de 61.707.986 actions de 6,50 euros de nominal chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

CFF est un émetteur faisant appel public à l'épargne. A la date des présentes, les actions de CFF ne sont plus cotées, et l'intégralité du capital de CFF, à l'exception des actions détenues par les membres du conseil de surveillance, est détenue par la Caisse Nationale des Caisses d'Epargnes et de Prévoyance (la « CNCE ») à la suite de la réalisation de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire dont le résultat a été publié le 8 novembre 2004.

CFF n'a pas émis de valeurs mobilières donnant ou non accès à son capital ni octroyé d'options d'achat ou de souscription d'actions autres que :

- (i) les actions composant son capital social,
- (ii) les obligations et les titres subordonnés décrits en Annexe 1.1(1).

CFF a pour objet en tous pays :

- (i) de réaliser toutes opérations de crédit :
 - dans tous les domaines de l'immobilier et de l'industrie du bâtiment, selon toutes modalités et bénéficiant de toutes garanties adaptées aux caractéristiques des opérations financées ;
 - pour le financement d'opérations de toute nature, dès lors que les crédits consentis sont garantis par une hypothèque ou tout autre droit réel immobilier conférant une garantie au moins équivalente, ou encore par un droit réel sur les parts sociales ou titres de capital de sociétés immobilières ;
 - au bénéfice d'Etats, de collectivités territoriales ou de groupements de collectivités territoriales, d'établissements publics ou de toutes institutions, organisations ou autres personnes morales constituées entre des Etats ou des collectivités publiques, ou dans le cadre de traités ou d'accords régulièrement ratifiés et soumis à un régime de droit public, pour le financement d'opérations de toute nature que ces collectivités, institutions et organisations sont habilitées à réaliser, ou avec la garantie de ces personnes morales ;
 - pour le financement de navires de mer, de bateaux de navigation intérieure, d'aéronefs, ou d'autres actifs dont l'exploitation est productrice de revenus et pouvant être affectés en garantie des crédits consentis ;
 - pour le financement de tous investissements ou opérations d'aménagement ou d'équipement réalisés par des Etats, collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales, établissements publics, institutions, organisations ou autres personnes morales constituées entre des Etats ou des collectivités publiques, ou dans le cadre de traités ou d'accords régulièrement ratifiés et soumis à un régime de droit public, ou réalisés à leur initiative.

CFF peut, en particulier, réaliser tous prêts susceptibles d'être consentis ou acquis par une société de crédit foncier.

- (ii) De remplir toute mission d'intérêt public qui pourrait lui être confiée par l'Etat, conformément aux dispositions du titre I^{er} du Livre V du code monétaire et financier, et en particulier de son article L.516-1 ou, plus généralement, par une autorité locale, nationale ou internationale.
- (iii) Pour le financement de ses opérations, CFF peut se procurer toutes ressources adaptées, dans les limites de la législation régissant son activité, et notamment :
 - céder les prêts consentis par elle à une société de crédit foncier : à cette fin, elle détient le contrôle d'une société de crédit foncier agréée conformément aux dispositions des articles L.515-13 et suivants du code monétaire et financier ;
 - émettre toutes valeurs mobilières, tous titres de créances négociables ou autres instruments financiers ;
 - conclure toute convention de crédit avec tout établissement ou institution habilités ;
 - céder des créances à tout fonds commun de créance ou à tout organisme équivalent ;
 - plus généralement, recourir à tout dispositif de mobilisation de créances, avec ou sans transfert de propriété.
- (iv) CFF peut également effectuer toutes autres opérations de banque, y compris la réception de capitaux en dépôt avec ou sans intérêt, de services d'investissement et de courtage en matière d'assurance, ainsi que toutes opérations connexes aux opérations de banque et de services d'investissement.

CFF peut détenir des participations dans toute société ou tout groupement dont l'objet se rattache aux opérations entrant dans ses propres attributions, ou se situe dans le prolongement direct de son activité, ou encore relève soit d'opérations connexes, soit de services auxiliaires à son activité.

CFF peut exercer toute activité de gestion de prêts, de gestion financière et toutes prestations utiles pour le compte de la société de crédit foncier dont elle détient le contrôle, conformément au (iii) ci-dessus. Plus généralement, CFF peut assurer toute prestation de services pour compte de tiers, et en particulier pour le compte de toute société de crédit foncier, dès lors que ces activités de gestion et ces prestations entrent dans ses propres attributions, ou se situent dans le prolongement direct de son activité, ou encore relèvent soit d'opérations connexes, soit de services auxiliaires à son activité.

1.2 Entenial (Société Absorbée)

Entenial, constituée en juin 1857, est une société anonyme, soumise aux dispositions du Code de commerce et au titre I du livre cinquième du Code monétaire et financier. La durée de la société expire le 31 décembre 2042.

Le capital d'Entenial est composé de 12.135.322 actions, entièrement libérées et toutes de même catégorie. A la date des présentes, la totalité de son capital est détenue par CFF.

Les actions d'Entenial ne sont plus cotées à la suite de la réalisation par CFF d'une offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire dont le résultat a été publié le 21 juin 2004 mais certaines de ses obligations demeurent cotées.

Entenial n'a pas émis de valeurs mobilières donnant ou non accès à son capital ni octroyé d'options d'achat ou de souscription d'actions autres que :

- (i) les actions composant son capital social,
- (ii) les obligations et les titres subordonnés décrits en Annexe 1.2(1),
- (iii) les options de souscription d'actions décrites en Annexe 1.2(2).

Entenial a pour objet d'effectuer en France et dans tous pays :

- à titre de profession habituelle toutes opérations de banque et toutes prestations de services d'investissement telles que définies par le Code monétaire et financier ainsi que toutes opérations connexes à ces activités avec toute personne physique ou morale, de droit public ou privé, française ou étrangère, dans les conditions définies par la législation et la réglementation applicables ;
- à titre de profession accessoire et dans le cadre de la réglementation en vigueur, toutes opérations autres que celles visées ci-dessus et notamment toutes activités de courtage d'assurance ;
- d'effectuer toutes prises de participations dans toutes sociétés créées ou à créer, la cession desdites participations ;
- et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, civiles et commerciales se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par Entenial, son extension ou son développement.

1.3 A3C (Société Absorbée)

A3C, constituée en décembre 1987, est une société par actions simplifiée, soumise aux dispositions du Code de commerce. La durée de la société expire le 11 janvier 2087.

Le capital d'A3C est composé de 76.500 actions de 20 euros de nominal chacune entièrement libérées et toutes de même catégorie. A la date des présentes, la totalité de son capital est détenue par CFF.

A3C ne fait pas appel public à l'épargne et n'a émis aucune valeur mobilière donnant ou non accès à son capital ni octroyé d'options d'achat ou de souscription d'actions autres que les actions composant son capital social.

A3C a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- de concevoir et de gérer des produits financiers, particulièrement dans le secteur immobilier et des activités de crédit-bail mobilier ou immobilier ; cette gestion est assurée soit directement par A3C, soit, notamment pour les activités de crédit-bail, par l'intermédiaire de sociétés existantes ou constituées à la demande ou avec l'accord de ses associés ;
- d'effectuer des études, conseils, prestations de services, prises de participation dans les domaines afférents ou complémentaires de son objet principal ;

- d'une façon générale, A3C peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles, commerciales ou financières autorisées par les textes législatifs et réglementaires en vigueur et se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus défini et susceptible d'en faciliter le développement ou la réalisation.

1.4 CFB (Société Absorbée)

CFB, immatriculée le 11 juillet 1980, est une société anonyme, soumise aux dispositions du Code de commerce.

Le capital de CFB est composé de 600.000 actions de 27 euros de nominal chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie. A la date des présentes, la totalité de son capital est détenue par CFF.

CFB ne fait pas appel public à l'épargne et n'a émis aucune valeur mobilière donnant ou non accès à son capital ni octroyé d'options d'achat ou de souscription d'actions autres que les actions composant son capital social.

CFB a pour objet d'effectuer ou de fournir en tous pays :

- toutes opérations de banque, de finance, de crédit, d'arbitrage, de cautionnement, de courtage notamment en matière d'assurance, et de commission ;
- les prestations de services d'investissement telles que définies par le Code monétaire et financier et les opérations connexes aux services d'investissement dans les conditions définies par ledit Code ;
- et d'une façon générale, sous les seules restrictions résultant des dispositions légales en vigueur, toutes opérations commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières, financières ou autres, de même que toutes prestations de services se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.

2 Liens entre les sociétés fusionnées

2.1 Capital social

La Société Absorbante détient la totalité du capital social des Sociétés Absorbées.

2.2 Administrateurs, membres du directoire, du conseil de surveillance et directeurs généraux délégués communs

	CFE	Entenial	A3C	CFB
François Drouin	Président du Directoire	Président Directeur Général, Administrateur	-	Administrateur
Philippe Wattier	Membre du Directoire	Directeur Général Délégué	-	-

	CFF	Entenial	A3C	CFB
Alain Prévot	Membre du Directoire	Directeur Général Délégué	-	Représentant permanent de Foncier Participations au Conseil d'Administration de CFB
Nicolas Merindol	Vice-Président et Membre du Conseil de Surveillance	Administrateur	Représentant permanent de la CNCE au sein du Conseil d'Administration de A3C	-
Francis Henry	Membre du Conseil de Surveillance	Administrateur	-	-
Guy Cotret	Membre du Conseil de Surveillance	-	Président	-
Michel Gonnét	Membre du Directoire et Directeur Général	-	-	Président du Conseil d'Administration
CFF	-	Administrateur (représenté par Thierry Dufour)	Administrateur (représenté par Denis Anorga)	Administrateur (représenté par Henry Cabrol)
Caisse Nationale des Caisses d'Epargnes et de Prévoyance (CNCE)	Membre du Conseil de Surveillance (représenté par Pierre Servant)	-	Administrateur (représenté par Nicolas Merindol)	-
Pierre Servant	Représentant permanent de la CNCE au Conseil de Surveillance de CFF	Administrateur	-	-
Thierry Dufour	-	Représentant permanent du CFF au Conseil d'Administration d'Entenial	-	Représentant permanent de Auxiliaire du Crédit Foncier au Conseil d'Administration de CFB

	CFF	Entenial	A3C	CFB
Auxiliaire du Crédit Foncier	-	-	Administrateur (représenté par Nicolas de Lorgeril)	Administrateur (représenté par Thierry Dufour)

3 Motifs et buts de l'opération

L'absorption par CFF de ses filiales, détenues à 100%, Entenial, A3C et CFB permettrait une restructuration du groupe CFF, s'inscrivant dans la continuité de l'opération d'acquisition par CFF d'Entenial, conduisant à une simplification et une rationalisation des structures juridiques de détention du groupe dont ces sociétés font partie.

L'établissement issu de la fusion du Crédit Foncier de France (institution financière spécialisée), d'Entenial (banque), de Crédit Foncier Banque (banque) et d'A3C (société de prestations de services et de fonctions support de filiales spécialisées dans le crédit bail immobilier et de sociétés de gestion de SCPI) conservera le nom de Crédit Foncier de France et continuera d'exercer et de développer les activités bancaires des différentes entités du groupe et qui fondent sa demande d'agrément auprès du CECEI en qualité de banque :

- réception de fonds du public ;
- opérations de crédit ;
- mise à disposition ou gestion de moyens de paiement.

Le CFF exerce de manière principale un métier de prêteur (opérations de crédit), la réception des fonds du public et la mise à disposition ou la gestion de moyens de paiement étant appelées à rester des activités connexes au métier principal, mais néanmoins indispensables dans le traitement de la clientèle.

L'objectif de la fusion est de constituer sur le marché français un établissement de référence du financement immobilier et patrimonial, pôle de financements et de services immobiliers du groupe Caisse d'Epargne. Les activités et métiers sont les suivants :

- le financement des particuliers, avec ou sans prêts aidés ;
- le financement de l'immobilier d'entreprises et de collectivités locales et de la promotion immobilière ;
- les services immobiliers spécialisés : administration de biens, expertise immobilière, transaction ;
- les services bancaires : tenue de compte, collecte et gestion de l'épargne de professionnels de l'immobilier et de particuliers.

Le groupe Crédit Foncier de France aura donc pour activité principale de consentir des financements immobiliers avec garantie hypothécaire ou autre aux particuliers, entreprises et investisseurs et collectivités locales, et de proposer une offre de services bancaires dans le cadre d'une relation globale avec ses clients.

Le groupe Crédit Foncier de France continuera d'exercer en outre des missions d'intérêt général :

- gestion du secteur aidé ;

- gestion du Fonds Forestier National ;
- banque de règlement des primes d'Epargne Logement ;
- prêts complémentaires aux fonctionnaires.

Via sa filiale la Compagnie de Financement Foncier, qui assure son refinancement, le Groupe Crédit Foncier de France se situe au tout premier rang des émetteurs français privés sur le marché obligataire après l'Etat, avec un volume d'émissions d'obligations foncières de 11,2 milliards d'euros en 2004. La Compagnie de Financement Foncier a augmenté en 2004 son activité de rachat de créances externes représentant un montant de 4,4 milliards d'euros dont 2,6 milliards d'euros de parts de fonds communs de créances notés AAA par les principales agences de notation.

La Compagnie de Financement Foncier est agréée en qualité de société financière, société de crédit foncier (« SCF »).

Le groupe Crédit Foncier de France dispose d'un second véhicule de refinancement, Vauban Mobilisations Garanties (VMG). Ce véhicule assure le refinancement des crédits non éligibles à la SCF en émettant des obligations notées AAA. VMG a émis des obligations pour 1,6 milliard d'euros en 2003, et un milliard d'euros en 2004.

Par sa filiale Crédit Foncier Communal d'Alsace Lorraine dont le refinancement est assuré par une Société de Crédit Foncier (CFCAL- SCF) le groupe Crédit Foncier dispose d'un troisième véhicule de refinancement noté A+ lui permettant de consolider sa présence sur tous les compartiments et les maturités des obligations sécurisées en Europe.

4 Arrêté des comptes

Les conditions des fusions ont été établies sur la base des comptes de la Société Absorbante et des Sociétés Absorbées au 31 décembre 2004, date de clôture du dernier exercice. Ces comptes figurent en Annexe 4.1(1) à 4.1(4) du présent traité.

Ces comptes ont été arrêtés par les organes de la Société Absorbante et des Sociétés Absorbées aux dates suivantes :

- CFF les 8 mars 2005 par le directoire et présentés au conseil de surveillance le 23 mars 2005,
- Entenial le 4 mars 2005,
- A3C le 15 mars 2005,
- CFB le 22 mars 2005.

Les comptes de la Société Absorbante et des Sociétés Absorbées doivent être approuvés par les assemblées générales ordinaires respectives ou par l'associé unique, selon le cas, de chacune de ces sociétés, aux dates suivantes :

- CFF le 31 mai 2005,
- Entenial le 30 mai 2005,
- A3C le 31 mai 2005,
- CFB le 25 mai 2005.

5 Méthodes d'évaluation

S'agissant d'une opération de pure restructuration interne, CFF contrôlant Entenial, A3C et CFB, il a été retenu comme valeur d'apport des éléments d'actif et de passif transmis par les Sociétés Absorbées leur valeur nette comptable au 31 décembre 2004.

La Société Absorbante détenant à la date des présentes, la totalité des actions composant le capital social des Sociétés Absorbées, les opérations objets des présentes constituent des fusions renonciation intégrale. En conséquence, il n'y aura pas lieu à augmenter le capital de la Société Absorbante en rémunération des apports-fusion des Sociétés Absorbées ni à l'échange des actions des Sociétés Absorbées contre des actions de la Société Absorbante conformément à l'article L.236-3-II du Code de commerce, ni corrélativement à la détermination d'un rapport d'échange entre les actions des Sociétés Absorbées d'une part et celles de la Société Absorbante d'autre part.

6 Opérations intervenues depuis le 1^{er} janvier 2005 ou à intervenir concernant la Société Absorbante et les Sociétés Absorbées

6.1 Opérations ayant un impact sur les capitaux propres de la Société Absorbante et des Sociétés Absorbées

6.1.1 Impact sur les capitaux propres de CFB et CFF

Le CFF est partie prenante au projet de « Banque Privée Nationale » sous l'égide du groupe Caisses d'Epargne, ce projet ayant vocation à fédérer l'ensemble des activités de gestion de fortune et financements associés.

Ce projet se traduira notamment pour le groupe CFF par l'apport à VEGA FINANCE, (future Banque Privée Nationale détenue majoritairement par la CNCE) par CFB de sa clientèle privée haut de gamme et de son bureau d'ingénierie patrimoniale et par CFF de son activité « filière investisseur » dédiée à la gestion de fortune. Il est prévu que ces apports fassent l'objet d'une demande d'agrément préalable auprès de la Direction Générale des Impôts dans le cadre des dispositions de l'Article 210 B 3° du Code Général des Impôts.

Ces opérations devraient être soumises aux assemblées générales de CFB, CFF et VEGA FINANCE le 31 mai 2005 et prendre effet le 1^{er} juin 2005 préalablement à la réalisation des fusions objets des présentes.

L'apport ne devrait pas avoir un impact notable sur la valeur des actifs et passifs transmis de CFB et celles des actifs et passifs de CFF.

6.1.2 Impact sur les capitaux propres d'Entenial

A la suite du décès d'un bénéficiaire d'options de souscription, les ayant-droits du bénéficiaire ont exercé de manière anticipée en janvier 2005 1.000 options de souscription d'actions Entenial donnant ainsi lieu à la souscription de 1.000 actions Entenial pour un montant total de 30.430 euros soit une augmentation de capital de 15.244 euros assortie d'une prime de 15.186 euros.

6.2 Modification de l'objet social de CFF

Corrélativement à la réalisation des fusions objets des présentes, il sera demandé à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CFF d'étendre l'objet social du CFF à

l'ensemble des opérations de banque. Dans ce cadre, une demande d'agrément auprès des autorités de tutelle compétentes a été déposée. En outre, les assemblées des porteurs de chacune des masses d'obligataires ou de porteurs de titres subordonnés seront consultées sur le changement d'objet social envisagé.

7 Apports-fusion

Les Sociétés Absorbées font apport à CFF, à titre de fusion, conformément aux articles L.236-1 et suivants du Code de commerce et des articles 254 et suivants du Décret du 23 mars 1967, ce qui est accepté par Monsieur François Drouin, ès qualités, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, de l'intégralité des éléments actifs et passifs composant leur patrimoine, étant précisé que :

- les fusions prendront effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2005 d'un point de vue comptable et fiscal, et que, corrélativement, les résultats de toutes les opérations, actives et passives, effectuées par les Sociétés Absorbées à compter du 1^{er} janvier 2005 jusqu'à la date de réalisation définitive de chacune des fusions, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives prévues à l'article 16 des présentes seront exclusivement au profit ou à la charge de CFF, ces opérations étant considérées comme accomplies par CFF comptablement et fiscalement ;
- les énumérations qui vont suivre sont par principe non limitatives, les fusions objets des présentes constituant des transmissions universelles des éléments actifs et passifs composant le patrimoine de chacune des Sociétés Absorbées dans l'état dans lequel il se trouvera à la date de réalisation définitive de chacune des opérations de fusion.

En outre, les apports-fusion des Sociétés Absorbées sont consentis et acceptés aux charges, clauses et conditions stipulées ci-après.

8 Désignation et évaluation des éléments d'actifs et de passifs apportés

8.1 Entenial

8.1.1 Actif

L'apport-fusion d'Entenial à CFF comprend l'ensemble des éléments d'actif d'Entenial à savoir conformément à son bilan arrêté au 31 décembre 2004 (décrits en Annexe 4.1(2)) :

Immobilisations incorporelles :

Un fonds de commerce d'établissement de crédit agréé en qualité de banque, exploité par Entenial à son établissement principal à l'adresse de son siège social, à ses établissements secondaires listés en Annexe 8.1.1(1) et hors de France.

Ce fonds de commerce comprend :

- la clientèle et l'achalandage qui y sont attachés ;
- le nom commercial, la dénomination Entenial, ainsi que les autres droits de propriété intellectuelle dont ceux décrits en Annexe 8.1.1(2), la transmission du fonds de commerce emportant le droit de se dire successeur d'Entenial ;
- les droits aux baux et droits d'occupation des locaux décrits en Annexe 8.1.1(3) ;
- les sites internet ;

- le bénéfice et la charge de tous contrats, accords, traités et marchés conclus par Entenal avec les tiers, les clients et les fournisseurs et les membres du personnel ;
- les archives, logiciels, dossiers, registres, fichiers, pièces de comptabilité, livres, études et documents quelconques ;
- le bénéfice de toutes les autorisations d'exploitation.

<i>En euros</i>	Val. brute	Amor. prov.	Val. nette
Fonds de commerce apporté pour	2.920.874	0	2.920.874
Immobilisation incorporelles autres que le fonds de commerce, apportées pour	34.293.158	17.880.861	16.412.297

Immobilisations corporelles :

<i>En euros</i>	Val. brute	Amor. prov.	Val. nette
Biens immobiliers apportés pour (selon détail en Annexe 8.1.1(4))	26.984.187	11.315.685	15.668.502
Autres immobilisations corporelles apportées pour	45.464.461	27.984.909	17.479.552

Autres actifs :

<i>En euros</i>	Val. brute	Amor. prov.	Val. nette
Opérations interbancaires et assimilées	21.200.953	0	21.200.953
Sommes en Caisses, banques centrales, CCP apportées pour	21.200.952	0	21.200.952
Créances sur les établissements de crédit apportées pour	903.454.637	0	903.454.637
• A vue	300.574.143	0	300.574.143
• A terme	602.880.494	0	602.880.494
Créances sur la clientèle apportées pour	13.314.507.969	100.930.080	13.213.577.889
Autres concours à la clientèle	12.629.519.732	100.930.080	12.528.589.652
Comptes ordinaires débiteurs	684.988.237	0	684.988.237

<i>En euros</i>	Val. brute	Amor. prov.	Val. nette
Obligations et autres titres à revenu fixe apportés pour (selon détail en Annexe 8.1.1(5))	1.203.937.397	0	1.203.937.397
Actions et autres titres à revenu variable apportés pour (selon détail en Annexe 8.1.1(6))	41.117.941	0	41.117.941
Participations et autres titres détenus à long terme apportés pour (selon détail en Annexe 8.1.1(7))	28.193.284	16.667.399	11.525.885
Parts dans les entreprises liées apportées pour (selon détail en Annexe 8.1.1(8))	119.563.441	26.771.870	92.791.571
Crédit-bail et location avec option d'achat apportés pour (selon détail en Annexe 8.1.1(9))	38.404.319	19.946.411	18.457.908
Location simple	3.832.731	2.799.089	1.033.642
Autres actifs apportés pour (selon détail en Annexe 8.1.1(10))	360.377.122	509.212	360.867.910
Comptes de régularisation apportés pour (selon détail en Annexe 8.1.1(11))	241.350.540	0	241.350.540

LE MONTANT TOTAL DES ACTIFS D'ENTENIAL AU 31.12.2004 S'ELEVE A : 16.161.797.498 euros

Il convient d'augmenter le montant total des actifs apportés par Entenial des éléments suivants :

- augmentation de l'actif net apporté au titre de l'exercice de levées d'options de souscription d'actions depuis le 1^{er} janvier 2005 pour un montant de 30.430 euros

LE MONTANT TOTAL DES ACTIFS TRANSFERES D'ENTENIAL AU 31.12.2004 S'ELEVE A : 16.161.827.928 euros

8.1.2 Prise en charge du passif d'Entenial

L'apport-fusion d'Entenial est consenti et accepté moyennant la prise en charge par CFF en l'acquit d'Entenial, de l'intégralité du passif de cette société, à savoir conformément à son bilan arrêté au 31 décembre 2004 (décrit en Annexe 4.1(2)) :

	<i>En euros</i>
Opérations interbancaires et assimilées s'élevant à	565.994.045
Dettes envers les établissements de crédit s'élevant à	
• A vue	277.268.143
• A terme	288.725.902
Opérations avec la clientèle s'élevant à	1.294.389.575
Comptes d'épargne à régime spécial s'élevant à	
• A vue	142.909.331
• A terme	36.637.371
Autres dettes s'élevant à	
• A vue	788.505.386
• A terme	326.337.487
Dettes représentées par un titre s'élevant à	12.428.171.111
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables s'élevant à	10.924.289.280
Emprunts obligataires s'élevant à (selon détail en Annexe 1.2.(1))	1.503.881.831
Autres passifs s'élevant à	307.874.901
Comptes de régularisation s'élevant à	248.320.627
Provisions pour risques et charges s'élevant à	69.584.691
Dettes subordonnées (selon détail en Annexe 1.2(1))	665.695.252

**LE MONTANT TOTAL DU PASSIF D'ENTENIAL
PRIS EN CHARGE AU 31.12.2004 S'ELEVE A : 15.580.030.202 euros**

8.1.3 Détermination de l'actif net apporté par Entenial au titre de la fusion

Des désignations et évaluations ci-dessus, il résulte que :

- les éléments d'actif sont apportés par Entenial pour une valeur de 16.161.827.928 euros
- le passif pris en charge par CFF s'élève à 15.580.030.202 euros

L'ACTIF NET APPORTE PAR ENTENIAL A CFF S'ELEVE AU 31.12.2004 A	581.797.726 euros
---	-------------------

8.1.4 Engagements hors bilan

Indépendamment de l'actif et du passif ci-dessus désignés, CFF bénéficiera, le cas échéant, des engagements reçus par Entenial, et sera substitué à Entenial dans la charge des engagements donnés par cette dernière. Les engagements à charge d'Entenial sont décrits à titre indicatif à l'Annexe 8.1.4(1).

8.2 A3C

8.2.1 Actif

L'apport-fusion d'A3C à CFF comprend l'ensemble des éléments d'actif d'A3C à savoir conformément à son bilan arrêté au 31 décembre 2004 (décrits en Annexe 4.1(3)) :

Immobilisations incorporelles :

Un fonds de commerce de gestion de crédit-bail immobilier et de gestion de produits d'épargne immobilière exploité par A3C à son établissement principal, à l'adresse de son siège social, à ses établissements secondaires listés en Annexe 8.2.1(1).

Ce fonds de commerce comprend :

- la clientèle et l'achalandage qui y sont attachés ;
- le nom commercial, la dénomination A3C ainsi que les autres droits de propriété intellectuelle dont ceux décrits en Annexe 8.2.1(2), la transmission du fonds de commerce emportant le droit de se dire successeur d'A3C ;
- les droits aux baux et droits d'occupation des locaux décrits en Annexe 8.2.1(3) ;
- le bénéfice et la charge de tous contrats, accords, traités et marchés conclus par A3C avec les tiers, les clients et les fournisseurs et les membres du personnel ;
- les archives, logiciels, dossiers, registres, fichiers, pièces de comptabilité, livres, études et documents quelconques ;
- le bénéfice de toutes les autorisations d'exploitation.

En euros	Val. brute	Amor. prov.	Val. nette
Fonds de commerce apporté pour	pour mémoire	pour mémoire	pour mémoire
Immobilisations incorporelles autres que le fonds de commerce. (selon détail en Annexe 8.2.1 (4)) apportées pour	2.161.879	1.844.472	317.407

Immobilisations corporelles :

<i>En euros</i>	Val. brute	Amor. prov.	Val. nette
Autres immobilisations corporelles apportées pour	650.612	641.808	8.804

Immobilisations financières :

Participations apportées pour (selon détail en Annexe 8.2.1(5))	760.118	272.062	488.056
Prêts apportés pour	79.498	0	79.498
Les autres immobilisations financières, apportés pour	147.640	0	147.640

Actif circulant :

<i>En euros</i>	Val. brute	Amor. prov.	Val. nette
Les fournisseurs, les avances et acomptes versés sur commandes, apportés pour	143.149	0,00	143.149
Clients et comptes rattachés	3.424.406	0,00	3.424.406
Autres créances	1.187.587	0,00	1.187.587
Les valeurs mobilières de placement (selon détail en Annexe 8.2.1(6)) apportées pour	11.587.385	0	11.587.385
Les disponibilités apportées pour	4.940	0	4.940

LE MONTANT TOTAL DES ACTIFS D'A3C AU 31.12.2004 S'ELEVE A : 17.388.871 euros

8.2.2 Prise en charge du passif d'A3C

L'apport-fusion d'A3C est consenti et accepté moyennant la prise en charge par CFF en l'acquit d'A3C, de l'intégralité du passif de cette société, à savoir conformément à son bilan arrêté au 31 décembre 2004 (décrit en Annexe 4.1(3)) :

Provisions pour risques et charges :

	<i>en euros</i>
Provisions pour risques et charges s'élevant à	2.688.136

Dettes :

	<i>en euros</i>
Les emprunts et dettes auprès des établissements financiers s'élevant à la somme de	841.788
Les emprunts et dettes financières divers s'élevant à la somme de	581.317
Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élevant à la somme de	3.898.801
Les dettes fiscales et sociales s'élevant à la somme de	2.935.722
Les autres dettes s'élevant à la somme de	685.258
Le montant total des dettes s'élève donc à	8.942.886

LE MONTANT TOTAL DU PASSIF D'A3C PRIS EN CHARGE AU 31.12.2004 S'ELEVE A : 11.631.022 euros

8.2.3 Détermination de l'actif net apporté par A3C au titre de la fusion

Des désignations et évaluations ci-dessus, il résulte que :

- les éléments d'actif sont apportés par A3C pour une valeur de 17.388.871 euros
- le passif pris en charge par A3C s'élève à 11.631.022 euros

L'ACTIF NET APPORTE PAR A3C A CFF S'ELEVE AU 31.12.2004 A : 5.757.849 euros

8.2.4 Engagements hors bilan

Indépendamment de l'actif et du passif ci-dessus désignés, CFF bénéficiera, le cas échéant, des engagements reçus par A3C, et sera substitué à A3C dans la charge des engagements donnés par cette dernière. Les engagements à charge d'A3C sont décrits à titre indicatif à l'Annexe 8.2.4(1).

8.3 CFB

8.3.1 Actif

L'apport-fusion de CFB à CFF comprend l'ensemble des éléments d'actif de CFB à savoir conformément à son bilan arrêté au 31 décembre 2004 (décrits en Annexe 4.1(4)) :

Immobilisations incorporelles :

Un fonds de commerce d'établissement de crédit agréé en qualité de banque, exploité par CFB à son établissement principal à l'adresse de son siège social.

Ce fonds de commerce comprend :

- la clientèle et l'achalandage qui y sont attachés ;
- le nom commercial, la dénomination « Crédit Foncier Banque » ainsi que les autres droits de propriété intellectuelle dont ceux décrits en Annexe 8.3.1(1), la transmission du fonds de commerce emportant le droit de se dire successeur de CFB ;
- les droits aux baux et droits d'occupation des locaux décrits en Annexe 8.3.1(2) ;
- les sites internet ;
- le bénéfice et la charge de tous contrats, accords, traités et marchés conclus par CFB avec les tiers, les clients et les fournisseurs et les membres du personnel ;
- les archives, logiciels, dossiers, registres, fichiers, pièces de comptabilité, livres, études et documents quelconques ;
- le bénéfice de toutes les autorisations d'exploitation.

<i>En euros</i>	Val. brute	Amor. prov.	Val. nette
Fonds de commerce apporté pour	3.400.000	0	3.400.000
Immobilisation incorporelles autres que le fonds de commerce (selon détail en Annexe 8.3.1(3) apportées pour	633.012	230.469	402.543

Immobilisations corporelles :

<i>En euros</i>	Val. brute	Amor. prov.	Val. nette
Autres immobilisations corporelles apportées pour	260.349	117.537	142.812

Autres actifs :

Opérations interbancaires et assimilées	750.119	0	750.119
Sommes en caisses, banques centrales, CCP apportées pour	750.119	0	750.119
Effets publics et valeurs assimilées apportés pour	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit apportées pour	766.005.146	0	766.005.146
• A vue	229.739.397	0	229.739.397
• A terme	536.265.749	0	536.265.749

Créances sur la clientèle apportées pour	80.814.999	491.909	80.323.090
Autres concours à la clientèle	25.747.237	131.414	25.615.823
Comptes ordinaires débiteurs	55.067.762	360.495	54.707.267
Obligations et autres titres à revenu fixe (selon détail en Annexe 8.3.1(4)) apportés pour	203.034.877	98.600	202.936.277
Actions et autres titres à revenus variables (selon détail en Annexe 8.3.1(4)) apportés pour	163.518.781	93.750	163.425.031
Participations et autres titres détenus à long terme (selon détail en Annexe 8.3.1(4)) apportés pour	45.211	5.793	39.418
Parts dans les entreprises liées (selon détail en Annexe 8.3.1(4)) apportées pour	126	0	126
Crédit-bail et location avec option d'achat apportés pour	0	0	0
Location simple	0	0	0
Autres actifs (selon détail en Annexe 8.3.1(5)) apportés pour	28.943.529	0	28.943.529
Comptes de régularisation actif (selon détail en Annexe 8.3.1(6)) apportés pour	58.464.334	0	58.464.334

LE MONTANT TOTAL DES ACTIFS DE CFB AU
31.12.2004 S'ELEVE A : 1.304.832.425 euros

8.3.2 Prise en charge du passif de CFB

L'apport-fusion de CFB est consenti et accepté moyennant la prise en charge par CFF en l'acquit de CFB, de l'intégralité du passif de cette société, à savoir conformément à son bilan arrêté au 31 décembre 2004 (décrit en Annexe 4.1(4)) :

	<i>En euros</i>
Opérations interbancaires et assimilées s'élevant à	479.931.707
Dettes envers les établissements de crédit s'élevant à	
• A vue	238.168.891
• A terme	241.762.816

Opérations avec la clientèle s'élevant à	748.148.865
Comptes d'épargne à régime spécial s'élevant à	
• A vue	46.520.613
• A terme	319.131.838
Autres dettes s'élevant à	
• A vue	241.295.292
• A terme	141.201.122
Dettes représentées par un titre s'élevant à	147.926
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables s'élevant à	147.926
Autres passifs s'élevant à	10.277.359
Comptes de régularisation s'élevant à	38.469.137
Provisions pour risques et charges s'élevant à	70.139

LE MONTANT TOTAL DU PASSIF DE CFB PRIS EN CHARGE AU 31.12.2004 S'ELEVE A : 1.277.045.133 euros

8.3.3 Détermination de l'actif net apporté par CFB au titre de la fusion

Des désignations et évaluations ci-dessus, il résulte que :

- les éléments d'actif sont apportés par CFB pour une valeur de 1.304.832.425 euros
- le passif pris en charge par CFF s'élève à 1.277.045.133 euros

L'ACTIF NET APORTE PAR CFB A CFF S'ELEVE AU 31.12.2004 A : 27.787.292 euros

8.3.4 Engagements hors bilan

Indépendamment de l'actif et du passif ci-dessus désignés, CFF bénéficiera, le cas échéant, des engagements reçus par CFB, et sera substitué à CFB dans la charge des engagements donnés par cette dernière. Les engagements à charge de CFB sont décrits à titre indicatif à l'Annexe 8.3.4(1).

9 Origine de propriété

Après réalisation des conditions suspensives visées à l'Article 16 ci-après, le projet de traité de fusions ou un extrait de cet acte fera l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Maître Robert Théret, notaire à Paris, avec reconnaissance d'écriture et de signature afin que cet acte acquière tous les effets d'un acte authentique.

En vue de l'accomplissement des formalités de publicité foncière prescrites par le décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955, Maître Robert Théret établira les actes complémentaires contenant la désignation et l'origine de propriété des biens immobiliers compris dans les apports-fusion des Sociétés Absorbées.

10 Propriété et jouissance des apports-fusion

CFF sera propriétaire et entrera en possession des biens et droits apportés par chacune des Sociétés Absorbées dès le jour où le présent traité deviendra définitif respectivement pour chacune des fusions concernées, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives prévues à l'article 16 ci-après.

Conformément aux dispositions de l'article L.236-3-I du Code de commerce, CFF accepte, dès la date du présent traité, de prendre, au jour où la remise de ces biens et droits lui sera faite, les éléments actifs et passifs composant le patrimoine de chacune des Sociétés Absorbées tels qu'ils existeront alors.

11 Charges et conditions générales des apports-fusion

Ainsi qu'il est dit à l'article 8 ci-dessus, les apports à titre de fusion d'Entenial, A3C et CFB sont faits à charge pour CFF de payer en l'acquit le passif de chacune des Sociétés Absorbées.

Ces passifs et les engagements hors bilan seront supportés par CFF, laquelle sera débitrice de ces dettes et autres obligations aux lieu et place de chacune des Sociétés Absorbées sans que cette substitution entraîne novation à l'égard des créanciers de chacune d'entre elles.

En conséquence, conformément aux dispositions des articles L.236-14 et L.236-15 du Code de commerce, les créanciers de CFF et des Sociétés Absorbées dont la créance sera antérieure à la publicité donnée aux présents projets de fusions pourront faire opposition dans un délai de trente jours à compter de la dernière des insertions dans un journal d'annonces légales ou au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires opérant la publicité des présents projets de fusions.

Les apports à titre de fusion des Sociétés Absorbées à CFF sont en outre consentis et acceptés aux charges et conditions suivantes :

- (i) CFF prendra les biens immobiliers apportés dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation définitive de chacune des fusions, sans pouvoir exercer aucun recours pour quelque cause que ce soit, notamment pour mauvais état du sol, du sous-sol, des constructions ou de leurs éléments d'équipement ou en raison de vices apparents dont ils pourraient être affectés, erreur dans la désignation et la contenance des biens et de leur assiette foncière, toute différence en plus ou en moins entre cette contenance et celle réelle, excédât-elle un vingtième, devant faire le profit ou la perte de CFF sans recours contre les Sociétés Absorbées.
- (ii) CFF sera purement et simplement substituée dans tous les droits et obligations de chacune des Sociétés Absorbées au titre des baux et autres titres d'occupation (convention de mise à disposition, convention d'occupation temporaire, domiciliation...), contrat d'entretien et de maintenance conclus sur les biens immobiliers dont les Sociétés Absorbées sont propriétaires ou locataires.
- (iii) CFF souffrira les servitudes passives, apparentes ou occultes, continues ou discontinues, pouvant grever les biens immobiliers apportés, sauf à s'en défendre et à profiter de celles actives, s'il en existe, le tout à ses risques et périls, sans recours contre les Sociétés Absorbées et sans que la présente clause puisse ni conférer à qui

que ce soit plus de droits qu'il n'en aurait en vertu de titres réguliers non prescrits ou de la loi applicable.

- (iv) CFF sera tenue à l'acquit du passif apporté par chacune des Sociétés Absorbées dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et plus généralement à l'exécution de toutes conditions d'actes d'emprunt et de titres de créances pouvant exister, comme les Sociétés Absorbées sont tenues de le faire, et même avec toutes exigibilités anticipées s'il y a lieu. En particulier, CFF sera subrogée dans tous les droits et obligations des Sociétés Absorbées relatifs aux titres d'emprunts et notamment les obligations et titres subordonnés émis par Entenial et décrits en Annexe 1.2(1). Conformément à la réglementation applicable, il a été décidé de soumettre à l'assemblée générale de chacune des masses d'obligataires ou de porteurs de titres subordonnés d'Entenial les projets de fusion.

Elle subira la charge de toutes garanties qui auraient pu être conférées relativement au passif par elle pris en charge.

Elle sera tenue également, et dans les mêmes conditions, à l'exécution des engagements de caution et des avals pris par chacune des Sociétés Absorbées et bénéficiera de toutes contre-garanties et sûretés y afférents.

- (v) CFF supportera toutes les charges postérieures à la date de réalisation définitive des fusions (impôts, contributions, taxes, salaires, etc.) auxquelles les biens ou les activités apportés peuvent ou pourront être assujettis.
- (vi) CFF sera substituée purement et simplement dans le bénéfice de tous droits, dans le bénéfice et la charge de tout contrat, traité, convention, marché, ainsi que dans toutes les garanties, sûretés et tous accessoires y afférents, conclu par chacune des Sociétés Absorbées avec toute administration et tout tiers, ainsi que dans le bénéfice et la charge de toutes autorisations qui auraient été consenties à chacune des Sociétés Absorbées.

A cet égard les Sociétés Absorbées, en collaboration le cas échéant avec CFF, s'engagent à effectuer les démarches préalables requises en vue de l'obtention des autorisations nécessaires aux fins de cette substitution.

- (vii) Dans les conditions visées aux articles L.122-12 et L.132-8 du Code du travail, CFF sera, par le seul fait de la réalisation des présentes fusions, subrogée aux Sociétés Absorbées dans le bénéfice et la charge des stipulations de tous contrats de travail, engagements, conventions quelconques en matière de retraite, existants au jour du transfert.
- (viii) CFF aura, après réalisation définitive des fusions, tous pouvoirs pour, aux lieu et place des Sociétés Absorbées, intenter ou poursuivre tant en demande qu'en défense, toutes actions judiciaires et procédures arbitrales, donner tous acquiescements à toutes décisions, recevoir ou payer toutes sommes dues en suite de ces actions, procédures et décisions se rapportant au patrimoine transféré (en particulier les éléments décrits aux Annexes 8.1.1(2), 8.2.1(2) et 8.3.1(1)).
- (ix) Par le seul fait de la réalisation des présentes fusions, les valeurs mobilières et droits détenus par les Sociétés Absorbées dans des sociétés tierces comprises dans les apports-fusion ou dont les Sociétés Absorbées seraient titulaires et qui ont été émis par des fonds communs de placement à risques ou par d'autres organismes de placement collectif soumis au droit français ou à tout autre droit seront transférés au profit de CFF, laquelle deviendra directement actionnaire ou associé de ces sociétés ou détentrice

et/ou titulaire de telles valeurs ou droits, sous réserve du respect des dispositions réglementaires, statutaires et contractuelles applicables. En particulier, les Sociétés Absorbées se conformeront aux dispositions légales et réglementaires, statutaires ou contractuelles relatives à la transmissibilité de ces valeurs mobilières et de ces droits notamment celles relatives aux agréments et droits de préemption. Les Sociétés Absorbées, ou, le cas échéant, CFF, ont notifié ou notifieront (selon le cas) à tout tiers la transmission de valeurs mobilières par voie de fusion conformément aux dispositions applicables dans chaque cas.

Il est précisé que le défaut d'agrément, pour les cas où un tel agrément serait juridiquement requis, ne saurait en aucune façon compromettre la validité desdites fusions et de la présente convention ; en outre, en cas d'exercice du droit de préemption, l'apport-fusion porterait sur le prix de rachat des titres préemptés.

CFF fera effectuer, à ses frais, l'inscription en compte à son profit des valeurs mobilières, droits sociaux et parts de toutes natures à elle apportés.

De même, CFF notifiera à ses frais, à toutes autorités, personnes physiques ou morales ou entités concernées, sa qualité de titulaire de valeurs mobilières, droits sociaux et parts de toute nature compris dans les présentes fusions.

- (x) CFF se conformera aux lois, décrets et arrêtés, règlements et usages concernant l'exploitation des biens et activités apportés.
- (xi) En ce qui concerne les marques et noms de domaines compris dans l'apport-fusion de chaque Société Absorbée, CFF disposera seule de la propriété et de tous les droits y afférents, à compter de la réalisation définitive de la fusion correspondante prévue aux présentes.

En conséquence, à compter de cette date, CFF aura seule le droit de les exploiter librement comme bon lui semblera et à ses risques et profits sur toute l'étendue du territoire où ces éléments incorporels sont ou seront protégés, étant toutefois précisé que CFF sera substituée et subrogée dans tous les droits et obligations relevant de conventions relatives à ces éléments incorporels conclues avec des tiers.

- (xii) CFF remplira toutes les formalités requises en vue de régulariser et de rendre opposable aux tiers la transmission des divers éléments d'actif ou droits apportés notamment ceux visés aux Annexes 8.1.1(2), 8.2.1(2), 8.3.1(1) et 8.1.1(4) tout pouvoir étant donné à cet effet au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent traité. Les Sociétés Absorbées devront, à première réquisition de CFF, concourir à l'établissement de tous actes complémentaires, modificatifs, réitératifs ou confirmatifs du présent acte et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires pour faire opérer la transmission régulière des biens et droits apportés, et notamment des sûretés et garanties transmises, et devra également remettre tous titres et pièces en sa possession concernant ces biens et droits apportés.
- (xiii) CFF supportera tous les frais, droits et honoraires afférents au présent traité, aux actes nécessaires à la réalisation des fusions et tous frais et impôts qui en seront la conséquence directe ou indirecte.

12 Déclarations concernant les Sociétés Absorbées et leur apport à titre de fusion

Les représentants des Sociétés Absorbées font, ès qualités, les déclarations suivantes en ce qui concerne la société qu'ils représentent en tant que de besoin :

12.1 En ce qui concerne les Sociétés Absorbées

- que les Sociétés Absorbées ne sont pas actuellement et n'ont jamais été en cessation des paiements, redressement judiciaire, liquidation judiciaire ou amiable, ou soumises à toute autre procédure assimilée ;
- qu'elles n'ont fait l'objet d'aucune condamnation pénale ou autre mesure susceptible de porter atteinte à leur capacité civile ou à la libre disposition de leurs biens ;
- qu'Entenial, A3C et CFB sont respectivement identifiées à l'INSEE sous les numéros précisés en tête des présentes ;
- qu'elles sont à jour, relativement aux éléments apportés, du paiement de leurs impôts et cotisations sociales ou parafiscales, ainsi que de toutes autres obligations à l'égard de l'administration fiscale et des divers organismes de sécurité sociale ;
- que tous leurs livres de comptabilité et autres registres et archives, ainsi que toutes les pièces annexes et documents justificatifs des Sociétés Absorbées, seront remis à CFF dès la réalisation définitive de chaque fusion.

12.2 En ce qui concerne les apports à titre de fusion

- que les apports ne comprennent aucun immeuble ni droit immobilier autres que ceux décrits à l'Annexe 8.1.1(4) ;
- que les seuls droits au bail ou conventions d'occupation apportés sont décrits aux Annexes 8.1.1(3), 8.2.1(3) et 8.3.1(2) ;
- que les éléments apportés ne font l'objet d'aucun nantissement, hypothèque, privilège, saisie ou droit quelconque qui soit de nature à en restreindre la jouissance, le transfert ou l'exercice du droit de propriété étant entendu que certains actifs des Sociétés Absorbées peuvent faire l'objet de droits réels limités, de droits de rétention ou d'autres droits ayant pris naissance et appartenant à des tiers dans la cadre de rapports contractuels ou commerciaux habituels des Sociétés Absorbée ;
- que les contrats de crédit-bail immobilier sont décrits en Annexe 8.1.1(4).

13 Rémunération et boni/mali de fusion des apports-fusion

13.1 Rémunération

Conformément à ce qui a été mentionné au paragraphe 5 des présentes, les apports-fusion des Sociétés Absorbées ne seront pas rémunérés par l'émission de nouvelles actions de CFF, cette dernière détenant la totalité du capital des Sociétés Absorbées. En conséquence, il ne sera pas procédé à l'augmentation du capital de CFF et à la création d'actions nouvelles en rémunération des apports-fusion des Sociétés Absorbées, conformément aux dispositions de l'article 236-3-II du Code de commerce.

13.2 Boni/mali de fusion

13.2.1 Apport-fusion d'Entenial

Il résultera de l'annulation des actions Entenial détenues par CFF un mali de fusion de 19.844.632 euros, correspondant à la différence entre :

- le montant total de l'actif net apporté par Entenial s'élevant à 581.797.726 euros,

- le prix de revient de cette participation dans les comptes de CFF après rachat de la totalité des actions d'Entenial s'élevant à 601.642.358 euros.

Ce mali de fusion sera affecté conformément à la réglementation en vigueur.

13.2.2 Apport-fusion d'A3C

Il résultera de l'annulation des actions A3C détenues par CFF un mali de fusion de 5.901.302 euros, correspondant à la différence entre :

- le montant total de l'actif net apporté par A3C s'élevant à 5.757.849 euros,
- le prix de revient de cette participation dans les comptes de CFF après rachat de la totalité des actions d'A3C s'élevant à 11.659.151 euros.

Ce mali de fusion sera affecté conformément à la réglementation en vigueur.

13.2.3 Apport-fusion de CFB

Il résultera de l'annulation des actions CFB détenues par CFF un boni de fusion de 9.630.804 euros, correspondant à la différence entre :

- le montant total de l'actif net apporté par CFB s'élevant à 27.787.292 euros,
- le prix de revient de cette participation dans les comptes de CFF après rachat de la totalité des actions de CFB s'élevant à 18.156.488 euros.

Ce boni de fusion sera affecté conformément à la réglementation en vigueur.

14 Sort des options de souscription d'actions octroyées par Entenial

CFF s'engage expressément à se substituer à Entenial dans le cadre des engagements pris par cette dernière à l'égard des titulaires d'options de souscription d'actions Entenial visées à en Annexe 1.2(2). En conséquence, les options de souscription d'actions Entenial visées à ladite Annexe donneront droit, en cas d'exercice, par l'effet de la fusion-absorption d'Entenial, à la souscription d'actions CFF en lieu et place des actions Entenial, après ajustement du nombre et du prix d'exercice des actions Entenial sous options, par application du rapport d'échange de 5 actions CFF contre 4 actions Entenial, les autres conditions d'exercice demeurant inchangées.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de CFF appelée à approuver les fusions, objets des présentes, sera également appelée à prendre acte de cette reprise et les actionnaires de CFF seront invités à renoncer à leur droit préférentiel de souscription sur les actions CFF qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options de souscription d'actions.

En conséquence, l'engagement de liquidité, par lequel CFF s'est engagé à garantir aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions qui n'auraient pas été en mesure, pour des raisons d'indisponibilité fiscale, de les exercer et d'apporter les actions reçues à la garantie de cours initiée par CFF sur les actions Entenial¹, l'achat ultérieur au prix de la garantie de cours de 49,56 euros des actions Entenial qu'ils recevront lors de la levée desdites options, est sans objet.

Par ailleurs, la CNCE s'est engagée à assurer la liquidité des actions CFF qui seraient obtenues à la suite de l'exercice desdites options, et ainsi racheter lesdites actions CFF au prix de 39,648 euros. Ce mécanisme sera applicable pendant une durée de 30 jours à compter de la

¹ Note d'information ayant reçu le visa n°04-108 de l'Autorité des marchés financiers en date du 19 février 2004

date à laquelle les différentes options pourront être exercées en vertu des règlements des plans concernés.

15 Dissolution des sociétés absorbées

Conformément à l'article L.236-3 du Code de commerce, la réalisation des fusions par absorption des Sociétés Absorbées par la Société Absorbante, du fait de la levée des conditions suspensives stipulées à l'article 16 du présent traité qui leur sont respectivement applicables, entraînera la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée correspondante et la transmission universelle de son patrimoine à la Société Absorbante.

16 Réalisation des fusions - conditions suspensives

Chacune des opérations de fusion prévues au présent projet de traité de fusions deviendra définitive à compter et du seul fait de la réalisation des conditions suspensives qui leur sont applicables :

16.1 Fusion-absorption d'Entenial par CFF

- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2004 par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires d'Entenial ;
- Obtention de l'autorisation du CECEI sur l'opération de fusion et sur notamment la dissolution et le retrait de l'agrément en qualité de banque d'Entenial et la substitution de l'agrément de CFF en tant qu'établissement de crédit agréé en qualité d'institution financière spécialisée en établissement de crédit agréé en qualité de banque ;
- Approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CFF de l'extension de son objet social à l'ensemble des opérations de banque et de la fusion-absorption d'Entenial par CFF.

16.2 Fusion-absorption d'A3C par CFF

- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2004 par décision de l'associé unique d'A3C ;
- Approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CFF de la fusion-absorption d'A3C par CFF.

16.3 Fusion-absorption de CFB par CFF

- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2004 par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de CFB ;
- Obtention de l'autorisation du CECEI sur l'opération de fusion et sur notamment la dissolution et le retrait de l'agrément en qualité de banque de CFB et la substitution de l'agrément de CFF en tant qu'établissement de crédit agréé en qualité d'institution financière spécialisée en établissement de crédit agréé en qualité de banque ;
- Approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CFF de l'extension de son objet social à l'ensemble des opérations de banque et de la fusion-absorption de CFB par CFF.

La réalisation des conditions suspensives sera suffisamment établie vis-à-vis de quiconque par la remise d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale de CFF.

Si certaines des conditions suspensives applicables à chacune des fusions exposées ci-dessus n'étaient pas réalisées au plus tard le 1^{er} septembre 2005, le présent traité serait considéré de plein droit comme caduc uniquement pour la ou les opérations de fusion pour laquelle ou lesquelles une des conditions n'aurait pas été levée, sans indemnité de part ni d'autre.

17 Déclarations et obligations fiscales

Les représentants des Sociétés Absorbées déclarent, ès qualités, chacun en ce qui concerne la société qu'ils représentent en tant que de besoin :

- que CFF et les Sociétés Absorbées sont des sociétés anonymes à l'exception d'A3C, société par actions simplifiée, ayant leur siège réel en France et, comme telles, soumises à l'impôt sur les sociétés ;
- qu'elles déclarent placer les opérations de fusion sous le régime fiscal de faveur édicté aux articles 816 du Code Général des Impôts et 301 A à 301 F de l'Annexe II au Code Général des Impôts en matière de droits d'enregistrement, et par l'article 210 A du Code Général des Impôts en matière d'impôt sur les sociétés et l'article 115-1 du Code Général des Impôts.

En conséquence, les options et engagements relatifs à la présente convention s'établissent, en l'état actuel de la législation et sous réserve de modifications de la loi et des textes réglementaires, ainsi qu'il suit :

17.1 Engagements de l'article 210 A du CGI

Les sociétés déclarent placer chacune des fusions sous le régime de l'article 210-A du Code Général des Impôts (« CGI »).

CFF s'engage par conséquent à :

- reprendre à son passif les provisions des Sociétés Absorbées, dont l'imposition est différée, et qui ne deviendront pas sans objet du fait des fusions stipulées aux présentes ainsi que, s'il y a lieu, la réserve spéciale des plus-values à long terme soumises antérieurement à l'impôt sur les sociétés au taux réduit, ainsi que la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuation des cours ;
- se substituer aux Sociétés Absorbées pour la réintégration des résultats dont la prise en compte aurait été différée pour l'imposition de ces dernières ;
- calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées, d'après la valeur qu'avaient ces immobilisations (en ce compris les titres du portefeuille assimilés à des éléments de l'actif immobilisé en application de l'article 210 A-6 du CGI), du point de vue fiscal, dans les écritures des Sociétés Absorbées à la date de réalisation des fusions ;
- réintégrer dans ses bénéfices imposables, suivant les modalités et conditions prévues à l'article 210 A-3 d du CGI, les plus-values dégagées lors de l'apport par les Sociétés Absorbées de leurs biens amortissables, et, en cas de cession ultérieure d'un de ces biens, constater l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas encore été réintégrée ;
- inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations reçus des Sociétés Absorbées pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures des Sociétés Absorbées : à défaut, CFF devra comprendre dans ses résultats de l'exercice

au cours duquel intervient chacune des fusions le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures des Sociétés Absorbées ;

- les droits afférents à un contrat de crédit-bail étant assimilés à des éléments de l'actif immobilisé en application de l'article 210 A-5 du CGI, à calculer, en tant que de besoin, la plus-value réalisée à l'occasion de la cession ultérieure des droits afférents à un contrat de crédit-bail, ou de la cession du terrain, d'après la valeur que ces droits avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures des Sociétés Absorbées.

17.2 Engagements déclaratifs

CFF s'engage à joindre à sa déclaration de résultat un état conforme au modèle fourni par l'administration faisant apparaître, pour chaque nature d'élément compris dans chacun des apports-fusion des Sociétés Absorbées, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, conformément à l'article 54 septies I du CGI et à l'article 38 quindecies de l'Annexe III au CGI.

CFF s'engage par ailleurs à se conformer aux formalités prévues par l'article 54 septies II du CGI en portant le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actifs non amortissables compris dans chacun des apports-fusion, et dont l'imposition a été reportée, sur le registre prévu à cet effet.

En outre, les Sociétés Absorbées devront souscrire, en même temps que leur dernière déclaration de résultat à déposer dans les 60 jours de la réalisation chacune des fusions, l'état de suivi des plus-values en sursis d'imposition prévu à l'article 54 septies I du CGI.

17.3 Intégration des résultats des Sociétés Absorbées depuis la date d'effet rétroactive

Par ailleurs, les présentes fusions prenant effet rétroactivement comptablement et fiscalement au 1^{er} janvier 2005, les résultats des Sociétés Absorbées réalisés depuis cette date seront compris dans le résultat fiscal de CFF.

17.4 Reprise des écritures comptables des Sociétés Absorbées

L'ensemble des apports étant transcrits sur la base de leur valeur nette comptable, CFF reprendra à son bilan les écritures comptables des Sociétés Absorbées relatives aux éléments de l'actif immobilisé et aux titres du portefeuille dont le résultat de cession est exclu du régime des plus ou moins-values à long terme (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et continuera de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures des Sociétés Absorbées, conformément à l'instruction du 3 août 2000 (BOI 4 I-2-00 du 18 août 2000).

17.5 Titres de participation (régime mère-fille, article 145 du CGI)

Conformément à l'article 145-1-c) du CGI, CFF s'engage à se substituer aux Sociétés Absorbées dans les engagements pris par ces dernières, le cas échéant, de conserver pendant un délai de deux ans les titres de participation acquis dans le cadre du régime des sociétés mères et compris dans chacun des apports-fusions des Sociétés Absorbées.

17.6 Au regard des droits d'enregistrement

La formalité de l'enregistrement sera effectuée au droit fixe de 230 euros, en application de l'article 816 du CGI.

17.7 Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Les parties confirment placer les opérations dans le cadre de l'instruction du 22 février 1990, 3 A-6-90.

Conformément à l'instruction précitée, CFF prend l'engagement de soumettre à la TVA les cessions ultérieures de biens mobiliers d'investissement et de procéder, le cas échéant, aux régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'Annexe II au CGI, auxquelles les Sociétés Absorbées auraient été tenues si elles avaient poursuivi leur activité.

Conformément à la solution référencée 8 A-1131 n°21 dans la documentation administrative à jour au 15 novembre 2001, les Sociétés Absorbées et CFF déclarent que, nonobstant les dispositions des présents projets ayant pour objet chacun des apports, les transferts des biens immobiliers seront réputés inexistantes au regard de l'article 257-7° du CGI.

En application de l'article 210-III de l'Annexe II au CGI, CFF s'engage à procéder aux régularisations de la TVA afférente aux immeubles auxquelles auraient été tenues les Sociétés Absorbées conformément aux articles 210-I et 215-I de l'Annexe II au CGI.

Afin de bénéficier de la dispense de taxation prévue dans la doctrine administrative référencée 3 A-1151 n°6 du 20 octobre 1999, CFF s'engage à affecter les marchandises à une revente imposable à la TVA ou ouvrant droit à déduction (livraisons intra-communautaires exonérées, exportations). CFF s'engage à procéder, le cas échéant, à l'imposition des livraisons à soi-même (article 257-8° du CGI) ou aux régularisations de taxe (article 271 du CGI) susceptibles de concerner les biens autres que des immobilisations dès lors que la TVA afférente aux marchandises ou aux éléments les composant a pu faire l'objet d'une déduction totale ou partielle par les Sociétés Absorbées.

Conformément à la doctrine administrative référencée 3 D-1411, n°73, en date du 2 novembre 1996, les Sociétés Absorbées déclarent transférer purement et simplement à CFF qui sera ainsi subrogée dans tous leurs droits et obligations, le crédit de TVA dont elle disposerait à la date de réalisation de chacune des fusions.

Les Sociétés Absorbées précisent qu'elles se réservent expressément la possibilité, en tant que de besoin, de soumettre à la TVA, tout ou partie des biens compris dans chacun des apports. Mention serait alors faite de cette taxe sur un document tenant lieu de facture établi au nom de CFF qui réglerait le montant de ladite taxe aux Sociétés Absorbées.

CFF s'engage à adresser au service des impôts dont elle dépend, une déclaration en double exemplaire faisant référence à chacune des opérations de fusion dans laquelle elle mentionnera d'une part, l'engagement qu'elle prend de procéder aux régularisations auxquelles aurait été tenue les Sociétés Absorbées à raison des biens meubles et immeubles concernés par ces régularisations et, d'autre part, le montant de crédit de TVA éventuellement transféré, et l'engagement de soumettre à la TVA les cessions ultérieures de biens mobiliers d'investissement et de marchandises.

17.8 Taxe professionnelle

En vertu du principe selon lequel la taxe professionnelle est due pour l'année entière par le redevable qui exerce l'activité imposable au 1^{er} janvier, les Sociétés Absorbées demeureront redevables de la taxe professionnelle pour l'année 2005. Les Sociétés Absorbées signaleront le changement d'exploitant au plus tard le 31 décembre de l'année de réalisation de l'opération.

17.9 Taxe d'apprentissage ; participation à la formation professionnelle continue ; taxe sur les salaires ; contribution sociale de solidarité des sociétés

CFF s'oblige à prendre en charge la taxe d'apprentissage et la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue, qui pourraient demeurer dues par les Sociétés Absorbées au jour de réalisation de chacune des fusions et à procéder, conformément aux articles 229-A et 235 ter KD du CGI, pour le compte des Sociétés Absorbées, dans le délai de 60 jours prévu à l'article 201 dudit code, aux déclarations spéciales prévues en matière de taxe d'apprentissage et de participation à la formation professionnelle continue ainsi qu'aux versements correspondants.

Par ailleurs, CFF s'oblige à prendre en charge la taxe sur les salaires et la contribution sociale de solidarité des sociétés qui pourraient demeurer dues par les Sociétés Absorbées au jour de réalisation de chacune des fusions et à procéder, conformément aux articles 89 du CGI et 369 de l'Annexe III au CGI, pour le compte des Sociétés Absorbées, dans le délai de 60 jours prévu à l'article 201 dudit code, aux déclarations spéciales prévues en matière de taxe sur les salaires ainsi qu'aux versements correspondants.

17.10 Participation des salariés des Sociétés Absorbées

Les présentes fusions n'entraîneront pas le déblocage anticipé des droits des salariés transférés résultant des accords de participation en vigueur au sein des Sociétés Absorbées.

CFF se trouvera substituée à Entenial et A3C dans les engagements de ces dernières résultant des dispositions relatives à la participation des salariés au résultat de l'entreprise, vis-à-vis des salariés transférés.

17.11 Participation-construction

En application de l'article 163 de l'Annexe II au CGI, CFF prendra à sa charge les obligations d'investir qui incombent aux Sociétés Absorbées à raison des salaires versés par elles depuis le 1^{er} janvier 2004.

Afin de demander le report des excédents d'investissement réalisés par les Sociétés Absorbées, CFF s'engage par ailleurs :

- à reprendre au bilan les investissements réalisés par les Sociétés Absorbées ;
- à se soumettre expressément aux obligations incombant aux Sociétés Absorbées au titre des investissements antérieurs.

17.12 Opérations antérieures

CFF reprend, ainsi que Monsieur François Drouin, ès-qualités, l'y oblige, le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par les Sociétés Absorbées à l'occasion d'opérations de fusion, de fusion dite « à l'anglaise », de scission, d'apport partiel d'actif, ou de toute autre opération assimilée, soumises au régime fiscal de faveur des fusions issu de la loi du 12 juillet 1965, en matière de droits d'enregistrement et/ou d'impôt sur les sociétés, ou soumises à tout autre report ou sursis d'imposition. CFF s'engage notamment à conserver les titres VEGA FINANCE qui seraient reçus en rémunération de l'opération d'apport par CFB à VEGA FINANCE visée au 6.1.1 du présent traité, grevés d'un engagement de conservation de trois ans mentionné à l'article 210 B du CGI, jusqu'à l'expiration de ce délai.

18 Remise de titres

Lorsque le présent traité sera devenu définitif pour une ou plusieurs des opérations objet des présentes, il sera remis à la Société Absorbante tous les titres de propriété, actes, documents et autres pièces concernant les éléments apportés, au titre de la ou des fusions réalisées.

19 Pouvoirs - Élection de domicile

- 19.1** Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent traité pour faire les dépôts et publications prescrits par la loi, notamment en vue de faire courir, avant la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de CFF appelée à statuer sur les fusions objet du présent traité, le délai accordé aux créanciers et, d'une manière générale, pour remplir toutes formalités légales et faire toutes significations ou notifications qui pourraient être nécessaires.
- 19.2** En outre, chacune des Sociétés Absorbées confère tous pouvoirs à son représentant légal, à l'effet de poursuivre la réalisation définitive de l'opération de fusion qui la concerne, par eux-mêmes ou par un mandataire désigné par le représentant légal concerné et en conséquence, si besoin était, de réitérer les apports effectués à la Société Absorbante, d'établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs, de certifier conforme tous actes (y compris les présentes), d'accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter et rendre opposable aux tiers la transmission du patrimoine de chacune des Sociétés Absorbées et notamment pour permettre la transmission de ses biens et droits immobiliers selon la réglementation qui leur est applicable et de faire toutes déclarations.
- 19.3** Pour l'exécution du présent traité, les soussignés font, ès qualités, élection de domicile aux sièges des sociétés qu'ils représentent.

Fait à Paris

Le 15 avril 2005

En 18 exemplaires originaux

Dont un pour chaque partie.

huit pour les dépôts au greffe,

Deux pour l'INPI,

Un pour le dépôt au rang des minutes d'un notaire.

[Signature]

CFF

représentée par Monsieur François Drouin

[Signature]

Entenial

représentée par Monsieur Philippe Wattier

[Signature]

A3C

représentée par Monsieur Guy Cotret

[Signature]

CFB

représentée par Monsieur David Lacroix

Liste des Annexes

Annexe A – Extrait certifié conforme de la délibération du Directoire de CFF autorisant son Président à signer le traité de fusion

Annexe B – Extrait certifié conforme de la délibération du Conseil d'Administration d'Entenial autorisant son Président et ses Directeurs Généraux Délégués à signer le traité de fusion

Annexe C – Extrait certifié conforme de la délibération du Conseil d'Administration d'A3C autorisant son Président à signer le traité de fusion

Annexe D – Extrait certifié conforme de la délibération du Conseil d'Administration de CFB autorisant son Directeur Général à signer le traité de fusion

Annexe 1.1(1) – Description des obligations et titres subordonnés émis par CFF

Annexe 1.2(1) – Description des obligations et titres subordonnés émis par Entenial

Annexe 1.2(2) – Description des options de souscription d'actions émises par Entenial

Annexe 4.1(1) – Comptes sociaux au 31 décembre 2004 de CFF

Annexe 4.1(2) – Comptes sociaux au 31 décembre 2004 d'Entenial

Annexe 4.1(3) – Comptes sociaux au 31 décembre 2004 d'A3C

Annexe 4.1(4) – Comptes sociaux au 31 décembre 2004 de CFB

Annexe 8.1.1(1) – Liste des établissements secondaires d'Entenial

Annexe 8.1.1(2) – Liste des marques et modèles d'Entenial

Annexe 8.1.1(3) – Liste des droits aux baux et droits d'occupation des locaux d'Entenial

Annexe 8.1.1(4) – Liste des biens immobiliers transmis par Entenial au 31 décembre 2004

Annexe 8.1.1(5) – Détail des obligations et autres titres à revenu fixe transmis par Entenial au 31 décembre 2004

Annexe 8.1.1(6) – Détail des actions et autres titres à revenu variable transmis par Entenial au 31 décembre 2004

Annexe 8.1.1(7) – Détail des participations et autres titres détenus à long terme transmis par Entenial au 31 décembre 2004

Annexe 8.1.1(8) – Détail des parts dans les entreprises liées transmises par Entenial au 31 décembre 2004

Annexe 8.1.1(9) – Détail des opérations de crédit-bail et assimilées transmises par Entenial au 31 décembre 2004

Annexe 8.1.1(10) – Détail des autres actifs transmis par Entenial au 31 décembre 2004

Annexe 8.1.1(11) – Détail des comptes de régularisation transmis par Entenial au 31 décembre 2004

Annexe 8.1.4(1) – Détail des engagements hors bilan transmis par Entenial au 31 décembre 2004

Annexe 8.2.1(1) – Liste des établissements secondaires d'A3C

Annexe 8.2.1(2) – Liste des noms de domaine détenus par A3C

Annexe 8.2.1(3) – Liste des droits aux baux et droits d'occupation des locaux d'A3C

Annexe 8.2.1(4) – Détail des immobilisations incorporelles autres que le fonds de commerce d'A3C transmises au 31 décembre 2004

Annexe 8.2.1(5) – Détail des participations transmises par A3C au 31 décembre 2004

Annexe 8.2.1(6) – Détail des valeurs mobilières de placement transmises par A3C au 31 décembre 2004

Annexe 8.2.4(1) – Détail des engagements hors bilan transmis par A3C au 31 décembre 2004

Annexe 8.3.1(1) – Liste des marques et noms de domaine de CFB

Annexe 8.3.1(2) – Liste des droits aux baux et droits d'occupation des locaux de CFB

Annexe 8.3.1(3) – Détail des immobilisations incorporelles autres que le fonds de commerce de CFB au 31 décembre 2004

Annexe 8.3.1(4) – Détail des obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenus variables, participations et autres titres détenus à long terme, parts dans les entreprises liées transmis par CFB au 31 décembre 2004

Annexe 8.3.1(5) – Détail des autres actifs transmis par CFB au 31 décembre 2004

Annexe 8.3.1(6) – Détail des comptes de régularisation actif transmis par CFB au 31 décembre 2004

Annexe 8.3.4(1) – Détail des engagements hors bilan transmis par CFB

Annexe A

**Extrait certifié conforme de la délibération du Directoire de CFF autorisant son
Président à signer le traité de fusion**



CRÉDIT FONCIER

GROUPE CAISSE D'ÉPARGNE

LE PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Extrait des délibérations du Directoire concernant les dossiers inscrits à l'ordre du jour de la réunion du mercredi 13 avril 2005

Présents : M. François DROUIN – Président du Directoire
M. Michel GONNET – Directeur Général
M. Alain PREVOT
M. Philippe WATTIER

Assiste également au Directoire :

M. Nicolas de LORGERIL

.....

Le Directoire,

I - Vu la délibération du Conseil de surveillance du 23 mars 2005, aux termes de laquelle le Conseil de surveillance :

Autorise le Directoire du Crédit Foncier de France, représenté par son Président ou son Directeur général ou, en cas d'empêchement de ces derniers, par l'un des membres du Directoire dûment mandaté par celui-ci, à

- signer le traité de fusion présenté au Conseil de surveillance,

- apporter au projet présenté au Conseil de surveillance toute modification de forme ou tout complément qui serait requis et qui ne modifierait pas les équilibres des opérations envisagées,

Crédit Foncier de France S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 401 101 909 €
542 029 848 R.C.S. Paris - SIREN 542 029 848

Bureaux et correspondance : 4, quai de Bercy - 94224 Charenton Cedex - Tél. 01 57 44 80 00 - www.creditfoncier.fr
Siège social : 19, rue des Capucines - 75001 Paris

- pour assurer la mise en œuvre de ces projets de fusion prendre tous engagements auprès des Autorités et administrations compétentes, des créanciers et plus généralement de tout co-contractant, procéder à toute formalité, déclaration, notification qui serait requise,

- dans le cas où les projets de fusion feraient l'objet d'opposition de la part des créanciers, ou d'un refus d'approbation de la part d'assemblées d'obligataires, intervenir dans toute procédure, faire toute offre, accepter, décider et effectuer le remboursement de toute créance, constituer toutes garanties,

- convoquer l'Assemblée générale des actionnaires aux fins de statuer sur ces projets de fusion et sur toute décision qui en serait un préalable ou la conséquence, arrêter le texte des résolutions qui seront proposées à l'Assemblée,

- plus généralement, faire le nécessaire en vue de la réalisation définitive des opérations de fusion dont les projets seront soumis à l'Assemblée générale ;

- Vu l'avis donné par le Comité central d'entreprise du Crédit Foncier de France dans sa réunion du 13 avril 2005,

- Connaissance prise des termes et conditions du projet de traité de fusion par absorption d'Entenial, d'A3C et de Crédit Foncier Banque par le Crédit Foncier de France, et notamment de ce que

- le Crédit Foncier de France détenant 100 % des actions de sociétés absorbées à la date de signature du projet de traité de fusion, il ne sera procédé à aucun échange d'actions ni à aucune augmentation de capital en contrepartie des apports nets qui seront réalisés par les sociétés absorbées,

- l'évaluation des apports a été réalisée sur la base des comptes annuels des exercices clos le 31 décembre 2004 de chacune des sociétés absorbées,

- s'agissant d'une pure opération de restructuration interne, et le Crédit Foncier de France détenant la totalité du capital des sociétés absorbées, les apports sont réalisés à la valeur nette comptable au 31 décembre 2004,

- la réalisation de la fusion, du fait de la levée des conditions suspensives stipulées à l'article 16 du projet de traité de fusion (notamment l'autorisation de l'opération par le CECEI), entraînera la dissolution sans liquidation des sociétés absorbées et la transmission universelle de leur patrimoine au Crédit Foncier de France et notamment les engagements donnés et reçus de chacune des sociétés absorbées). Si certaines des conditions suspensives applicables à chacune des fusions n'étaient pas réalisées au plus tard le 1^{er} septembre 2005, le traité serait considéré de plein droit comme caduc uniquement pour la ou les opérations de fusion pour laquelle ou lesquelles une des conditions n'aurait pas été levée, sans indemnité de part ni d'autre,

- la fusion prenant effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2005, d'un point de vue comptable et fiscal, les résultats de toutes opérations actives ou passives effectuées par les sociétés absorbées à compter du 1^{er} janvier 2005 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion sous réserve de la réalisation des conditions suspensives prévues à l'article 16 du projet de traité de fusion seront exclusivement au profit ou à la charge du Crédit Foncier de France, ces opérations étant considérées comme accomplies par Crédit Foncier de France comptablement et fiscalement,

- le Crédit Foncier de France reprendra les obligations d'Entenial au titre des options de souscription qu'elle a octroyées. En conséquence, les options de souscription d'actions Entenial donneront droit, par l'effet de la fusion-absorption d'Entenial, en cas d'exercice, à la souscription d'actions Crédit Foncier de France en lieu et place des actions Entenial, après ajustement du nombre et du prix d'exercice des actions Entenial sous options, par application du rapport d'échange de 5 actions Crédit Foncier de France contre 4 actions Entenial, les autres conditions d'exercice demeurant inchangées. Par ailleurs, la CNCE s'est engagée à assurer la liquidité des actions Crédit Foncier de France qui seraient obtenues à la suite de l'exercice desdites options, et ainsi racheter lesdites actions Crédit Foncier de France au prix de 39,648 euros.,

- Approuve le projet de fusion par absorption par Crédit Foncier de France des sociétés Entenial, A3C et Crédit Foncier Banque et notamment, la substitution de Crédit Foncier de France au titre des engagements reçus ou donnés par chacune des sociétés ;

- Donne tous pouvoirs à Monsieur François Drouin, Président du Directoire et à Monsieur Michel Gonnet, Directeur général, chacun d'eux pouvant agir seul, à l'effet de signer le projet de traité de fusion par absorption par Crédit Foncier de France des sociétés Entenial, A3C et Crédit Foncier Banque présenté au Directoire en y apportant en tant que de besoin toute modification de forme ou tout complément qui serait requis et qui ne modifierait pas les équilibres des opérations envisagées ; pour assurer la mise en œuvre de ces projets de fusion prendre tous engagements auprès des Autorités et administrations compétentes, des créanciers et plus généralement de tout co-contractant, procéder à toute formalité, déclaration, notification qui serait requise ; dans le cas où les projets de fusion feraient l'objet d'opposition de la part des créanciers, ou d'un refus d'approbation de la part d'assemblées d'obligataires, intervenir dans toute procédure, faire toute offre, accepter, décider et effectuer le remboursement de toute créance, constituer toutes garanties ; convoquer l'Assemblée générale des actionnaires aux fins de statuer sur ces projets de fusion et sur toute décision qui en serait un préalable ou la conséquence, arrêter le texte des résolutions qui seront proposées à l'Assemblée ; plus généralement, faire le nécessaire en vue de la réalisation définitive des opérations de fusion dont les projets seront soumis à l'Assemblée générale ;

- Donne tous pouvoirs à Monsieur François Drouin, Président du Directoire et à Monsieur Michel Gonnet, Directeur général, chacun d'eux pouvant agir seul, à l'effet de signer la déclaration de régularité et de conformité prévue par l'article L.236-6 du Code de commerce, sous réserve de l'approbation de la fusion par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires ;

II - Considérant que, dans la perspective de la fusion absorption, le Crédit Foncier de France sera amené à exercer directement les activités de nature bancaire exercées précédemment par Entenial et Crédit Foncier Banque, agréés en qualité de banque ; qu'en vue de la réalisation de cette fusion absorption, le Crédit Foncier de France sera amené à soumettre au préalable à l'assemblée générale des actionnaires une modification de son objet social ; considérant que cette modification doit être soumise aux assemblées des obligataires du Crédit Foncier de France,

Décide de convoquer les assemblées générales d'obligataires dont la liste et les heures de convocation sont annexées au présent procès verbal, pour le 9 mai 2005 dans les locaux du Crédit Foncier de France aux fins de délibérer, masse par masse, sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Directoire de Crédit Foncier de France sur le projet de modification de l'objet social ;

- Approbation, conformément aux dispositions de l'article L.228-65 du Code de commerce, du projet de modification de l'objet social du Crédit Foncier de France ;

- Pouvoirs pour formalités.

Dans l'hypothèse où les quorums requis ne seraient pas atteints sur première convocation, le Directoire décide de procéder à une deuxième convocation des assemblées des obligataires, avec le même ordre du jour, pour le 20 mai 2005.

Le Directoire arrête le texte des résolutions qui seront soumises au vote ainsi que le rapport qui sera présenté aux assemblées d'obligataires et charge son Président d'y apporter toute modification de forme ou tout complément qui serait requis pour l'information complète des obligataires.

III - Vu les délibérations qui précèdent,

Le Directoire décide de convoquer les actionnaires du Crédit Foncier de France en Assemblée générale extraordinaire le 1^{er} juin 2005 à 17 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Directoire

- Modification des statuts du Crédit Foncier de France (objet social)

- Approbation des fusions par absorption d'Entenial, d'A3C et de Crédit Foncier Banque par le Crédit Foncier de France

- Reprise des engagements d'Entenial au titre des options de souscription d'actions

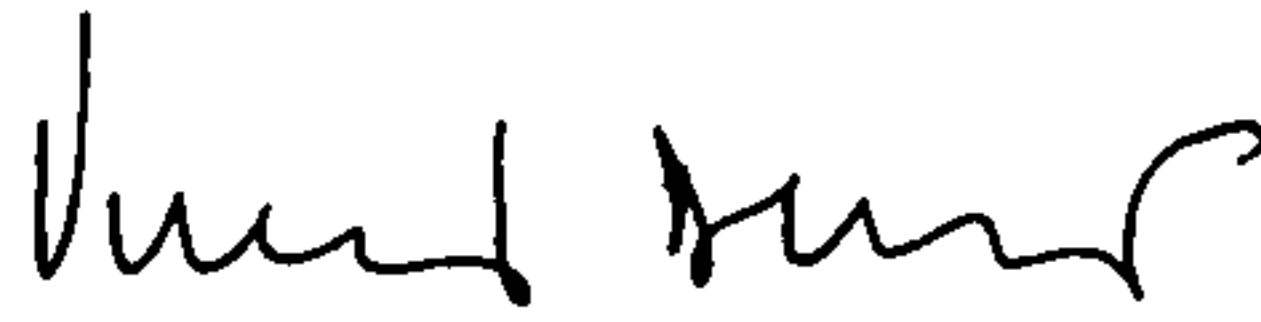
- Constatation de la réalisation définitive des fusions absorption par Crédit Foncier de France des sociétés Entenial, A3C et Crédit Foncier Banque

- Délégation au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émissions d'actions réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou un plan d'épargne groupe, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers,

- Pouvoirs pour formalités.

Le Directoire arrête le texte des résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires du Crédit Foncier de France en Assemblée générale extraordinaire ainsi que le rapport qui sera présenté et charge son Président d'y apporter toute modification de forme ou tout complément qui serait requis pour l'information complète des actionnaires.

Le 13 avril 2005



François DROUIN

Annexe B

**Extrait certifié conforme de la délibération du Conseil d'Administration
d'Entenial autorisant son Président et ses Directeurs Généraux Délégués à
signer le traité de fusion**

Entenial

Etablissement de crédit agréé en qualité de banque

Société anonyme

au capital de 185 001 790,90 euros

Siège social : 16, rue Volney

75002 PARIS

562 064 352 RCS Paris

extrait du
PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU LUNDI 21 MARS 2005

L'an deux mille cinq, et le vingt et un mars, à 8 h 30 le Conseil d'administration s'est réuni au 223 rue Saint-Honoré à Paris (75001), sur convocation de son Président.

Sont présents et ont élargé le registre de présence :

M. François DROUIN	Président – Directeur Général,
M. Pierre SERVANT	Administrateur,
M. Jean-Hervé LORENZI	Administrateur,
M. Jacques-Henri WAHL	Administrateur,
M. Bernard SOUBRANE	Administrateur,
M. Thierry DUFOUR	
(représentant permanent du Crédit Foncier de France)	Administrateur,
M. Karl-Heinz GLAUNER	
(représentant permanent de l'AAREAL BANK AG)	Administrateur,
Est représenté :	
M. Francis HENRY par M. François DROUIN	Administrateur,

Assistent également à la réunion :

M. Alain PREVOT	Directeur général délégué,
M. Philippe WATTIER	Directeur général délégué,
M. David SAUVANET	Secrétaire du Conseil,

Mme Isabelle COCAR	Déléguée du Comité d'Entreprise,
Mme Josiane PAPADOPOULOS	Déléguée du Comité d'Entreprise,
Mme Nicole VOCORET	Déléguée du Comité d'Entreprise,
M. Patrick MEUSNIER	Délégué du Comité d'Entreprise,

Sont absents excusés :

M. Nicolas MERINDOL	Administrateur,
Le Cabinet BARBIER, FRINAULT et Autres (Ernst & Young)	Commissaires aux comptes,
Représenté par M. Olivier DRION	
Le Cabinet MAZARS et GUERARD	Commissaires aux comptes.
Représenté par MM. Michel BARBET-MASSIN et Hervé HELIAS	

En conséquence, Monsieur François DROUIN, Président du Conseil d'administration, constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.....
Délégation au Président-Directeur Général et aux Directeurs Généraux délégués du pouvoir de modifier et de signer le projet de Traité de fusion d'Entenial par CFF

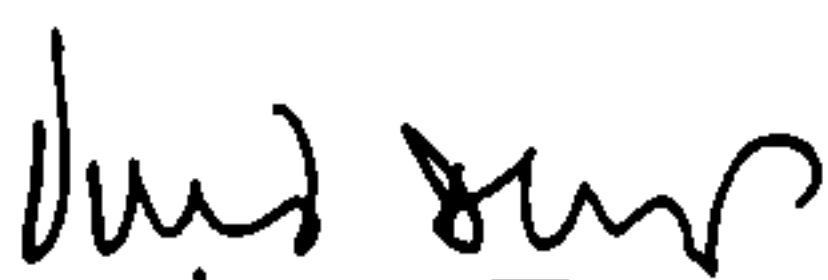
Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président-Directeur Général, M. François DROUIN, et à ses Directeurs Généraux délégués, M. Philippe WATTIER et M. Alain PREVOT, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet de signer le projet de Traité de fusion présenté au Conseil d'administration et d'y apporter toute modification de forme ou tout complément qui serait requis et qui ne modifierait pas les équilibres de l'opération envisagée, prendre tout contact et tout engagement au nom d'Entenial notamment auprès des administrations fiscales, des créanciers et plus généralement de tout co-contractant, faire le nécessaire pour l'accomplissement de toute formalité notamment les formalités de publicité requise par la loi et la réglementation en vigueur, au cas où le projet de fusion ferait l'objet d'opposition de la part des créanciers, intervenir dans toute procédure faire toute offre, décider et effectuer le remboursement de toutes créances, constituer toute garantie, signer toutes pièces actes, documents élire domicile, constituer avocat substituer ou déléguer tout ou partie des pouvoirs conférés qui sont énonciatifs et non limitatifs et généralement faire ce qui sera utile ou nécessaire en vue de la conclusion et de la réalisation de la fusion.

Délégation au Président-Directeur Général et à deux administrateurs du pouvoir de signer la déclaration de régularité et de conformité

Le conseil donne tous pouvoirs à son Président-Directeur Général, M. François DROUIN, et à Messieurs Thierry DUFOUR, représentant permanent du Crédit Foncier de France, et Pierre SERVANT, administrateurs, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet de signer la déclaration de conformité prévue par l'article L.236-6 du Code de commerce, sous réserve de la réalisation de la fusion.

.....
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 h 30.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.


Le Président


Un administrateur

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL, Paris,

Annexe C

**Extrait certifié conforme de la délibération du Conseil d'Administration d'A3C
autorisant son Président à signer le traité de fusion**

A3C
Société par Actions Simplifiée au capital de 1.530.000 €
Siège social : 19 rue des Capucines - 75001 PARIS
343.252.417 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 7 AVRIL 2005

L'an deux mille cinq, le sept avril à seize heures trente, le Conseil d'administration de la société A3C s'est réuni dans les locaux de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, 77 boulevard Saint Jacques à PARIS (75014), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- I. EXAMEN DU TRAITE DE FUSION ENTRE A3C/CFF/ENTENIAL/CREDIT FONCIER BANQUE
1. Approbation du projet de fusion et des termes du traité concernant la fusion-absorption d'A3C par CFF
 2. Délégation de pouvoir de signature du traité de fusion au Président
 3. Délégation de pouvoir de signature de la déclaration de conformité au Président

II. QUESTIONS DIVERSES

Sont présents ou représentés

- Monsieur Guy COTRET, Président ;
- L'ACFF, représentée par Monsieur Nicolas de LORGERIL ;
- Le CFF, représenté par Monsieur Denys ANORGA ;
- Monsieur Jean-Paul DUCEPT, Vice-Président, ayant donné pouvoir à Monsieur Guy COTRET ;
- La CNP-ASSURANCES, représentée par Monsieur Jean-Luc GUILLERMOU, ayant donné pouvoir au CFF ;
- La CNCE, représentée par Monsieur Nicolas MERINDOL, ayant donné pouvoir à l'ACFF.

Assistent en outre à la séance

- Monsieur Philippe DUPIN, Directeur Général Exécutif ;
- Madame Lydia DAVIDIAN, désignée comme Secrétaire de séance par le Conseil ;
- Madame Caroline ZONCA, représentant le Collège Cadres du Comité d'Entreprise.

Les Cabinets MAZARS & GUERARD et CONSTANTIN ASSOCIES, Commissaires aux comptes, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Madame Valérie FIX, représentant le Collège Employés du Comité d'Entreprise, est absente et excusée.

Monsieur le Président constate que le Conseil, régulièrement convoqué, réunit les conditions de quorum requises par les statuts, et peut valablement délibérer.

.../...

2. Délégation de pouvoir de signature du traité de fusion au Président

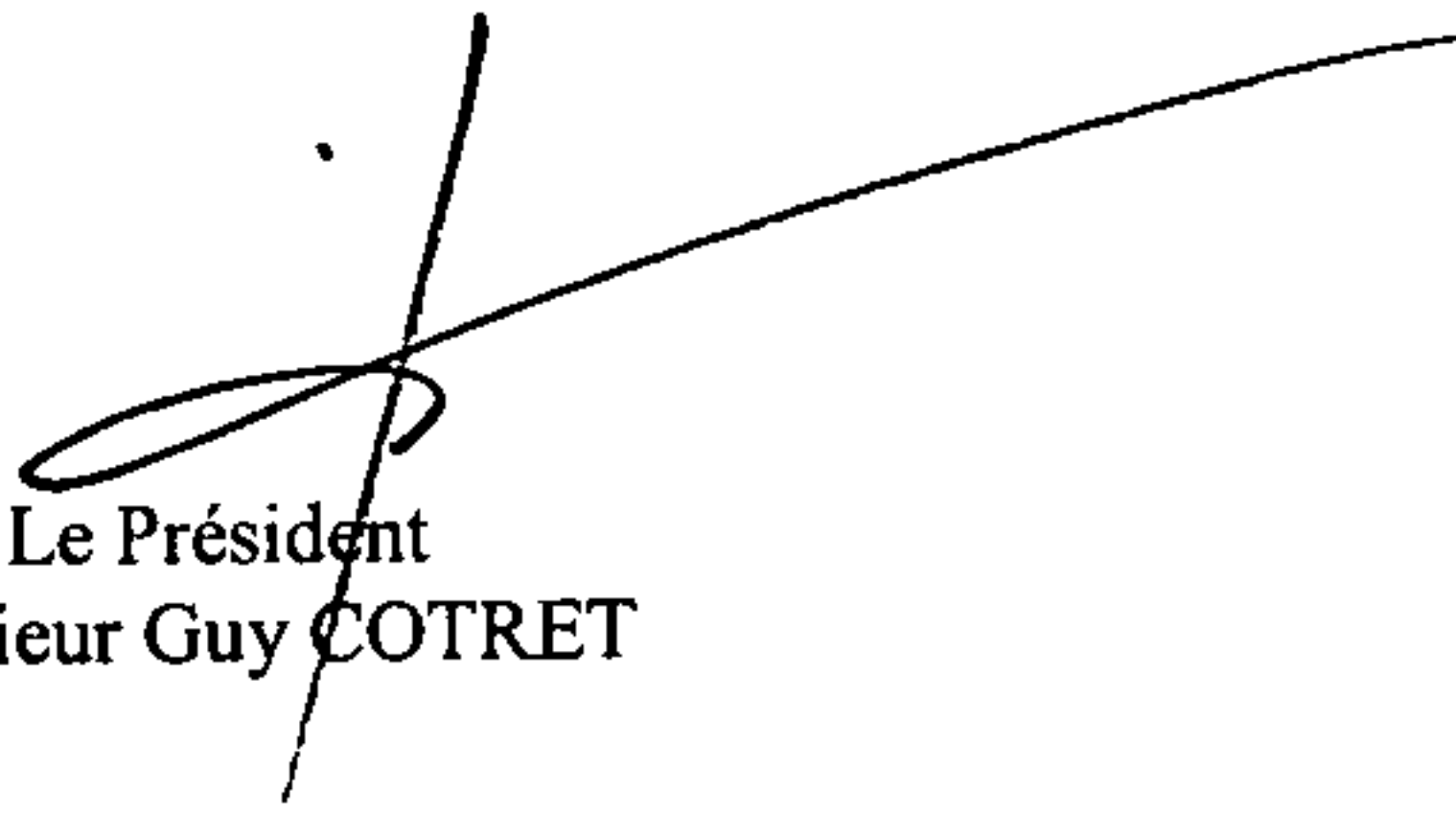
En conséquence de l'approbation du projet de fusion-absorption sus-mentionné, le Conseil d'administration donne tout pouvoir à Monsieur Guy COTRET, Président de la société A3C, à l'effet de (i) signer le projet de fusion d'A3C par CFF présenté au conseil d'administration et d'y apporter toute modification de forme ou tout complément qui serait requis et qui ne modifierait pas les équilibres de l'opération envisagée, (ii) prendre tout contact et tout engagement au nom d'A3C notamment auprès des administrations fiscales, des créanciers et plus généralement de tout co-contractant, (iii) faire le nécessaire pour l'accomplissement de toute formalité notamment les formalités de publicité requises par la loi et la réglementation en vigueur (iv) au cas où le projet de fusion ferait l'objet d'opposition de la part des créanciers, intervenir dans toute procédure, faire toute offre, décider et effectuer le remboursement de toutes créances, constituer toute garantie, (v) signer toutes pièces, actes, documents, élire domicile, constituer avocat, substituer ou déléguer tout ou partie des pouvoirs conférés qui sont énonciatifs et non limitatifs et (vi) généralement faire ce qui sera utile ou nécessaire en vue de la conclusion et de la réalisation de la fusion.

3. Délégation de pouvoir de signature de la déclaration de conformité au Président

En conséquence de ce qui précède, le Conseil d'administration donne tout pouvoir à Monsieur Guy COTRET, Président de la société A3C, à l'effet de signer la déclaration de régularité et de conformité prévue par l'article L 236-6 alinéa 3 du code de commerce.

.../...

Pour extrait certifié conforme à l'original
Établi en 22 exemplaires originaux


Le Président
Monsieur Guy COTRET

Annexe D

**Extrait certifié conforme de la délibération du Conseil d'Administration de CFB
autorisant son Directeur Général à signer le traité de fusion**

CREDIT FONCIER BANQUE

319 327 250 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 MARS 2005

Le 22 mars deux mil cinq, à 14 h 30, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration de CREDIT FONCIER BANQUE au 43, boulevard des Capucines - 75002 PARIS.

Etaient présents en qualité d'Administrateur :

- Monsieur Michel GONNET, Président
- Monsieur François DROUIN,
- Monsieur Henry CABROL,
Représentant permanent du CREDIT FONCIER DE FRANCE
- Monsieur Thierry DUFOUR,
Représentant permanent de l'AUXILIAIRE DU CREDIT FONCIER DE FRANCE
- Madame Edith BOCQUAIRE,
Représentant permanent de la Société FONCIER ASSURANCE
- La Société PEREXIA,
Représentée par Monsieur Michel GONNET

Etaient absents :

- Monsieur François BLANCARD
- La Société GESTRIM
- La Société FONCIER PARTICIPATIONS

Assistaient également à la réunion :

- Monsieur David LACROIX, Directeur Général
- Monsieur Daniel DENOYELLE, Secrétaire Général
- Mademoiselle Christine MACCOTTA, Responsable du contrôle de gestion et gestion financière
- Monsieur Patrick COQUISART, Contrôleur interne
- Le Cabinet PRICE WATERHOUSE COOPERS, représenté par Monsieur Nicolas SEEGMULLER
- Le Cabinet KPMG AUDIT, représenté par Monsieur Rémy TABUTEAU

L'ORDRE DU JOUR était le suivant :

- Approbation du projet du procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 janvier 2005
- Arrêté des comptes de l'exercice 2004
- Audit interne
 - . rapport annuel à la Commission Bancaire
 - . résultats des vérifications
- Liste des conventions réglementées courantes (loi NRE)
- Examen des engagements
- Augmentation de capital réservée aux salariés
- Dissolution sans liquidation de la Société Foncier Epargne

- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire (proposée pour le 25 mai 2005 à 10 h 30)
 - . rapport de gestion sur l'exercice 2004
 - . rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société
 - . texte des résolutions
- Projet de traité de fusion (absorption de Crédit Foncier Banque par le Crédit Foncier de France)
 - . arrêté du traité de fusion
 - . délégation de pouvoir au Directeur Général à l'effet de signer le traité de fusion
 - . délégation de pouvoir au Directeur Général à l'effet de signer la déclaration de conformité
- Examen des fraudes sur cartes bancaires
- Questions diverses.

.....

8. PROJET DE TRAITE DE FUSION (ABSORPTION DE CREDIT FONCIER BANQUE PAR LE CREDIT FONCIER DE FRANCE)

Le Conseil, après avoir traité de l'économie générale du projet :

- approuve, en tant que Crédit Foncier Banque est concernée, les termes généraux du projet traité de fusion-absorption par la Société Crédit Foncier de France des Sociétés, Entenial, A3C et Crédit Foncier Banque, qui lui a été soumis ;
- délègue à Monsieur le Directeur Général tous pouvoirs afin de signer ce traité de fusion au nom et pour le compte de Crédit Foncier Banque, y apporter, en tant que de besoin, toute précision ou modification formelles ne remettant pas en cause l'économie et l'équilibre de l'opération, et faire le nécessaire pour l'accomplissement de toute formalité de publicité requise par la loi et la réglementation en vigueur ;
- délègue à Monsieur le Président du Conseil d'Administration tous pouvoirs pour établir et signer pour le compte des administrateurs de Crédit Foncier Banque, la déclaration de conformité prévue à l'article L.236-6 du code de commerce, relatant le déroulement de la fusion absorption de Crédit Foncier Banque par le Crédit Foncier de France, ainsi que ses conséquences pour la société, et affirmant que l'opération a été réalisée en conformité de la loi et des règlements.

.....

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 h 30.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

Le Président

Un administrateur

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL, Paris, le 13 avril 2004



David LACROIX, Directeur Général

Annexe 1.1(1)
Description des obligations et titres subordonnés émis par CFF

No	Emetteur / Emprunteur (à l'origine)	Description	Date d'émission	Date d'échéance	Droit applicable	Montant de l'encours
1	CFF	STAND-ALONE				
1.1	CFF	Emprunt d'un montant nominal de € 25.000.000 portant intérêt à taux variable. ISIN : FR0010001338	6 août 2003	6 février 2006	droit français	25.000.000 €
1.2	CFF	Emprunt d'un montant nominal de € 35.000.000 portant intérêt à taux variable. ISIN : FR0010001362	6 août 2003	6 février 2006	droit français	35.000.000 €
1.3	CFF	Emprunt d'un montant nominal de € 50.000.000 portant intérêt à taux variable. ISIN : FR0010001370	6 août 2003	6 février 2006	droit français	50.000.000 €
1.4	CFF	Emprunt d'un montant nominal de € 40.000.000 portant intérêt à taux variable. ISIN : FR0010004978	20 août 2003	20 février 2006	droit français	40.000.000 €

No	Emetteur / Emprunteur (à l'origine)	Description	Date d'émission	Date d'échéance	Droit applicable	Montant de l'encours
1.5	CFF	Emprunt d'un montant nominal de € 30.000.000 portant intérêt à taux variable. ISIN : FR0010004986	20 août 2003	20 février 2006	droit français	30.000.000 €
2	CFF	TIRAGES SOUS PROGRAMME EMTN				
2.1	CFF	€ 50.000.000 capitalised Eonia (REO7) Index Linked Notes. ISIN : FR0010036764	30 décembre 2003	30 juin 2006	droit français	50.000.000 €
2.2	CFF	€ 50.000.000 capitalised Eonia (REO7) Index Linked Notes. ISIN : FR0010038802	30 décembre 2003	30 juin 2006	droit français	50.000.000 €
2.3	CFF	€ 280.000.000 Deeply Subordinated Fixed changing to Floating Rate Notes the proceeds of which constitute Tier 1 Capital.	4 février 2004	30 juillet 2014 au plus tôt.	droit français	280.000.000 €

Annexe 1.2(1)
Description des obligations et titres subordonnés émis par Enténial

No	Emetteur / Emprunteur (à l'origine)	Description	Date d'émission	Date d'échéance	Droit applicable	Montant de l'encours
1	ENTENIAL	STAND ALONE				
1.1	Enténial S.A.	Emprunt d'un montant nominal de € 15.000.000 portant intérêt à 5% puis CMS ISIN : FR0000475485	15 juillet 2003	15 juillet 2011	droit français	15.000.000 €
1.2	Enténial S.A.	Emprunt d'un montant nominal de € 15.000.000 portant intérêt à 5% puis CMS ISIN : FR0010019463	15 octobre 2003	15 octobre 2011	droit français	15.000.000 €
1.3	Enténial S.A. ²	Emprunt d'un montant nominal de FF700.000.000 portant intérêt à 8,25% ISIN : FR0000584906	28 décembre 1994	28 décembre 2006	droit français	104.607.674 €
1.4	Enténial S.A. ³	Emprunt d'un montant nominal de FF 600.000.000 portant intérêt à 5,90% ISIN : FR0000584898	4 juillet 1997	4 juillet 2005	droit français	77.174.098 €

² Anciennement Banque La Henin.

³ Anciennement Banque La Henin.

No	Emetteur / Emprunteur (à l'origine)	Description	Date d'émission	Date d'échéance	Droit applicable	Montant de l'encours
2	ENTENIAL	TIRAGES SOUS PROGRAMME EMTN				
2.1	Entenial S.A.	Emprunt d'un montant nominal de € 200.000.000 portant intérêt à taux variable. ISIN : FR0010004952 assimilable	30 septembre 2003	8 août 2005	droit français	200.000.000 €
2.2	Entenial S.A.	Emprunt d'un montant nominal de € 300.000.000 portant intérêt à taux variable. ISIN : FR0010004952	8 août 2003	8 août 2005	droit français	300.000.000 €
2.3	Entenial S.A.	Emprunt d'un montant nominal de € 200.000.000 portant intérêt à taux variable. ISIN : FR00000471179	5 décembre 2002	5 décembre 2005	droit français	200.000.000 €
2.4	Entenial S.A.	Emprunt d'un montant nominal de € 250.000.000 portant intérêt à taux variable. ISIN : FR0010014415	15 septembre 2003	15 septembre 2006	droit français	250.000.000 €
2.5	Entenial S.A.	Emprunt subordonné d'un montant nominal de € 30.000.000 portant intérêt à taux variable. ISIN : FR00000472896	3 juin 2003	3 juin 2009	droit français	30.000.000 €

No	Emetteur / Emprunteur (à l'origine)	Description	Date d'émission	Date d'échéance	Droit applicable	Montant de l'encours
2.6	Entenial S.A.	Emprunt subordonné d'un montant nominal de € 10.000.000 portant intérêt à taux variable. ISIN : FR00000472938	6 mars 2003	6 mars 2023	droit français	10.000.000 €
2.7	Entenial S.A.	Emprunt subordonné d'un montant nominal de € 5.000.000 portant intérêt à taux variable. ISIN : FR00000489841	27 juin 2002	27 juin 2012 Call émetteur 27 juin 2007	droit français	5.000.000 €
2.8	Entenial S.A.	Emprunt subordonné d'un montant nominal de € 41.500.000 portant intérêt à taux fixe de 6,60% ISIN : FR00000487951	28 décembre 2001	6 janvier 2010	droit français	41.500.000 €
2.9	Entenial S.A.	Emprunt d'un montant nominal de € 300.000.000 portant intérêt à taux variable indexé sur l'inflation ISIN : FR00000474025 Non coté	30 avril 2003	30 avril 2008	droit français	300.000.000 €
2.10	Entenial S.A.	Emprunt subordonné d'un montant nominal de € 20.000.000 portant intérêt à taux fixe de 6,50% ISIN : FR00000480154	8 juillet 2002	8 juillet 2022	droit français	20.000.000 €
2.11	Entenial S.A.	Emprunt subordonné d'un montant nominal de € 20.000.000 portant intérêt à taux fixe. ISIN : FR00000488009	24 janvier 2002	24 janvier 2022 Call émetteur le 24 janvier 2012	droit français	20.000.000 €

No	Emetteur / Emprunteur (à l'origine)	Description	Date d'émission	Date d'échéance	Droit applicable	Montant de l'encours
2.12	Entenial S.A.	Emprunt subordonné d'un montant nominal de € 21.000.000 portant intérêt à taux fixe de 6,25% ISIN : FR0000489882 assimilable	28 juin 2002	28 juin 2012	droit français	15.000.000 €
3	ENTENIAL	SCHULDSCHEINE				
3.1	Entenial S.A.	€ 15.000.000 <i>Schuldschein Loan</i> portant intérêt à taux variable.	23 avril 2001	23 avril 2008	droit allemand	15.000.000 €
3.2	Entenial S.A.	€20.000.000 <i>Schuldschein Loan</i> portant intérêt à taux variable.	3 décembre 2002	3 décembre 2007	droit allemand	20.000.000 €
3.3	Entenial S.A.	€20.000.000 <i>Schuldschein Loan</i> portant intérêt à taux fixe.	26 mars 1999	26 mars 2009	droit allemand	20.000.000 €
3.4	Entenial S.A.	€ 50.000.000 <i>Schuldschein Loan</i> portant intérêt à taux variable.	7 janvier 2002	7 janvier 2009	droit allemand	50.000.000 €

Annexe 1.2(2)

Description des options de souscription d'action émises par Entenial

De 1996 à 2002, sur autorisation de l'Assemblée Générale d'Entenial, le Conseil d'Administration a mis en place des plans de souscriptions d'actions au bénéfice des dirigeants et de certains cadres d'Entenial. Les caractéristiques des six plans d'options en cours au 31 décembre 2004 sont les suivantes :

Récapitulatif des plans d'options de souscription au 31 décembre 2004

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4	Plan n°5	Plan n°6
Date d'assemblée	13/06/1996	07/05/1998	07/05/1998	07/05/1998	31/05/2000	31/05/2000
Date de Conseil d'Administration	18/12/1997	07/09/1998	13/09/1999	26/05/2000	17/09/2001	09/09/2002
Point de départ d'exercice des options	18/12/2002	07/09/2003	13/09/2004	26/05/2004	17/09/2005	09/09/2006
Date d'expiration	17/12/2004	06/09/2005	12/09/2006	25/05/2007	16/09/2008	08/09/2009
Prix de souscription	32,78 €	35,52 €	35,80 €	35,86 €	30,43 €	30,75 €
Nombre total d'options attribuées	106 726	15 568	137 750	47 000	184 150	121 639
Annulations d'options suite à des départs de l'entreprise (dont en 2003) (dont en 2004)	-3 058	-1 946	-8 500 (-750)	-7 500 (-1 500) (-1 500)	-14 500 (-6 000) (-2 000)	-1 500 (-1 500)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	103 668	13 622	129 250	39 500	169 650	120 139
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les dirigeants (options A)	81 150	1 668	74 500	-	9 750	-
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les autres salariés (options B)	22 518	11 954	54 750	39 500	159 900	120 139
Nombre d'actions souscrites 3 ^{ème} trim 2003	- 3 336	- 2 224	-	-	-	-
Nombre d'actions souscrites 4 ^{ème} trim 2003	- 5 282	- 5 004				
Nombre d'actions souscrites 1 ^{ère} trim 2004	-95 050	-6 394				
Nombre d'actions souscrites 2 ^{ème} trim 2004				-39 500		
Nombre d'actions souscrites 4 ^{ème} trim 2004			-129 250		-12 700	-15 000
Nombre d'options restant à souscrire	0	0	0	0	156 950	105 139
					Cumul	262 089

Annexe 4.1 (1)
Comptes sociaux au 31 décembre 2004 de CFF

CREDIT FONCIER DE FRANCE

BILAN

(en milliers d'euros)

Cf notes	ACTIF	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
	Caisse, banques centrales, CCP	439	1,455	235
1	Créances sur les établissements de crédit	4,133,845	4,070,252	2,875,763
	- A vue	199,002	35,284	66,350
	- A terme	3,934,843	4,034,968	2,809,413
2	Opérations avec la clientèle	8,309,549	7,456,683	6,052,550
	- Autres concours à la clientèle	8,309,549	7,456,680	6,052,547
	- Comptes ordinaires débiteurs		3	3
3	Obligations et autres titres à revenu fixe	3,194,992	1,306,293	412,990
3	Actions et autres titres à revenu variable		1	1
3	Participation et autres titres détenus à LT	152,594	154,948	232,573
3	Parts dans les entreprises liées	1,494,697	798,432	762,035
4	Immobilisations incorporelles	16,743	10,025	12,387
4	Immobilisations corporelles	135,311	129,637	138,851
5	Autres actifs	271,845	222,293	156,357
6	Comptes de régularisation	732,397	721,540	565,110
	TOTAL DE L'ACTIF	18,442,412	14,871,559	11,203,200

L'annexe qui figure aux pages suivantes fait partie intégrante des comptes individuels

CREDIT FONCIER DE FRANCE

BILAN

(en milliers d'euros)

Cf notes	PASSIF	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
7	Dettes envers les établissements de crédit	5,965,898	5,238,173	3,461,685
	- A vue	7,634	253,509	206,697
	- A terme	5,958,264	4,984,664	3,254,988
8	Opérations avec la clientèle	160,156	146,538	116,806
	- A vue	22,888	18,849	19,380
	- A terme	137,268	127,689	97,426
9	Dettes représentées par un titre	8,391,363	6,060,232	4,562,467
	- Bons de caisse	33	35	35
	- Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	8,107,317	5,778,855	4,562,432
	- Emprunts obligataires	284,013	281,342	
10	Autres passifs	156,526	130,993	117,769
11	Comptes de régularisation	1,261,383	1,258,078	1,142,512
12	Provisions pour risques et charges	216,411	260,872	267,588
13	Dettes subordonnées	823,601	404,042	422,091
14	Fonds pour risques bancaires généraux	436,912	436,912	277,612
14	Capitaux propres hors FRBG :			
14	- Capital souscrit	401,102	394,765	386,342
14	- Primes d'émission	164,274	139,412	124,510
14	- Réserves	200,834	199,992	177,149
14	- Prov. réglementées et subv. d'invest.	214,884	153,127	100,703
14	- Report à nouveau (+/-)	14,509	-1,215	838
14	- Résultat de l'exercice (+/-)	34,559	49,638	45,780
	TOTAL DU PASSIF	18,442,412	14,871,559	11,203,852

L'annexe qui figure aux pages suivantes fait partie intégrante des comptes individuels

CREDIT FONCIER DE FRANCE

HORS BILAN

(en milliers d'euros)

Cf notes	HORS-BILAN	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
	Engagements donnés			
15	<u>Engagements de financement</u>			
15	Engagements en faveur d'établissements de crédit	1,523,655	1,134,642	1,272,192
15	Engagements en faveur de la clientèle	2,743,524	2,368,804	2,233,618
16	<u>Engagements de garantie</u>			
16	Engagements d'ordre d'établissements de crédit	2,823,721	45,905	1,179,176
16	Engagements d'ordre de la clientèle	800,108	880,319	951,518
17	<u>Engagements sur titres</u>			91,075
	Engagements reçus			
18	<u>Engagements de financement</u>			
18	Engagements reçus d'établissements de crédit	1,065,435	726,938	601,976
18	<u>Engagements de garantie</u>			
18	Engagements reçus d'établissements de crédit	470,081	639,600	395,595
18	Engagements reçus de la clientèle	1,224,522	1,362,409	177,172
18	<u>Engagements sur titres</u>		3,495	
	Engagements réciproques			
19	Achat et vente de devises	795,796	1,062,744	2,050,372
20	Instruments financiers à terme non dénoués	34,847,846	26,407,813	22,054,211

L'annexe qui figure aux pages suivantes fait partie intégrante des comptes individuels

CREDIT FONCIER DE FRANCE

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Cf notes		2004	2003	2002
21	Intérêts et produits assimilés	675,524	575,068	555,176
22	Intérêts et charges assimilées	-479,319	-417,730	-469,575
23	Revenus des titres à revenu variable	61,124	35,929	49,388
24	Commissions (produits)	52,924	36,031	32,610
24	Commissions (charges)	-3,421	-2,675	-1,590
25	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	490	-5,102	8,712
26	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	201	-3,056	-5,291
27	Autres produits d'exploitation bancaire	128,210	224,106	162,661
28	Autres charges d'exploitation bancaire	-55,944	-57,457	-51,429
	PRODUIT NET BANCAIRE	379,789	385,114	280,662
29	Charges générales d'exploitation	-335,770	-318,064	-277,208
	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-11,472	-8,714	-12,208
	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	32,547	58,336	-8,754
30	Coût du risque	29,660	-11,497	45,586
	RESULTAT D'EXPLOITATION	62,207	46,839	36,832
31	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	6,716	184,107	77,651
	RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	68,923	230,946	114,483
32	Résultat exceptionnel		1,514	6,578
33	Impôt sur les bénéfices	27,393	28,903	18,569
34	Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	-61,757	-211,725	-93,850
	RESULTAT NET	34,559	49,638	45,780
	- Résultat par action (1)	0.56	0.82	0.78
	- Résultat dilué par action	0.56	0.82	0.78

(1) Le résultat par action s'obtient en divisant le résultat net par le nombre d'actions existantes à la clôture de l'exercice

L'annexe qui figure aux pages suivantes fait partie intégrante des comptes individuels

I. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Retrait de la cote de l'action Crédit Foncier

Le 1^{er} octobre 2004, la CNCE, qui détenait 95,44 % du capital du Crédit Foncier, a déposé un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire des titres de sa filiale, auprès de l'Autorité des Marchés Financiers. Cette offre a obtenu le visa de l'A.M.F le 20 octobre. L'offre publique de retrait a débuté le 25 octobre, pour s'achever le 5 novembre, au prix de 40 € par action. A l'issue de cette opération, la CNCE détient 100 % du capital et des droits de vote du Crédit Foncier.

Augmentation de capital

Lors de la distribution des dividendes 2003, certains actionnaires ont opté pour le réinvestissement des dividendes en actions. 974 978 titres d'un nominal de 6,50 € ont donc été créés au cours de l'exercice. Il en a résulté une augmentation du capital de 6,3 M€.

Acquisition de participations

Enténial

Le 4 février 2004, après autorisation du Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI) et avis de la Direction Générale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF), le Crédit Foncier a acquis 8.529.351 actions Enténial représentant 72,05 % du capital et des droits de vote auprès de Banque AGF pour un montant total de 422,7 M€. L'acquisition de ce bloc de contrôle a été réalisée au prix de 49,56 euros par action.

L'opération de garantie de cours au prix de 49,56 euros par action, proposée du 24 février au 8 mars 2004, a permis au Crédit Foncier d'acquérir 3.249.121 actions complémentaires pour un montant de 161 M€, portant ainsi sa participation à 98,66 % du capital et des droits de vote d'Enténial.

A la fin du 1^{er} semestre 2004, le Crédit Foncier a réalisé une offre publique de retrait des actions Enténial, clôturée le 21 juin 2004 et suivie d'un retrait obligatoire de la cote.

Au terme de ces opérations, le Crédit Foncier détient désormais 100 % du capital et des droits de vote de cette société.

Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine (« CFCAL Banque »)

Le Crédit Foncier a acquis courant 2004 plusieurs blocs d'actions portant sa participation à 33,76% du capital et 34,09% des droits de vote.

Suite à ce franchissement de seuil, une offre publique d'achat a été lancée du 5 octobre au 8 novembre au prix de 390€ par action

A l'issue de ces opérations, le Crédit Foncier détient 3 238 405 titres de la société CFCAL Banque, représentant 65,80 % du capital et acquis pour un montant total de 77,2 M€.

Cession de créances à la Compagnie de Financement Foncier

En 2004, le Crédit Foncier a cédé à la Compagnie de Financement Foncier des créances pour un montant total de 2 204,4 M€ et 587,9 M€ d'engagements de financement. Ces cessions ont dégagé 82,7 M€ de plus-values et 5,6 M€ de moins-values.

Les plus-values de cession réalisées dans l'exercice sont étalées selon une méthode actuarielle sur la durée de vie résiduelle des créances, par l'intermédiaire d'une provision réglementée constituée lors de la cession. Les moins-values de cession sont comptabilisées en résultat lors de leur réalisation.

Titrisation de créances

En novembre 2004, le Crédit Foncier, l'ACFF et Entenial ont réalisé une opération de titrisation de créances qui a abouti à la création du Fonds Commun de Créances Zèbre 1, dont la gestion est assurée par Eurotitrisation. Le Crédit Foncier a ainsi cédé 465,1 M€ de prêts, intérêts courus compris, à leur valeur nette comptable, sans dégager de plus value.

En contrepartie des créances acquises, le FCC Zèbre 1 a émis des parts ordinaires souscrites par Vauban Mobilisations Garanties, filiale de refinancement d'Entenial et des parts spécifiques, souscrites par les 3 cédants. Le Crédit Foncier a reçu des parts spécifiques pour un montant de 44,1 M€, classées en Valeurs mobilières de placement.

II. PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ET METHODES D'EVALUATION

Le Crédit Foncier est une Institution Financière Spécialisée soumise à la loi du 24 janvier 1984 et à ses décrets d'application relatifs à l'activité et au contrôle des établissements de crédit. A ce titre, il applique les règlements 99-04 et 2000-03 du CRC relatifs à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit.

Depuis son adossement au groupe Caisse d'Epargne en 1999, le Crédit Foncier applique les normes de ce groupe.

Le Crédit Foncier est consolidé par intégration globale par la CNCE.

II.1 Enregistrement des crédits

Les crédits distribués figurent à l'actif du bilan pour la fraction effectivement versée dès lors que les procédures de mise en force ont été engagées. Les montants non encore payés restent, quant à eux, inscrits au hors-bilan dans les " ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES ".

Le montant des échéances non réglées figure à l'actif au niveau de chaque rubrique de créances, sauf si elles revêtent un caractère douteux. Dans ce cas, elles sont regroupées avec les créances douteuses.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les indemnités de remboursement anticipé et de renégociation sont comptabilisées pour leur totalité au compte de résultat lors de l'exercice d'enregistrement de l'opération.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré.

Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions. Le reclassement en encours douteux s'opère en particulier lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis 3 mois au moins (9 mois pour les créances sur les collectivités locales).

Au sein de l'encours douteux, les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. Sont en particulier identifiées comme telles :

- les créances dont le terme est déchu ;
- les créances considérées comme douteuses depuis plus d'un an sauf si l'examen des garanties rend probable le remboursement intégral de la créance.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine.

Les créances qui sont restructurées à des conditions hors marché sont identifiées dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. Elles font l'objet du calcul d'une décote représentative de la valeur actuelle de l'écart d'intérêt futur. Cette décote est inscrite au résultat en " COUT DU RISQUE " et au bilan en diminution de l'encours sain correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt. (cf notes 2 ter sur les créances, 21 sur les intérêts et produits assimilés, et 30 sur le coût du risque).

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité et sont présentées en note 18. Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

A compter de l'exercice 2003, le Crédit Foncier a procédé, en application des normes du groupe Caisses d'Epargne, à la comptabilisation des garanties qui sont explicitement ou implicitement attachées à certains types de concours à la clientèle inscrits au bilan, compte tenu de leur caractère significatif, telles les contre garanties reçues de la SGFGAS ou des collectivités locales.

Pour la présentation des notes annexes 1 bis et 2 ter, la segmentation des encours retenue est celle adoptée au sein du Groupe Crédit Foncier pour les besoins de sa gestion interne notamment dans les domaines commercial, financier et des risques.

II.2 Provisionnement des risques sur crédits

II.2.1 Provisions pour risques avérés

Les provisions pour risques avérés couvrent l'ensemble des pertes prévisionnelles, calculées par différence entre les capitaux restant dus et les montants recouvrables. Le risque est apprécié créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues.

Pour les crédits garantis par le FGAS, il est également tenu compte de la part de risque prise en charge par cet organisme.

Les intérêts sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire, y compris pour les créances douteuses compromises, et sont intégralement provisionnés (hors crédits garantis par le FGAS).

Les dotations et reprises à la provision pour dépréciation des créances, de même que les charges couvertes par cette provision figurent au compte de résultat parmi les éléments relatifs au coût du risque pour la fraction en capital des créances et sous les rubriques "INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES" ou "INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES" pour la partie intérêt des créances.

II.2.2 Provisions pour risques de contrepartie

Pour une prise en compte plus économique du risque de contrepartie, une provision est constituée sur les engagements sains de bilan et de hors bilan. Elle est calculée en appliquant des coefficients différenciés par classe de notation et par durée résiduelle, pondérés par des hypothèses de recouvrement en cas de défaillance.

Elle couvre les risques potentiels sur les créances saines de l'immobilier professionnel, des établissements de crédit, des financements structurés et du secteur public territorial. Le Crédit Foncier a également constitué une provision sectorielle sur l'aéronautique.

Les provisions pour risques de contrepartie sur établissements de crédit et sur clientèle s'élevaient globalement à 30,5 M€ fin 2003. Elles ont été dotées pour un montant net de 1 M€ au cours de l'exercice et atteignent 31,5 M€.

La provision sectorielle aéronautique est passée de 2 M€ fin 2003 à 1,8 € fin 2004, après une reprise nette de 0,2 M€.

Ces provisions sont inscrites au Passif et les dotations et reprises de provisions figurent sous la rubrique " COUT DU RISQUE ".

II.3 Opérations en devises

Les opérations de bilan et de hors-bilan sont réévaluées en euros à la fin de chaque mois au cours en vigueur de la devise dans laquelle ces opérations sont libellées. Les produits ou les charges correspondants sont, quant à eux, convertis immédiatement en euros au cours du jour de leur inscription au compte de résultat.

Les gains et pertes latents ou définitifs de change, pour les opérations aux risques propres du Crédit Foncier, sont enregistrés en résultat de change dans les " GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION ".

Par exception, dans le cas de devises considérées comme traitées sur des marchés non liquides, la perte latente est provisionnée à hauteur du risque net encouru, et figure au passif du bilan sous la rubrique " PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES " ; le gain latent n'est pas comptabilisé au compte de résultat.

II.4 Opérations sur titres

II.4.1 Parts dans les entreprises liées et titres de participation

Les valeurs comprises sous cette rubrique sont inscrites, soit pour leur montant réévalué pour les titres acquis avant le 1^{er} janvier 1977 (en vertu des principes énoncés au paragraphe II.5 pour les immobilisations corporelles non amortissables), soit pour leur prix d'acquisition pour les titres acquis à compter de cette date.

Les titres libellés en devises et financés en devises figurent au bilan pour leur contre valeur euros au cours constaté en fin d'exercice. Lorsqu'ils sont financés en euros, les écarts résultant de leur conversion sont inscrits dans un sous-compte rattaché au compte principal des titres pour l'établissement des situations comptables réglementaires. La partie non libérée est, quant à elle, réévaluée à la parité constatée en fin d'exercice et figure au passif du bilan à la ligne " AUTRES PASSIFS " et l'écart constaté est comptabilisé en résultat de change dans les " GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION ".

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur figurant au bilan est supérieure à la valeur d'usage déterminée en fonction d'un ensemble de critères économiques et financiers (cours de bourse, actif net comptable, actif net réévalué, rentabilité, perspectives de la société, ...). Les dotations et reprises figurent en " GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES⁽¹⁾ ". Les plus et moins-values de cessions sur titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrées pour le montant net de l'opération de cession en " GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES⁽¹⁾ " en aval du résultat brut d'exploitation.

II.4.2 Portefeuille titres (Titres de placement et titres d'investissement)

Les opérations sur titres de transaction, de placement et d'investissement sont comptabilisées conformément au règlement n° 90-01 modifié du CRBF.

Le Crédit Foncier ne détient pas de titres de transaction.

⁽¹⁾ Les actifs immobilisés sont constitués des parts dans les entreprises liées, des titres de participation, des autres titres détenus à long terme et des titres d'investissement.

a) Titres de placement

Les titres de placement sont des titres acquis avec l'intention de les détenir pendant une durée supérieure à 6 mois, sans que l'établissement ne soit engagé, s'il s'agit de titres à revenu fixe, à les détenir jusqu'à l'échéance.

Les titres de placement sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais. S'il s'agit de titres monétaires, le coupon couru à l'achat est inclus dans le prix d'acquisition.

Les primes et décotes sur titres de placement correspondent à la différence éventuelle entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres à revenu fixe. Elles font l'objet d'un étalement sur la durée de vie résiduelle des titres. L'étalement est pratiqué selon la méthode linéaire pour les valeurs mobilières à revenu fixe et selon la méthode actuarielle pour les bons du Trésor, autres titres de créances négociables et instruments du marché interbancaire.

Les intérêts courus attachés aux titres à revenu fixe sont inscrits au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat au poste "INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS".

Les titres de placements sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur probable de négociation. Les moins-values latentes sont constatées par voie de provision, tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La provision prend en compte, le cas échéant, les résultats sur instruments de couverture.

Le résultat des cessions ainsi que les dotations et reprises de provisions pour dépréciation figurent dans la rubrique "GAINS OU PERTES DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS".

Toutefois, en cas de risque de crédit avéré sur titres à revenu fixe, il est constitué une provision pour créances douteuses portée au compte de résultat au poste "COUT DU RISQUE".

b) Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres à revenu fixe, dont le prix de remboursement est fixe, acquis avec une intention de détention durable, en principe jusqu'à l'échéance. Les titres répondant à ces caractéristiques peuvent être classés en titres d'investissement lorsque, selon les dispositions du CRBF, ils font l'objet d'une couverture spécifique en durée ou en taux.

Sont également portés en portefeuille d'investissement les titres répondant aux conditions requises mais inscrits à l'origine en portefeuille de placement dans la mesure où, lors de l'acquisition, les conditions de couverture spécifique en durée ou en taux n'étaient pas encore remplies.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition, selon les mêmes règles que les titres de placement. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas les titres jusqu'à leur échéance en raison de circonstances nouvelles ou en cas de risque de défaillance de l'émetteur.

En application du règlement 90-01 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière les titres transférés du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement sont inscrits à leur prix d'acquisition ; les provisions constituées à l'ouverture de l'exercice sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

Les primes et décotes font l'objet d'un étalement sur la durée de vie résiduelle des titres selon les mêmes méthodes que celles adoptées pour les titres de placement. Les intérêts courus attachés aux titres d'investissement sont enregistrés selon les mêmes règles que celles applicables aux titres de placement à revenu fixe.

Le résultat des cessions éventuelles et les dotations et reprises de provisions sont inscrits en "GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES".

Durant l'exercice, il n'y a pas eu de transfert entre les titres de placement et les titres d'investissement.

c) Valeurs données en pension

Le Crédit Foncier réalise des opérations de mobilisation auprès de la Banque de France ou de négociation sur le marché monétaire d'effets dits "secondaires", représentatifs de créances en portefeuille, non matérialisés.

Les créances servant de support à la mobilisation sont maintenues à l'actif en application des dispositions réglementaires. La mobilisation se traduit ainsi par une dette vis à vis de l'établissement prêteur sur le marché secondaire, enregistrée en "VALEURS DONNEES EN PENSION", en contrepartie d'un compte de trésorerie.

II.5 Immobilisations corporelles et incorporelles

II.5.1 Modalités d'enregistrement

Elles sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition, nette de T.V.A. récupérable.

Le CRC 2004-6 du 23 Novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs fixe comme méthode préférentielle la comptabilisation à l'actif des coûts de développement de logiciels créés par l'entreprise et destinés à être effectivement utilisés. Dans ce cadre le CFF a immobilisé les coûts de main d'œuvre informatique engagés en 2004 au titre du projet Copernic qui a été mis en production en janvier 2005.

Ont été retenus les coûts engagés durant les phases d'analyse organique, de programmation, de tests et de réalisation de la documentation.

Il a ainsi constaté un montant total de 10,8 M€, au titre de la production immobilisée. Ce montant a été inscrit en Logiciels en cours, dans le poste « IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS », en contrepartie de la diminution des « CHARGES DE PERSONNEL » pour 1,1 M€ et de la diminution des « SERVICES EXTERIEURS » pour 9,7 M€.

Si les valeurs de marché des immobilisations sont inférieures à leurs valeurs comptables, une provision pour dépréciation d'actif est constituée,

La persistance de la crise immobilière, les difficultés d'accès au marché financier liées à la suppression des PAP ont contraint le Crédit Foncier à provisionner en 1995 certains de ses immeubles d'exploitation dont le prix de revient comptable paraissait notablement supérieur à la valeur d'utilité. Le montant de ces provisions s'élève à fin décembre 2004 à 17,3 M€.

Le Crédit Foncier a également constaté en 2004 une provision pour dépréciation des droits au bail, d'un montant de 2,7 M€.

En application du règlement CRC2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, des provisions pour gros entretien des immeubles sont enregistrées depuis 2003. Elles s'élèvent à 1,7M€ au 31 décembre 2004.

Les constructions, terrains et agencements acquis antérieurement au 1er janvier 1977 ont fait l'objet d'une réévaluation légale, neutre fiscalement, qui a eu pour conséquence l'inscription au passif :

- 1) d'une réserve de réévaluation pour les immobilisations non amortissables, qui a été intégrée au capital lors d'augmentations de capital ultérieures,
- 2) d'une provision spéciale de réévaluation pour les constructions et agencements qui est réintégrée annuellement dans les résultats selon le rythme des amortissements auxquels elle se rapporte.

II.5.2 Modalités d'amortissement

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties essentiellement selon le mode linéaire :

- 1,6 à 5,7 % pour les concessions,
- 2 à 5 % pour les constructions,
- 5 à 25 % pour les agencements en fonction de leur type,
- 10 à 50 % pour les autres immobilisations en règle générale.

Toutefois, un amortissement dégressif est pratiqué principalement au taux de 40 % sur une partie des postes suivants : matériel et outillage, matériel de transport, matériel de bureau et matériel informatique.

Pour les logiciels, l'amortissement dérogatoire fiscal est pratiqué; il consiste à amortir l'intégralité de la dépense sur les douze premiers mois de la mise en service. L'excédent constaté entre cet amortissement fiscal et l'amortissement économique, calculé au taux de 20 %, est enregistré au niveau des " DOTATIONS / REPRISES DE FRBG ET PROVISIONS REGLEMENTEES ", sa contrepartie figurant au passif du bilan sous la rubrique " PROVISIONS REGLEMENTEES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ".

II.5.3 Plus et moins-values de cession

Le résultat net de la cession figure au niveau du Produit Net Bancaire sous la rubrique " AUTRES PRODUITS OU AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE " pour les immobilisations hors exploitation et en " GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES " pour les immobilisations d'exploitation.

II.6 Emprunts interbancaires et emprunts obligataires

Le capital restant dû des emprunts émis par le Crédit Foncier est enregistré au passif du bilan pour le montant brut. Les emprunts en devises sont évalués en euros aux parités constatées en fin d'exercice.

Les frais liés aux émissions, déductions faites des "surprimes", sont enregistrés en totalité pour les exercices concernés dans les " COMMISSIONS " ; ils sont ensuite étalés selon le principe suivant :

- inscription à l'actif du bilan dans les comptes de régularisation sous la rubrique charges à répartir en contrepartie d'un compte de transfert de charges qui figure dans les "COMMISSIONS - PRODUITS " ;
- amortissement du compte d'actif sur la durée de vie des emprunts concernés, enregistré dans les "AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE".

Les primes d'émission ou de remboursement sont amorties au rythme des emprunts auxquels elles se rapportent et sont enregistrées en " CHARGES A REPARTIR " sous la rubrique des comptes de régularisation actif. Elles sont amorties en contrepartie de comptes figurant parmi les " INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE ".

II.7 Instruments financiers à terme

Le Crédit Foncier ne détient pas de contrat d'option, ni de contrat ferme sur des marchés organisés.

II.7.1 Contrats d'échange de taux ou de devises (Swaps) et accords de taux futurs (FRA)

Les contrats d'échange de taux et les contrats d'échange de devises regroupent à la fois des positions ouvertes isolées, des opérations de couverture affectée et des opérations de couverture globale.

Toutes ces opérations sont considérées comme traitées de gré à gré. Leurs modalités d'enregistrement comptable répondent aux principes suivants :

- les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats non dénoués ;
- les charges et les produits relatifs aux instruments financiers en position ouverte isolée sont enregistrés au compte de résultat prorata temporis. Les pertes latentes, constatées par rapport à la valeur de marché, sont provisionnées et les gains latents ne sont pas comptabilisés ;
- les charges et les produits relatifs aux opérations de couverture affectée sont inscrits au compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert ;
- les charges et les produits relatifs aux opérations de couverture globale sont enregistrés prorata temporis au compte de résultat, et les pertes et gains latents estimés par rapport à la valeur du marché ne sont pas comptabilisés.

Les swaps de couverture affectée sur crédits sont systématiquement reclassés en position ouverte isolée lorsque le crédit devient douteux.

II.7.2 Les garanties de taux plafond ou plancher

Les garanties de taux plafond ou plancher sont traitées de gré à gré et classées en position ouvertes isolées et en couverture affectée ou globale. Ces opérations s'apparentent à une suite d'options et leurs modalités d'enregistrement comptable sont identiques.

Opérations de couverture affectée :

- les primes sont enregistrées dans des comptes de régularisation et étalées sur la durée de vie de l'élément couvert.
- les différentiels d'intérêts, payés ou reçus à chaque échéance, constituent une perte ou un gain réalisés, comptabilisés dans les mêmes conditions que le résultat dégagé lors du dénouement d'une option, de façon symétrique à l'élément couvert.

Positions ouvertes isolées :

- les primes sont étalées prorata temporis en compte de résultat sur la durée de vie des contrats.
- les différentiels d'intérêts, payés ou reçus à chaque échéance sont enregistrés au compte de résultat prorata temporis. Les pertes latentes sont provisionnées et les gains latents ne sont pas comptabilisés.

II.8.Provisions pour risques et charges

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisées quant à leur objet et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

Il recouvre également les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liées à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code que des événements survenus ou en cours rendent probable, nettement précisées quant à leur objet, mais dont la réalisation est incertaine. Ces provisions comprennent notamment les provisions pour risques de contrepartie (cf paragraphe II 2-2)

Elles sont détaillées en note 12.

II.9 Engagements sociaux

II.9.1 Régimes de retraite

Les salariés embauchés avant le 1^{er} mars 2000 relèvent du régime de retraite supplémentaire à prestations définies, géré dans le cadre de la " Caisse des Retraites du Crédit Foncier " (C.R.C.F.F), institution de retraite supplémentaire juridiquement autonome, destinée à compléter, si nécessaire, les régimes obligatoires dans une optique de régime différentiel.

La C.R.C.F.F. procède aux évaluations des engagements futurs à l'égard de ses ressortissants, agents et retraités. Ces engagements sont validés chaque année par des actuaires indépendants. Sur la base d'un taux d'actualisation de 4,10% et de l'application des tables de mortalité par génération, les engagements de retraite sont couverts par les actifs du fonds associatif au 31 décembre 2004.

Les salariés embauchés après le 1^{er} mars 2000 relèvent du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies, en vigueur dans le groupe des Caisses d'Epargne.

II.9.2 Indemnités de fin de carrière

En matière d'indemnités de fin de carrière, les salariés bénéficient, à l'occasion de leur départ en retraite, d'une allocation proportionnelle à leur ancienneté. Afin de couvrir cette charge, ainsi que les contributions patronales de sécurité sociale s'y rapportant, le Crédit Foncier a souscrit une assurance auprès de Foncier Assurance.

Cet engagement ne donne donc pas lieu à une provision dans les comptes sociaux.

II.9.3 Autres engagements

Les engagements sociaux non couverts par des cotisations versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

Le 22 décembre 2004, des accords ont été signés avec les partenaires sociaux afin d'offrir une meilleure couverture des dépenses de santé. L'adhésion au contrat passé avec la mutuelle du Crédit Foncier a été rendue obligatoire pour les salariés et un contrat spécifique facultatif a été mis en place pour les retraités. Par ailleurs, ces accords prévoient que le Crédit Foncier effectuera en 2005 un versement « pour solde de tout compte » destiné d'une part à subventionner pendant 5 ans les cotisations payées par les retraités et d'autre part à assurer l'équilibre du contrat retraités. Ce versement est provisionné dans les comptes au 31 décembre 2004.

En 2004, le Crédit Foncier a mis en place un régime de prévoyance complémentaire géré par un organisme extérieur à l'entreprise. Il a versé 8,2 M€ à une compagnie d'assurance et la provision constituée fin 2003 a été reprise pour 8 M€.

Il n'y a pas d'engagement particulier vis à vis des dirigeants.

II.10 Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Dans le cadre des dispositions bancaires réglementaires, le Crédit Foncier a constitué un Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) afin de couvrir les risques bancaires généraux ainsi que les risques latents inhérents à son activité.

Au 31 décembre 2004, le Fonds pour Risques Bancaires Généraux s'élève à 436,9 M€, sans changement depuis 2003.

II.11 Provision pour GIE Fiscaux

Le Crédit Foncier participe à certains Groupements d'Intérêts Economiques (G.I.E.) ; les résultats de ces établissements, qui bénéficient de la transparence fiscale, sont pris en compte à concurrence de la quote-part du Crédit Foncier dans la détermination de l'assiette servant de base au calcul de l'impôt sur les sociétés.

Afin de neutraliser l'impact de l'incidence d'impôt qui en résulte, il a été créé, à compter de l'exercice 1989, une provision pour GIE Fiscaux, classée au passif du bilan sous la rubrique "PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES". Dans son principe, la provision a pour objet d'intégrer la taxation future de la remontée dans le résultat fiscal du Crédit Foncier des résultats des GIE pendant leur phase bénéficiaire à hauteur des économies d'impôts déjà réalisées au titre des résultats antérieurs cumulés des GIE.

Le solde de la provision s'élève à 46,2 M€ fin 2004.

II.12 Provision pour risque fiscal

Au cours de l'exercice 1994, des contrôles fiscaux ont été effectués :

- d'une part sur les propres comptes du Crédit Foncier de France pour les exercices 1991 et 1992,
- d'autre part sur ceux de plusieurs GIE, dont le Crédit Foncier est co-prêteur, pour les exercices 1991, 1992 et 1993.

A ce titre, des notifications de redressement lui ont été adressées et une provision pour risques a été enregistrée en fonction des éléments présentant un risque élevé.

Les flux afférents à cette provision sont enregistrés sous la rubrique " IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS".

Le solde de la provision s'élève à 19,9 M€ fin 2004.

II.13 Incidence des dérogations fiscales sur le résultat

En application des règles fiscales en vigueur, le Crédit Foncier procède aux calculs d'amortissement dérogatoires et à la constitution d'autres provisions réglementées, notamment en vue de neutraliser les plus-values constatées sur les cessions de créances à la Compagnie de Financement Foncier.

Sans l'application de ces mesures, le résultat comptable avant incidence de l'impôt aurait été augmenté de 61,8 M€, lié principalement à la neutralisation des plus-values de cession de créances à la Compagnie de Financement Foncier. En 2003, l'incidence nette de ces mesures a été de 52,4 M€.

II.14 Intégration fiscale

Le Crédit Foncier a adopté en 1992 le régime fiscal des Groupes de Sociétés. Les sociétés intégrées fiscalement sont, outre le Crédit Foncier, société tête de groupe :

Nom de la société	Exercice d'intégration	Nom de la société	Exercice d'intégration
Financière Desvieux	1992	EURL Etoile Lauriston	1999
Crédit de l'Arche	1993	SC Château Beauregard	1999
Foncier Participations	1993	SCEA Beauregard	1999
Auxiliaire du CFF	1995	SCEA Bastor et Saint-Robert	1999
Cie Foncière de Crédit	1995	SARL Paix	1999
Euromarne Participations	1995	SARL Scribe	1999
Foncier Vignobles	1995	Compagnie Foncière de Construction	1999
Foncière d'Evreux	1995	Financière Promotion de l'Arche	1999
Cofimab	1996	Cambon Conseil	1999
Crédit Foncier Assurance Courtage	1996	Foncier Titrisation	1999
Crédit Foncier Banque	1996	Socrelog	1999
Foncier Consultants ¹	1996	Compagnie de Financement Foncier	1999
Foncier Epargne ²	1996	DOM 3	2001
Foncier Assurance	1996	DOM 4	2001
DOM 9 ³	1996	Cie Foncière de Développement	2001
S.E.I.E.F	1996	A3C	2004

Compte tenu de la convention adoptée, l'économie fiscale d'impôt réalisée par le Groupe liée aux déficits est considérée comptablement comme un produit immédiat de l'exercice (cf. également chapitre suivant).

Du fait de la détention à 100% du capital du Crédit Foncier par la CNCE, le groupe fiscal Crédit Foncier disparaîtra le 1^{er} janvier 2005.

La charge d'impôt de l'exercice tient compte de l'effet de la rupture du groupe fiscal.

⁽¹⁾ Ex Crédit Foncier International

⁽²⁾ Ex Doca SARL

⁽³⁾ Ex Société Centrale de Foncier Assurance

II.15 Impôt sur les sociétés

Dans le cadre de ce groupe d'intégration fiscale, les sociétés intégrées calculent leur charge d'impôt sur leur résultat fiscal propre et la comptabilisent comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le Crédit Foncier, tête de groupe, enregistre un produit d'intégration fiscale correspondant à l'impôt sur les sociétés dû par chacune des filiales intégrées d'un montant de 65,8 M€ pour 2004.

Au 31 décembre 2004, le groupe ayant entièrement consommé les reports fiscaux déficitaires dont il bénéficiait, le Crédit Foncier, tête de groupe, a comptabilisé une charge d'impôt à taux plein de 45,6 M€.

Note1 : Créances sur les établissements de crédit (1)

(en milliers d'euros)

	Créances saines		Créances douteuses		Provisions		Montants nets		
	31/12/04	31/12/03	31/12/04	31/12/03	31/12/04	31/12/03	31/12/04	31/12/03	31/12/02
CREANCES HORS GROUPE									
- A VUE									
Comptes ordinaires débiteurs	4.016	5.042					4.016	5.042	10.956
Comptes et prêts	100.000						100.000		52.000
Valeurs non imputées		14						14	
Valeurs reçues en pension									
Créances rattachées	6	57					6	57	7
SOUS-TOTAL	104.022	5.113					104.022	5.113	62.963
- A TERME									
Comptes et prêts	217.673	780.876	592	597	105	109	218.160	781.364	43.698
Valeurs reçues en pension	16.428	17.105					16.428	17.105	17.936
Prêts subordonnés	70.552	49.955					70.552	49.955	35.711
Créances rattachées	522	3.170					522	3.170	994
SOUS-TOTAL	305.175	851.106	592	597	105	109	305.662	851.594	98.339
TOTAL CREANCES HORS GROUPE	409.197	856.219	592	597	105	109	409.684	856.707	261.302
CREANCES GROUPE									
- A VUE	94.980	30.171					94.980	30.171	3.387
- A TERME	3.629.181	3.183.374					3.629.181	3.183.374	2.611.074
TOTAL CREANCES GROUPE	3.724.161	3.213.545					3.724.161	3.213.545	2.614.461
TOTAL GENERAL	4.133.358	4.069.764	592	597	105	109	4.133.845	4.070.252	2.875.763

(1) La durée résiduelle des encours est présentée en note 37

Il n'y a pas de créances éligibles au refinancement de la Banque de France ou au Système Européen de Banque Centrale au 31/12/2004

NOTE 1 BIS - REPARTITION DES ENCOURS DE CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers d'euros)

	31/12/04			31/12/03	31/12/02
	BRUT	PROV.	NET		
<i>Créances à vue :</i>	199,002		199,002	35,284	66,350
<i>Créances à terme (1) :</i>	3,934,948	105	3,934,843	4,034,968	2,809,413
- Refinancement habitat aidé	115,637		115,637	119,605	127,223
- Refinancement habitat concurrentiel	57,383		57,383	70,105	82,825
- Financements structurés	195,303		195,303	172,258	155,786
- Autres prêts aux Etablssts de crédit	3,566,033		3,566,033	3,672,512	2,442,723
- Créances à termes douteuses (2)	592	105	487	488	856
<i>Total Général</i>	4,133,950	105	4,133,845	4,070,252	2,875,763

(1) Il n'y a pas de créances saines restructurées à des conditions hors marché au 31.12.04.

(2) Les créances douteuses compromises s'élèvent à 592 K€.

Note 2 : Opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)

	Créances saines		Créances douteuses		Provisions		Montants nets		
	31/12/04	31/12/03	31/12/04	31/12/03	31/12/04	31/12/03	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Créances hors-groupe									
Concours à la clientèle :									
Créances commerciales									
Crédits à l'exportation	4,285	7,906					4,285	7,906	12,505
Crédits de trésorerie	41,420	6,017	1,389	1,175	59	942	42,750	6,250	146,383
Crédits à l'équipement	1,256,177	1,194,766	141,275	228,735	47,965	67,215	1,349,487	1,356,286	1,393,134
Crédits à l'habitat	6,433,689	5,565,774	129,276	124,029	31,308	39,046	6,531,657	5,650,757	4,917,158
Autres crédits à la clientèle	315,080	369,446	14,081	23,374	10,793	19,030	318,368	373,790	390,715
Prêts à la clientèle financière	2,743	2,498					2,743	2,498	5,457
Valeurs reçues en pension									
Valeurs non imputées		4						4	3,155
Prêts subordonnés			31,252	31,252	31,252	31,252			
Créances rattachées	45,597	45,407	1,620	2,297			47,217	47,704	41,672
Sous-total	8,098,991	7,191,818	318,893	410,862	121,377	157,485	8,296,507	7,445,195	6,010,179
Comptes ordinaires débiteurs :									
Comptes ordinaires débiteurs									
Créances rattachées		3						3	3
Sous-total		3						3	3
Total créances hors groupe	8,098,991	7,191,821	318,893	410,862	121,377	157,485	8,296,507	7,445,198	6,010,182
Créances groupe	13,042	11,485					13,042	11,485	45,068
Total Général	8,112,033	7,203,306	318,893	410,862	121,377	157,485	8,309,549	7,456,683	6,058,550

La durée résiduelle des encours est présentée en note 37

Il n'y a pas de crédits à durée indéterminée accordés à la clientèle au 31/12/2004

Il n'y a pas de créances éligibles au refinancement de la Banque de France ou au Système Européen de Banque Centrale au 31/12/2004

Note 2 bis : Provisions constituées en couverture de risques de crédits

(en milliers d'euros)

	31/12/2002	31/12/2003	Dotations	Reprises	31/12/2004
<u>Provisions inscrites en déduction des éléments d'actif</u>					
Etablissements de crédit	436	109	11	15	105
Crédits à la clientèle	138,513	157,485	48,784	84,892	121,377
Total	138,949	157,594	48,795	84,907	121,482
<u>Provisions inscrites au passif</u>					
Crédits à la clientèle et établissements de crédit	40,748	32,593	7,170	386	39,377
Prov. pour pertes et charges sur engagements	38,499	39,596	18,381	20,754	37,723
Provisions pour risques pays	504	263		127	136
Provisions pour risques immobiliers divers	32,014	32,014	2,700	16,769	17,945
Total	111,765	104,466	28,751	38,036	95,181
Total Général	250,714	262,060	77,546	122,943	216,663

NOTE 2ter -REPARTITION DES ENCOURS DE CREDIT CLIENTELE

(en milliers d'euros)

	31/12/04			31/12/03	31/12/02
	BRUT	PROV.	NET		
Prêts aux ménages :	4,358,906		4,358,906	3,835,996	2,727,259
- Particuliers	3,871,699		3,871,699	3,483,009	2,527,668
. Habitat aidé	8		8	8	187
. Habitat concurrentiel	3,826,703		3,826,703	3,442,879	2,479,281
. Autres	44,988		44,988	40,122	48,200
- Entrepreneurs individuels	487,207		487,207	352,987	199,591
. Habitat concurrentiel	485,600		485,600	351,604	198,179
. Autres	1,607		1,607	1,383	1,412
Prêts aux entreprises :					
-Secteur public territorial (collectivités locales)	632,080		632,080	439,293	424,806
- Opérateurs sociaux	1,379,769		1,379,769	1,292,754	939,605
. Habitat concurrentiel	1,351,190		1,351,190	1,203,693	863,576
. Autres	28,579		28,579	89,061	76,029
- Investisseurs immobiliers	936,312		936,312	790,782	563,381
. Habitat concurrentiel	443,900		443,900	342,545	215,244
. Autres	492,412		492,412	448,237	348,137
- Financements structurés	583,822		583,822	710,268	937,687
. Transports	135,404		135,404	227,138	354,237
. Grands projets	448,418		448,418	483,130	583,450
. Autres	221,144		221,144	134,213	284,488
Sous-Total Créances Clientèle	8,112,033		8,112,033	7,203,306	5,877,226
Créances douteuses	318,893	121,377	197,516	253,377	181,324
Total Créances Clientèle	8,430,926	121,377	8,309,549	7,456,683	6,058,550

Les risques pays représentent un encours brut de 5,9 M€ au 31 décembre 2004.

Le montant des créances saines restructurées à des conditions hors marché au 31/12/04 s'élève à 1119 K€ après prise en compte d'une décote d'un montant de 9 K€.

NOTE 2 QUATER - TABLEAU DE REPARTITION DES ENCOURS DOUTEUX DE CREDIT

(en milliers d'euros)

31 DECEMBRE 2004	Total Créances douteuses			dont Créances douteuses compromises		
	BRUT	PROV.	NET	BRUT	PROV.	NET
Prêts aux ménages :	106,274	28,824	77,450	36,403	20,506	15,897
Particuliers	88,862	22,622	66,240	29,473	15,795	13,678
- Habitat concurrentiel	74,521	20,157	54,364	26,654	13,455	13,199
- Autres	14,341	2,465	11,876	2,819	2,340	479
Entrepreneurs individuels	17,412	6,202	11,210	6,930	4,711	2,219
- Habitat concurrentiel	16,295	5,439	10,856	5,968	3,975	1,993
- Autres	1,117	763	354	962	736	226
Prêts aux entreprises et aux collectivités locales :						
Secteur public territorial (collectivités locales)	749	12	737			
Opérateurs sociaux	7,965	1,173	6,792	2,261	898	1,363
- Habitat concurrentiel	6,010	1,038	4,972	2,224	861	1,363
- Autres	1,955	135	1,820	37	37	
Investisseurs immobiliers	96,595	60,865	35,730	39,253	28,537	10,716
- Habitat aidé	426		426	426		426
- Habitat concurrentiel	23,721	11,121	12,600	15,239	10,761	4,478
- Autres	72,448	49,744	22,704	23,588	17,776	5,812
Financements structurés	99,131	29,485	69,646	42,826	16,538	26,288
- Transports	91,489	26,684	64,805	37,493	13,738	23,755
- Grands projets	7,642	2,801	4,841	5,333	2,800	2,533
Autres	8,179	1,018	7,161	1,898	936	962
Total	318,893	121,377	197,516	122,641	67,415	55,226

Note 3 : Portefeuille-titres (1)

(en milliers d'euros)

	31/12/2004			31/12/2003	31/12/2002
	BRUT	PROVISIONS	NET		
Obligations et autres titres à revenu fixe (2)					
<u>Titres de placement (3)</u>					
Titres cotés	81,227	44	81,183	210,915	187,724
Titres non cotés	3,103,261	37,789	3,065,472	1,039,717	165,164
<u>Titres d'investissement</u>					
Titres cotés	22,001		22,001	22,000	22,000
Titres non cotés	26,206		26,206	28,385	30,563
<u>Créances rattachées</u>	130		130	5,276	5,539
TOTAL (A)	3,232,825	37,833	3,194,992	1,306,293	410,990

(1) La durée résiduelle des encours est présentée en note 37

(2) Le poste "Obligations et autres titres à revenu fixe" ne recense aucun titre émis par des organismes publics.

Les plus value latentes sur le portefeuille au 31/12/04 s'élèvent à 38,4 M€.

Le Crédit Foncier ne détient ni titres de transaction, ni titres de l'activité de portefeuille

Les titres de placement non cotés progressent en 2004 à la suite de l'achat d'obligations TSR émises par la SCF pour 900 M€

(3) Le montant des encours douteux compromis s'élève à 2698 K€

	31/12/2004			31/12/2003	31/12/2002
	BRUT	PROVISIONS	NET		
Actions et autres titres à revenu variable					
<u>Titres de placement</u>				1	1
TOTAL (B)				1	1
Participations					
<u>Participations</u>					
Titres cotés	43	38	5	3	105,701
Titres non cotés	364,178	211,599	152,579	154,945	120,872
Autres immobilisations financières*	10		10		
<u>Parts dans les entreprises liées</u>					
Titres cotés	77,213		77,213		
Titres non cotés	1,442,198	24,714	1,417,484	798,432	761,035
<u>Créances rattachées</u>					
TOTAL (C)	1,883,642	236,351	1,647,291	953,380	987,608
TOTAL (A) + (B) + (C)	5,116,467	274,184	4,842,283	2,259,674	1,398,599

* ECUFONCIER : quote-part de commandité.

Le montant des titres prêtés s'élève à 46 K€ contre 26 K€ au 31/12/03.

Le portefeuille de participations ne contient pas d'autres titres détenus à long terme.

Engagements pris dans le cadre des opérations de titrisation:

Le Crédit Foncier a procédé à une titrisation au cours de l'exercice qui a abouti à la création du FCC Zèbre One.

Les garanties accordées par le Crédit Foncier dans le cadre d'opérations antérieures consistent en la souscription de parts spécifiques des Fonds Communs de Créances, supportant en priorité les pertes des fonds.

Au 31 décembre 2004, les parts spécifiques détenues concernent les fonds suivants :

- FCC Teddy I	40,4
- FCC Tocryo	55,3
- FCC 3 Lion A	0,3
- FCC 3 Lion B	0,2
- FCC Zèbre One	44,1

Ces parts sont provisionnées à hauteur de :

- FCC Teddy I	4,7
- FCC Tocryo	32

Note 3 bis : Surcotes/décotes

(en milliers d'euros)

Montants au 31/12/2004	Valeur brute	Valeur de remboursement	Différence +/-
Titres de placement			
Obligations	931,985	931,400	-585
Autres titres à revenu fixe	2,242,039	2,200,659	-41,380
Titres d'investissement			
Obligations			
Autres titres à revenu fixe	48,207	22,070	-26,137

Note 3 ter : Immobilisations financières

(en milliers d'euros)

	Brut 31/12/02	Brut 31/12/03	Acquisitions/ Augmentation n de capital	Cessions/ Réduction de Capital	Variation surcotes/ décotes	Transferts	Brut 31/12/04
Titres d'investissement	52,563	50,385			-2,178		48,207
Parts dans les entreprises liées	874,132	870,483	678,865	47,215		17,278	1,519,411
Titres de participation	484,717	413,196	14,410	46,107		-17,278	36,221
Autres immobilisations financières			10				10
Total	1,411,412	1,334,064	693,285	93,322	-2,178	0	1,931,849
Créances rattachées	184	130					130
Total Général	1,411,596	1,334,194	693,285	93,322	-2,178	0	1,931,979

Au cours de l'exercice 2004, parmi les opérations significatives, le Crédit Foncier a :

- acquis 100 % des titres Entenial pour 601,6 M€ .
- acquis 65,80 % des titres CFCAL pour 77,2 M€ .
- souscrit aux augmentations de capital de Crédit Logement pour un montant de 9,1 M€ maintient ainsi sa participation à 6,99%
- acquis 75,96 % des titres MLDC, spécialisée en gestion immobilière pour 4,6 M€ .
- cédé sa participation dans Crédit de l'Arche pour 3,9 M€, dégageant une moins value de 43,3 M€ compensée par une reprise de provision du même montant.
- cédé 604 268 actions FGI pour 2,6 M€ à FGI dans le cadre d'une réduction de Capital.
cette cession a entraîné une moins-value de 43,5 M€, couverte par une reprise de provision d'égale montant.

Note 3 quater : Provisions sur immobilisations financières

(en milliers d'euros)

	Solde 31/12/2002	Solde 31/12/2003	Dotations	Reprises	Transferts	Solde 31/12/2004
Titres d'investissement						
Parts dans les entreprises liées	113,097	72,051	5,846	53,183		24,714
Titres de participation	258,144	258,248	101	46,712		211,637
Total	371,241	330,299	5,947	99,895		236,351

Note 4 : Immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers d'euros)

	Brut au 31/12/03	Acquisitions 2004	Cessions 2004	Brut au 31/12/04	Amortissements & provisions	Net au 31/12/04	Net au 31/12/03	Net au 31/12/02
Immobilisations incorporelles								
Frais d'augmentation de capital								
Concessions et droits similaires	13,891	11,927	2,658	23,160	6,417	16,743	10,025	10,387
Total (A)	13,891	11,927	2,658	23,160	6,417	16,743	10,025	10,387
Immobilisations corporelles								
<u>Terrains</u>	60,109	82	89	60,102	8,570	51,532	49,128	65,572
Exploitation	42,333	82	55	42,360	8,570	33,790	31,352	44,847
Hors exploitation	17,776		34	17,742		17,742	17,776	20,725
<u>Constructions et agencements</u>	94,182	1,737	5,237	90,682	39,691	50,991	51,399	65,171
Exploitation	58,863	1,654	4,173	56,344	29,229	27,115	26,386	38,972
Hors exploitation	35,319	83	1,064	34,338	10,462	23,876	25,013	26,199
<u>Autres</u>	51,982	15,806	5,451	62,337	29,549	32,788	29,110	8,108
Total (B)	206,273	17,625	10,777	213,121	77,810	135,311	129,637	138,851
Total (A) + (B)	220,164	29,552	13,435	236,281	84,227	152,054	139,662	149,238

Note 4 bis : Amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	Montants au 31/12/02	Montants au 31/12/03	Dotations 2004	Reprises 2004	Montants au 31/12/04
Immobilisations incorporelles (1)	5,376	3,866	3,978	1,427	6,417
Immobilisations corporelles (1)	127,984	76,636	12,421	11,247	77,810
Total	133,360	80,502	16,399	12,674	84,227

(1) Mont 2.713 K€ de provisions pour dépréciation des droits au bail au 31.12.2004

(2) Mont 17.328 K€ de provisions pour dépréciation des immeubles au 31.12.2004

Note 4ter : Actif réévalué

Immobilisations corporelles amortissables

(en milliers d'euros)

	Constructions et agencements		Total
	Liés à l'exploitation	Hors exploitation	
Valeurs brutes			
1 - Valeur brute réévaluée des immobilisations corporelles amortissables figurant au bilan du 31/12/1976 et compris dans l'actif du 31/12/2004	2,537	1,302	3,839
2 - Plus-value de réévaluation comprise dans les chiffres ci-dessus	1,155	702	1,857
Amortissements réévalués cumulés			
3 - Au 31/12/2004	2,075	1,134	3,209
Augmentations consécutives à la réévaluation comprises dans la ligne 3 au titre :			
4 - Des amortissements antérieurs au 01/01/1977	467	348	815
5 - Des dotations afférentes aux exercices 1977 à 2003	541	277	818
6 - Des dotations de l'exercice 2004	45	6	51
Provisions spéciale et amortissement réglementés	102	71	173
<i>Ligne 2 - (lignes 4 + 5 + 6)</i>			
7 - Marge d'amortissement utilisée sur biens sortis du bilan en 2004	-	-	-

Autres immobilisations

(en milliers d'euros)

	Terrains	
	Liés à l'exploitation	Hors exploitation
Valeur brute avant incidence de la réévaluation au 31/12/2003	41,609	16,561
Valeur brute des actifs regroupés ci-dessus cédés, transférés ou remboursés au cours de l'exercice 2004	55	3
La différence, soit :	41,554	16,558
Augmentée :		
- de l'incidence de la réévaluation au 31/12/2004 (1)	724	1,184
- de la valeur brute des acquisitions comptabilisées à ces postes au cours de l'exercice 2004	82	
Et diminuée :		
- de la valeur brute des biens acquis et cédés au cours de cette période		
Donne le montant brut des immobilisations concernées figurant au bilan du 31/12/2004	42,360	17,742

(1) La réserve spéciale de réévaluation relative aux terrains a été intégralement incorporée au capital.

Note 5 : Autres actifs

(en milliers d'euros)

	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Instruments conditionnels achetés	2,893	2,894	3,735
Dépôts de garantie versés à des FCC	5,186	6,167	7,179
Autres dépôts et cautionnements	1,202	1,345	752
Primes d'épargne-logement	108,663	89,430	112,330
Autres débiteurs divers (1)	153,901	122,457	32,361
Total	271,845	222,293	156,357

(1) à partir de 2003, ce poste inclut les avances d'associés, auparavant classées en crédits clientèle

Note 6 : Comptes de régularisation actif

(en milliers d'euros)

	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
<u>Charges à répartir</u>			
Primes d'émission ou de remb. de titres de créances négociables			
Frais d'émission des fonds communs de créances et divers	2,149	2,611	2,681
Commissions flat sur prêts PAS et PTZ	37,633	32,301	24,131
<u>Autres comptes de régularisation - actif</u>			
Charges constatées d'avance	17,230	20,366	14,237
Produits courus sur contrats de swaps	310,102	267,376	206,834
Autres produits à recevoir	61,782	65,636	9,031
Subventions FGAS à recevoir	56,818	86,106	5,542
Divers (1)	246,683	247,144	102,654
Total	732,397	721,540	505,110

(1) - Sommes à recevoir des filiales	65,953	65,165	58,157
- Etablissements partenaires, mouvements de fonds sur prêts dénoués début janvier n+1	124,970	143,896	2,278

Note 7 : Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)

	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
DETTES HORS GROUPE			
<u>A vue</u>			
Comptes ordinaires créditeurs	1,493	1,610	1,086
Autres sommes dues	1,211	7,553	11,841
Dettes rattachées		175	104
Sous-total	2,704	9,338	13,031
<u>A terme</u>			
Comptes à terme			
Emprunts à terme	1,126,670	705,523	305,120
Valeurs données en pension			
Dettes rattachées	6,551	4,895	1,321
Sous-total	1,133,221	710,418	306,441
TOTAL DETTES HORS GROUPE	1,135,925	719,756	319,472
DETTES GROUPE			
<u>A vue</u>	4,930	244,171	193,666
<u>A terme</u>	4,825,043	4,274,246	2,948,547
TOTAL DETTES GROUPE	4,829,973	4,518,417	3,142,213
Total général	5,965,898	5,238,173	3,461,685

Note 8 : Opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)

	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Autres dettes			
DETTES HORS GROUPE			
<u>A vue</u>			
Comptes ordinaires créditeurs			
Autres sommes dues à la clientèle	22,888	18,849	19,380
Dettes rattachées			
Sous-total	22,888	18,849	19,380
<u>A terme</u>			
Comptes créditeurs à terme	2,259	10,969	10,995
Dettes rattachées		683	38
Sous-total	2,259	11,652	11,033
Total autres dettes hors groupe	25,147	30,501	30,413
DETTES GROUPE			
<u>A vue</u>			
<u>A terme</u>	135,009	116,037	86,293
Total autres dettes groupe	135,009	116,037	86,293
Total général	160,156	146,538	116,806

Note 9 : Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)

	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Bons de caisse	33	33	33
Titres de créance négociables 2)	8,084,311	5,760,573	4,525,102
Emprunts obligataires	280,000	280,000	
Dettes rattachées	27,019	19,626	37,332
Total Général 1)	8,391,363	6,060,232	4,562,467

(1) La durée résiduelle des encours est présentée en note 37

(2) dont billets hypothécaires souscrits par la Cie de Fin. Foncier

3,629,000

2.933.600

2.059,600

Note 10: Autres passifs

(en milliers d'euros)

	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Instruments conditionnels vendus	2,713	3,504	4,215
Créditeurs divers	140,596	119,765	109,886
Fonds Publics Affectés	13,217	7,724	3,668
Total	156,526	130,993	117,769

Note 11 : Comptes de régularisation passif

(en milliers d'euros)

	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Subventions PAS et PTZ constatées d'avance	183,918	274,082	185,088
Autres produits constatés d'avance	45,162	46,162	47,912
Charges courues sur contrats de swaps	394,061	365,750	354,165
Autres charges à payer	54,744	31,496	44,346
Comptes d'ajustement (1)	23	248	14,053
Divers (2)	583,475	540,340	496,948
Total	1,261,383	1,258,078	1,142,512

(1) Cette rubrique permet de rétablir l'équilibre entre les actifs et les passifs, suite à la constatation au compte de résultat de gains ou de pertes relatifs à la réévaluation des opérations de hors-bilan.

(2) dont opérations débouclées début janvier n+1

519,878

467,405

409,251

Note 12 : Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)

	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004			
	Solde	Solde	Dotations	Reprises		Autres Mvts
				utilisées	non utilisées	
Provisions pour risques et charges d'exploitation						
Provisions à caractère bancaire						
Provision pour perte sur swap de taux et caps (1)	2.471	9.520	1.685	4.545	375	6.285
Provision pour litiges	12.561	11.752	1.170	2.031	1.513	9.378
Provision pour propre assureur						
Provision pour pertes et charges sur engagement (5)	8.371	9.664	11.778	62	5.964	15.416
Provision pour amortissement des emprunts	14	9		9		
Provision pour grosses réparations		1.315				1.315
Provisions à caractère non bancaire						
Provision pour litiges d'exploitation			200			200
Provision pour éventualités diverses	516	405		155		250
Provision pour charges futures des compléments de pension		2				2
Prov. pour aménagt du temps de travail en fin de carrière (2)	14.661	15.179		4.984		10.195
Prov. pour adhésion à la mutuelle Caisse d'Epargne (3)	4.730	10.000				10.000
Provision pour régime de prévoyance (3)		8.200		8.000		200
Provision pour médailles du travail	2.460	1.927	1.893	1.973		1.847
Provisions pour heures supplémentaires						
Provision pour restructuration informatique (4)	5.600	3.054		2.303	751	
Provision pour grosses réparations		440				440
Total A	51.384	71.467	16.726	24.062	8.603	55.583
Provisions pour risques et charges - Coût du risque						
Provisions à caractère bancaire						
Provision pour risques pays	504	263			127	1.000
Provision pour pertes et charges sur engagements (5)	30.128	29.932	7.104	1.291	13.437	22.333
Provision pour pertes latentes de change	991	1.008	6			1.008
Provision pour risques immobiliers divers (6)	32.014	32.014	2.700		16.769	17.955
Provisions pour risques potentiels sur les encours sains (7)	40.748	32.593	7.171		386	39.388
Provisions à caractère non bancaire						
Provision pour déficits des sociétés de personnes		110	167	110		110
Provision pour risques divers	4.669	1.123	6.985	1.352		6.750
Autres provisions						
Total B	109,054	97,043	24,133	2,753	30,719	87,704
Autres provisions pour risques et charges						
Provisions à caractère non bancaire						
Provision pour GIE fiscaux (8)	52.200	52.638		6.481		46.157
Provision pour litiges fiscaux (9)	32.000	26.816	116	7.018		19.914
Provision pour charges exceptionnelles liées à l'euro						
Provision pour restructuration (10)	22.950	12.908		5.800		7.108
Total C	107,150	92,362	116	19,299		73,179
Total A + B + C	267.588	260.872	40.975	46.114	39,322	216,411

(1) Cf § II -7 de l'annexe rédactionnelle

(2) Cette provision est destinée à couvrir les engagements pris par le Crédit Foncier, dont la convention collective prévoit une réduction du temps de travail l'année précédant le départ à la retraite.

(3) Cf § II -9.3 de l'annexe rédactionnelle

(4) Provision destinée à couvrir les frais de restructuration informatique afin d'atteindre le système d'information cible défini dans le cadre des orientations stratégiques du Crédit Foncier; cette provision est dotée et reprise en charges générales d'exploitation.

(5) dont 12.788 K€ vis à vis de l'ACFF et 17.676 K€ vis à vis de la Compagnie de Financement Foncier.

Ces provisions sont constituées dans le cadre des garanties données par le Crédit Foncier en vue de couvrir les risques relatifs pour l'ACFF à des créances bancaires et pour la Compagnie de Financement Foncier à des échéances impayées sur des créances de la clientèle

(6) Provision couvrant les risques sur diverses filiales spécialisées.

(7) Cf § II -2.2 de l'annexe rédactionnelle

(8) échéance prévisionnelle de 2005 à 2017

(9) Cf § II -1.5 de l'annexe rédactionnelle

(10) échéance prévisionnelle de 2005 à 2007

Note 13 : Dettes subordonnées

1) Données comptables

(en milliers d'euros)

Libellés	Montant au 31/12/04	Montant au 31/12/03	Montant au 31/12/02
Emprunts subordonnés	532,041	251,118	268,579
Dettes subordonnées à durée indéterminée	280,000		
Titres subordonnés		148,736	148,736
Dettes rattachées	11,560	4,188	4,776
Total des dettes subordonnées	823,601	404,042	422,091

2) Détail des emprunts subordonnés

a) Caractéristiques financières

Libellés	Date d'émission	Date d'échéance	Taux	Modalités de remboursement	Montant au 31/12/04
Emprunt subordonné émis en France	29/04/1992	29/04/2012	TIOP(3 mois)	annuel	232,041
Emprunt subordonné émis auprès de la CNCE	04/02/2004	19/07/2014	5.20%	in fine	170,000
Emprunt subordonné émis auprès de la CNCE	20/12/2004	17/12/2016	4.20%	in fine	130,000

b) Caractéristiques de l'emprunt émis en France

Possibilités et conditions d'un éventuel remboursement anticipé

Le Crédit Foncier a la faculté de rembourser par anticipation tout ou partie d'une avance sans pénalité. Le montant des avances remboursées pourra être réemprunté par le Crédit Foncier à l'occasion de nouvelles avances.

Conditions de la subordination

En cas de liquidation conventionnelle ou judiciaire de la Société et dans le cas d'une cession totale de l'entreprise, le remboursement du principal des avances et des intérêts courus sur ce principal sera subordonné au paiement ou au remboursement de tous les autres créanciers du Crédit Foncier, à l'exclusion des créanciers subordonnés et des porteurs de titres ou prêts participatifs du Crédit Foncier. Cette dette ne peut être convertie ni en capital, ni en une autre forme de passif.

c) Caractéristiques des emprunts émis auprès de la CNCE

Possibilités et conditions d'un éventuel remboursement anticipé

Tout remboursement anticipé est soumis à accord préalable de la Commission Bancaire

Conditions de la subordination

En cas de liquidation de l'emprunteur, le remboursement du prêt interviendra après désintéressement complet de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'emprunteur et des titres participatifs émis par lui.

3) Dettes subordonnées à durée indéterminée

a) Caractéristiques financières

Libellés	Date d'émission	Date d'échéance	Taux	Modalités de remboursement	Montant au 31/12/04
Emprunt de 280 millions d'euros	04/02/2004		5.480%		280,000

b) Possibilités et conditions d'un éventuel remboursement anticipé

Un remboursement anticipé total pourra avoir lieu le 30/7/2014 à l'initiative de l'émetteur. L'émetteur pourra également procéder à un remboursement anticipé dans le cas de certains changements de la réglementation fiscale ou de dispositions réglementaires. Dans ce dernier cas, le remboursement anticipé sera soumis à l'accord préalable de la Commission Bancaire.

c) Conditions de la subordination

En cas de liquidation de l'emprunteur, le remboursement du prêt interviendra après désintéressement complet de tous les créanciers privilégiés, chirographaires, subordonnés "ordinaires" et après le remboursement des prêts participatifs accordés à l'emprunteur et des titres participatifs.

4) Détail des principaux titres subordonnés

Les titres subordonnés ont été remboursés en 2004 à l'échéance prévue.

a) Caractéristiques financières

Libellés	Date d'émission	Date d'échéance	Taux	Modalités de remboursement	Montant au 31/12/04
Emprunt de 2 milliards de LUF à l'origine	28/07/1994	28/07/2004	8.125%	in fine	
Emprunt de 3 milliards de LUF à l'origine	06/10/1994	06/10/2004	8.325%	in fine	
Emprunt de 1 milliard de LUF à l'origine	16/12/1994	16/12/2004	8.50%	in fine	

b) Possibilités et conditions d'un éventuel remboursement anticipé

Pour l'ensemble de ces emprunts, le Crédit Foncier peut exercer l'option de remboursement anticipé en cas de modifications dans le traitement fiscal des titres émis conduisant à un accroissement des coûts pour le Crédit Foncier. Cette option est soumise à un accord préalable de la Commission Bancaire.

c) Conditions de la subordination

En cas de liquidation judiciaire ou de liquidation volontaire ou involontaire de l'émetteur, les créances des porteurs de titres et de coupons seront subordonnées en termes de paiement au complet remboursement des créances des autres créanciers du Crédit Foncier, à l'exclusion des créanciers subordonnés et des porteurs de titres ou prêts participatifs du Crédit Foncier. Cette dette ne peut être convertie ni en capital, ni en une autre forme de passif.

Ces conditions s'appliquent pour chacun de ces emprunts

Note 14 : Evolution des capitaux propres et du F.R.B.G.

(en milliers d'euros)

	A nouveau 01/01/03	A nouveau 01/01/04	Affectations	Variations de capital et de réserves		Montant au 31/12/04
				Dividendes payés en actions	Autres variations	
Capital social (1)	386.342	394.765		6.337		401.102
Primes d'émission	124.510	139.412		24.862		164.274
Réserves	177.149	199.992	842	0	0	200.834
Réserve légale	38.149	38.634	842			39.476
Autres réserves	139.000	161.358				161.358
Report à nouveau (3)	838	-1.215	17.215		-1.491	14.509
Situation nette avant résultat de l'exercice	688.839	732.954	18.057	31.199	-1.491	780.719
Résultat de l'exercice avant répartition	45.780	49.638				34.559
Situation nette après résultat de l'exercice	734.619	782.592				815.278
Dividendes distribués						
	A nouveau 01/01/03	A nouveau 01/01/04		Variations de provisions		Montant au 31/12/04
				Dotations	Reprises	
Provision spéciale de réévaluation	733	210			38	772
Autres provisions réglementées (2)	99.969	152.917		83.491	21.696	214.712
Provisions réglementées	100.702	153.127		83.491	21.734	214.884
Montant des capitaux propres avant répartition	835.321	935.719				1,030.462
	A nouveau 01/01/03	A nouveau 01/01/04		Variations de FRBG		Montant au 31/12/04
				Dotations	Reprises	
Fonds pour risques bancaires généraux	277.612	436.912				436.912
Total capitaux propres et FRBG	1,112,933	1,372,631				1,467,074

(1). Le capital est composé de 61.707.986 actions ordinaires d'une valeur nominale de 6.50 euros, qui confèrent toutes à leurs détenteurs les mêmes droits.

Au cours de l'exercice, 974.328 actions nouvelles d'une valeur nominale de 6.50 euros ont été émises.

Aucune réévaluation libre n'a été pratiquée au Crédit Foncier à ce jour.

(2) Dont 3.393 K€ d'amortissements dérogatoires et 211.316 K€ de neutralisation des plus values de cession des prêts cédés à la Compagnie de Financement Foncier.

(3) Autres variations : impact de l'exit tax sur la réserve spéciale de plus-values à long terme.

Note 14 bis : Proposition d'affectation du résultat

(en milliers d'euros)

Origines		
Report à Nouveau		
Résultat de l'exercice		
Prélèvement sur les réserves		
Affectations		
Affectation aux réserves		
- Réserve légale		
- Réserve spéciale des plus values à long terme		
- Autres réserves		
Dividendes		
Autres répartitions		
Report à nouveau		
TOTAUX	0	0

Note15 : Engagements de financement donnés (1)

(en milliers d'euros)

	31/12/2004		31/12/2003		31/12/2002	
	Autorisations nettes	Montants non débloqués	Autorisations nettes	Montants non débloqués	Autorisations nettes	Montants non débloqués
ENGAGEMENTS HORS GROUPE						
Etablissements de crédit						
Clientèle	1,358,099	1,385,425	1,089,078	1,279,726	1,116,827	1,116,791
ENGAGEMENT GROUPE	1,523,655		1,134,642		1,272,192	
Total	2,881,754	1,385,425	2,223,720	1,279,726	2,389,019	1,116,791
Total	4,267,179		3,503,446		3,505,810	

Les montants non débloqués représentent les fractions non encore versées sur des prêts partiellement mis en place.

Les autorisations nettes représentent les montants des prêts n'ayant pas encore donné lieu à mise en place.

(1) au 31.12. 04 il y a 224 K€ d'engagement douteux compromis.

Note 16 : Engagements de garantie donnés

(en milliers d'euros)

	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
ENGAGEMENTS HORS GROUPE			
Etablissements de crédit	144,760	3,507	3,506
Clientèle	112,137	164,864	190,199
Engagements douteux (2)	7,125	7,125	
Sous-total	264,022	175,496	193,705
ENGAGEMENT GROUPE (1)	3,359,807	750,728	1,933,989
Sous-total	3,359,807	750,728	1,933,989
Total	3,623,829	926,224	2,127,694
(1) dont garanties accordées aux émissions obligataires de l'ACFF			1,109,545

(2) Ce poste enregistre les engagements douteux sur des filiales spécialisées. Il s'agit d'engagements compromis.

AUTRES ENGAGEMENTS DONNES :

Dans le cadre d'un protocole conclu avec différents établissements prêteurs, la S.A. d'H.L.M. CARPI et sa maison mère Foncier Habitat ont donné une garantie portant sur le règlement des échéances futures des prêts concernés. Pour sa part, le Crédit Foncier s'est engagé à conserver le contrôle et la direction de Foncier Habitat et, d'une façon générale, à faire tout le nécessaire pour que cette société soit en mesure d'exécuter, s'il y a lieu, ses engagements.

Depuis l'exercice 2001, ces engagements sont repris par la Compagnie Foncière de Construction suite à l'absorption de Foncier Habitat. Compte tenu de la levée des risques juridiques sur le dossier et de l'amélioration du business plan de la S.A. d'HLM CARPI, la provision de passif d'un montant de 16.7 M€ existant au 31 décembre 2003 a été intégralement reprise en 2004.

Note 17 : Engagements sur titres

(en milliers d'euros)

	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Titres à livrer			
Engagement groupe (1)			99,075
Sous-total			99,075
Total (1)			99,075

(1) certificats de dépôts à livrer à CDC Ixis Capital Market

Note 18 : Engagements reçus

(en milliers d'euros)

	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Engagements de financement			
ENGAGEMENT GROUPE	1,065,435	726,938	601,976
Sous-total	1,065,435	726,938	601,976
Total	1,065,435	726,938	601,976
Engagements de garantie			
ENGAGEMENTS HORS GROUPE			
Etablissements de crédit	469,994	486,680	241,615
Clientèle (1)	1,221,276	1,362,409	177,172
Sous-total	1,691,270	1,849,089	418,787
ENGAGEMENT GROUPE	3,333	152,920	153,980
Sous-total	3,333	152,920	153,980
Total	1,694,603	2,002,009	572,767
Engagements sur titres			
TITRES A RECEVOIR		3,495	
Total		3,495	
Total des engagements reçus	2,760,038	2,732,442	1,174,743

(1) Pour l'exercice 2004, le Crédit Foncier a procédé à la comptabilisation des garanties reçues de la SGFGAS sur les prêts éligibles au FGAS pour un montant de 559.3 M€.

Note 19 : Opérations en devises

(en milliers d'euros)

	31/12/2004		31/12/2003		31/12/2002	
	Devises à recevoir	Devises à livrer	Devises à recevoir	Devises à livrer	Devises à recevoir	Devises à livrer
OPERATIONS A TERME						
<u>Marchés de gré à gré (1)</u>						
<u>Opérations de couverture</u>						
Swaps financiers						
Opérations de micro couverture			123,947	123,403	164,614	192,439
Opérations de macro couverture	57,114	43,305	57,114	46,703	204,251	220,381
Swaps cambistes						
Opérations de micro couverture	301,184	285,863	332,349	314,823	470,770	47,922
Opérations de macro couverture						
Opérations conditionnelles						
Opérations de macro couverture	31,202	33,465				
Total des opérations de couverture	389,500	362,633	513,410	484,929	839,635	260,742
<u>Autres opérations à terme</u>						
Swaps financiers	7,789	8,071	7,789	8,704	170,150	61,110
OPERATIONS A TERME (montants nominaux)	397,289	370,704	521,199	493,633	1,009,785	1,021,852
OPERATIONS A TERME (juste valeur)	-	152	-	//////////	-	//////////
OPERATIONS AU COMPTANT	13,890	13,913	23,832	24,080	9,346	9,389
TOTAUX DES OPERATIONS EN DEVISES	411,179	384,617	545,031	517,713	1,019,131	1,031,241
TOTAL	795,796		1,062,744		2,050,372	

(1) Le Crédit Foncier ne traite aucune opération à terme en devises sur les marchés organisés.

Note 20 : Instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)

	31/12/2004		31/12/2003		31/12/2002	
	Euros (1)	Devises (2)	Euros (1)	Devises (2)	Euros (1)	Devises (2)
MARCHES DE GRE A GRE (3)						
OPERATIONS CONDITIONNELLES						
Opérations de micro couverture						
Achats	114,729		159,061		178,106	
Ventes	115,492		159,823		178,869	
Opérations de macro couverture						
Achats	89,054		111,194		131,048	
Ventes	38,000		38,000		38,000	
Autres opérations conditionnelles						
Achats	267,853		1,000		1,000	
Ventes	182,354		185,477		170,623	
OPERATIONS CONDITIONNELLES (montants nominaux)	807,482		654,555		697,646	
OPERATIONS CONDITIONNELLES (juste valeur)	-3,050		////////		////////	
OPERATIONS FERMES						
Opérations de micro couverture	8,366,668	21,259	6,164,166	24,548	5,730,924	78,563
Instruments de taux d'intérêt	8,376,668	21,259	6,164,166	24,548	5,730,924	78,563
Instruments de cours de change						
Autres instruments	3,330,051					
Opérations de macro couverture	25,554,423		19,412,546		15,377,899	
Instruments de taux d'intérêt	25,554,423		19,412,546		15,377,899	
Instruments de cours de change						
Autres instruments						
Autres opérations	73,915	24,099	117,405	34,593	169,218	
Instruments de taux d'intérêt	73,915	24,099	117,405	34,593	169,218	
Instruments de cours de change						
Autres instruments						
OPERATIONS FERMES (montants nominaux)	33,995,006	45,358	25,694,117	59,141	21,278,041	78,563
OPERATIONS FERMES (juste valeur)	-397,755		////////		////////	
OPERATIONS FERMES ET CONDITIONNELLES	34,802,488	45,358	26,348,672	59,141	21,975,687	78,563
TOTAUX (4) (montants nominaux)	34,847,846		26,407,813		22,054,250	
TOTAUX (4) (juste valeur)	-400,805		////////		////////	

(1) Contre-valeur Euro des devises IN

(2) Contre-valeur Euro des devises OUT

(3) Le Crédit Foncier ne traite aucune opération à terme sur instruments financiers sur les marchés organisés

(4) Il n'y a pas d'engagement douteux compromis.

NOTE 21 - INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES

(en milliers d'euros)

	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
- Sur opérations avec les établissements de crédit	136,441	134,799	156,071
- Sur opérations avec la clientèle (1)	431,728	375,257	337,805
- Sur obligations et autres titres à revenu fixe	103,091	65,012	61,300
- Autres intérêts et produits assimilés	4,264		
Total	675,524	575,068	555,176

(1) Dont 82.665 K€ de plus values de cession de créances à la Compagnie de Financement Foncier en 2004 contre 66.066 K€ en 2003 et 59.473 K€ en 2002.

Dont 1 K€ au titre des reprises de décôtes sur créances restructurées à des conditions hors marché.

NOTE 22 - INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

(en milliers d'euros)

	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
- Sur opérations avec les établissements de crédit	-189,238	-163,258	-166,315
- Sur opérations avec la clientèle (1)	-15,815	-25,065	-51,320
- Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-162,732	-127,476	-159,172
- Relatives aux dettes subordonnées	-36,087	-18,610	-21,949
- Autres intérêts et charges assimilées	-75,447	-83,321	-70,819
Total	-479,319	-417,730	-469,575

(1) Dont 5598 K€ de moins values de cession de créances à la Compagnie de Financement Foncier en 2004 contre 5.877 K€ en 2003 et 42.474 K€ en 2002.

NOTE 23 - REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

(en milliers d'euros)

	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
- Titres de participation	6,710	6,799	5,898
- Parts dans les entreprises liées	54,414	29,130	43,490
Total	61,124	35,929	49,388

NOTE 24 - COMMISSIONS NETTES

(en milliers d'euros)

	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Produits :	52,924	36,031	32,610
- Sur opérations avec les établissements de crédit	538	568	832
- Sur opérations avec la clientèle	21,966	17,048	16,627
- Relatives aux opérations sur titres	2,583	2,949	3,343
- Sur ventes d'assurance vie (1)	25,061	13,052	10,263
- Autres commissions	2,776	2,414	1,545
Charges :	-3,421	-2,675	-1,590
- Sur opérations avec les établissements de crédit	-384	-269	-226
- Sur opérations avec la clientèle			
- Relatives aux opérations sur titres	-533	-368	-74
- Sur moyens de paiement	-485	-580	-1,286
- Autres commissions	-2,019	-1,458	-4
Solde net	49,503	33,356	31,020

NOTE 25 - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

(en milliers d'euros)

	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Opérations de change et d'arbitrage :	-132	3,233	2,056
- Gains sur opérations de change et d'arbitrage	1,663	4,188	12,556
- Pertes sur opérations de change et d'arbitrage	-1,531	-955	-10,500
Opérations sur instruments financiers à terme :	358	-8,335	6,656
- Produits sur instruments financiers à terme	3,032	5,868	13,236
- Charges sur instruments financiers à terme	-5,909	-7,154	-18,818
- Reprises provisions pertes latentes sur instruments de taux	4,920	2,270	13,868
- Dotations provisions pertes latentes sur instruments de taux	-1,685	-9,319	-1,630
Solde net	490	-5,102	8,712

NOTE 26 - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT

(en milliers d'euros)

	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
- Plus-values de cession		2	1,416
- Moins-values de cession	-2	-2	-5
- Reprises de provisions pour dépréciation (1)	591	1,068	433
- Dotations aux provisions pour dépréciation (2)	-388	-4,124	-7,135
Solde net	201	-3,056	-5,291

(1) dont reprises de provisions pour dépréciation des parts de FCC

546 1,043

-

(2) dont dotations aux provisions pour dépréciation des parts de FCC

-301

-4,102

-6,917

NOTE 27 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)

	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Reprises de provisions liées aux opérations bancaires :			
- Provision pour litiges d'exploitation bancaire	3,544	1,746	334
- Dot./Rep. autres provisions	9		5
Autres produits d'exploitation bancaire :			
- Transferts de charges commissions flat FGAS	10,067	17,059	19,260
- Autres transferts de charges d'exploitation	1,180	935	459
- Charges refacturées (avec marge)	96,664	107,449	118,212
- Plus-values de cession sur immobilisations hors-exploit.(1)	412	81,062	163
- Reprises provisions sur immobilisations hors-exploit.			
- Produits des activités annexes et accessoires	4,026	5,652	8,096
- Autres produits divers d'exploitation bancaire	12,308	10,203	16,132
Total	128,210	224,106	162,661

(1) dont plus-value de cession des immeubles du Siège non liés à l'exploitation : 80.484 K€ en 2003.

NOTE 28 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)

	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Dotations aux provisions liées aux opérations bancaires :			
- Provision pour litiges d'exploitation bancaire	-1,171	-937	-3,517
- Amort. et provisions sur immobilisations hors-exploit.	-1,218	-1,261	-1,376
- Excéd. dotations/rep. Provision/ risques et charges divers		-330	
Autres charges d'exploitation bancaire :			
- Moins-values de cession sur immobilisations hors-exploit.	-3		
- Commissions flat et sur encours des prêts PAS	-22,939	-27,291	-20,021
- Autres charges diverses d'exploitation bancaire (1)	-30,613	-27,638	-26,515
Total	-55,944	-57,457	-51,429

(1) Dont indemnité versée à l'A.C.F.F. afin de neutraliser l'impact sur son compte de résultat du coût de certaines opérations réalisées lors de la constitution de la Compagnie de Financement Foncier :

364

NOTE 29 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)

	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Charges de Personnel :			
- Salaires et traitements	-120,205	-123,280	-123,113
- Charges de retraite	-22,754	-23,261	-23,195
- Autres charges sociales	-48,936	-38,213	-37,363
- Impôts et taxes sur rémunérations	-19,235	-18,778	-19,071
- Intéressement des salariés	-10,610	-3,873	-3,728
- Participation des salariés	-4,611		
- Dotations/reprises provisions pour litiges d'exploitation			
- Dotations/reprises provisions pour risques et charges liées au personnel	12,864	-13,457	-793
- Charges refacturées au franc le franc	26,901	26,712	27,090
Autres charges générales d'exploitation :			
- Impôts et taxes	-4,662	-5,537	-7,619
- Dégrevements de taxes nets	272	380	4,401
- Services extérieurs	-171,626	-131,696	-106,893
- Reprise nette provision pour restructuration informatique	3,054	2,546	5,116
- Dotation nette provision pour grosses réparations		-205	
- Charges refacturées au franc le franc	23,778	10,598	7,960
Total	-335,770	-318,064	-277,208

N.B. : le montant global des rémunérations perçues par les organes de direction au titre de l'année 2004 s'élève à 937 K€.

Les jetons de présence versés en 2004 aux membres du conseil de surveillance se montent à 79 K€.
 Au cours de l'exercice, aucun accord d'avance, crédit ou engagement consenti au profit des personnes physiques, membres des organes de direction, n'a été recensé.
 Dans le cadre d'opérations bancaires courantes, le Crédit Foncier consent des avances à la C.N.C.E.. Au 31/12/2004, ces avances s'élevaient à 60.723 K€.

NOTE 30 - COUT DU RISQUE

(en milliers d'euros)

	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Provisions sur créances douteuses et pertes non couvertes:	13,927	-14,866	-9,687
- Dotations aux provisions (Cf. note 30 bis)	-54032	-51,571	-38,773
- Reprises de provisions sans objet (Cf. note 30 ter)	69510	38,539	34,253
- Pertes non couvertes par des provisions (dont décôtes sur créances restructurées)	-1551	-1,834	-5,167
		-16	
Pertes couvertes sur créances douteuses :			
- Pertes couvertes par des provisions	-16828	-7,185	-26,392
- Reprises de provisions utilisées (cf note 30 ter)	16828	7,185	26,392
Récupérations sur créances amorties	15,733	3,369	55,273
Solde net	29,660	-11,497	45,586

NOTE 30 BIS - DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR CREANCES

(en milliers d'euros)

	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Provisions sur créances douteuses :			
- Provisions sur opérations établissements de crédit	-11	-16	-74
- Provisions sur opérations avec la clientèle	-28,688	-36,601	-20,023
- Provisions sur prêts subordonnés			-1
- Provisions sur autres créances douteuses	-1,204	-114	-38
Provisions risques et charges - Coût du risque :			
- Provision pertes et charges sur engagements	-7,104	-7,662	-7,000
- Provision pour déficits sociétés de personnes	-167	-146	
- Provision opérations sur titres		-1,570	
- Provision pour risques immobiliers divers	-2,700		
- Provisions dynamiques et sectorielles sur risque clientèle (1)	-7,170	-5,410	-8,480
- Autres provisions	-6,988	-52	-3,157
Total	-54,032	-51,571	-38,773

(1) Dont provision sectorielle :

2.400

NOTE 30 TER - REPRISES DE PROVISIONS SUR CREANCES

(en milliers d'euros)

	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Provisions sur créances douteuses :			
- Provisions sur opérations établissements de crédit	15	343	77
- Provisions sur opérations avec la clientèle	52,601	18,345	42,081
- Provisions sur prêts subordonnés			1
- Provisions sur autres créances douteuses	210	295	2,712
Provisions risques et charges - Coût du risque :			
- Provision pertes et charges sur engagements	14,728	7,858	12,247
- Provision pour déficits sociétés de personnes	110	36	754
- Provision opérations sur titres	40	1,460	
- Provision pour risques immobiliers divers	16,769		
- Provision pour risques-pays	127	241	13
- Autres provisions (1)	1,738	17,146	2,760
Total	86,338	45,724	60,645

(1) dont reprises provisions dynamiques et sectorielles

386

13,600

NOTE 31 - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

(en milliers d'euros)

	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Immobilisations incorporelles et corporelles :			
- Plus-values de cession sur immobilisations d'exploitation (1)	516	143,358	43,772
- Moins-values de cession sur immobilisations d'exploitation	-989	-441	-8
Immobilisations financières :	7,189	41,190	33,887
- Reprises de provisions sur parts dans les entreprises liées	53,183	44,048	36,606
- Reprises de provisions sur titres de participation	46,712	186	532
- Dotations aux provisions sur titres des entreprises liées	-5,846	-3,002	-1,740
- Dotations aux provisions sur titres de participation	-101	-290	-1,177
- Plus-values de cession sur immobilisations financière		4,032	230
- Moins-values de cession sur immobilisations financières (2)	-86,759	-3,784	-564
Solde net	6,716	184,107	77,651

(1) plus - value de cession des immeubles d'exploitation du Siège Social : 141.3 M€ en 2003.

(2) dont 43.3 M€ sur les titres Crédit de l'Arche et 43.5 M€ sur les titres F.G.I. (cf note 3 Ter)

NOTE 32 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)

	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Produits exceptionnels :	5,800	10,042	23,044
- Reprise provision pour charges exceptionnelles (1)			122
- Reprise provision pour restructuration	5,800	10,042	22,922
Charges exceptionnelles :	-5,800	-8,528	-16,466
- Dotation provision pour restructuration			-491
- Charges exceptionnelles couvertes par des provisions (Euro)			-112
- Charges de restructuration couvertes par des provisions	-5,800	-8,528	-15,863
Solde net	0	1,514	6,578

(1) Cette provision avait pour objet de couvrir les charges liées au passage à l'Euro

NOTE 33 - IMPOT SUR LES BENEFICES

(en milliers d'euros)

	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
- Impôt à taux courant	-43,973	-27,703	-208
- Impôt pour litige fiscal	-7,017	-3,409	
- Impôt à taux réduit	-760		-12,053
- Intégration fiscale (1)	65,759	55,269	35,094
- Dotations/reprises provision pour litiges fiscaux	6,903	5,184	-25,496
- Dotations/reprises provision pour G.I.E. fiscaux	6,481	-438	21,232
Total	27,393	28,903	18,569

(1) Produits d'IS des sociétés intégrées fiscalement (Voir paragraphe II 14 et II 15 de l'annexe)

NOTE 34 - DOTATIONS/REPRISES DE FRBG ET PROVISIONS REGLEMENTEES

(en milliers d'euros)

	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
- Dotation au FRBG Fonds de Garantie Groupe			
- Dotation au FRBG	0	-159,300	-42,000
- Reprise aux provisions réglementées (1)	21,734	14,118	9,375
- Dotations aux provisions réglementées (2)	-83,491	-66,543	-61,225
Total	-61,757	-211,725	-93,850

(1) dont étalement des plus-values de cession de créances à la
Compagnie de Financement Foncier, sur la durée de vie des prêts

20,552 12,163 7,215

(2) dont neutralisation des plus-values de cession de créances à la
Compagnie de Financement Foncier

-82,665 -66,143 -59,473

**Note 35 : Opérations avec les entreprises liées et autres participations
au 31/12/2004**

(en milliers d'euros)

	Entreprises liées		Autres participations	Total
	Groupe (1)	Hors groupe		
Opérations avec les établissements de crédit				
Créances				
- à vue	94,980			94,980
- à terme	3,629,181			3,629,181
Dettes				
- à vue	4,960			4,960
- à terme	4,825,043			4,825,043
Engagements donnés				
- de financement	1,523,655			1,523,655
- de garantie	2,678,961			2,678,961
- titres à livrer				
Engagements reçus				
- de financement	1,065,435			1,065,435
- de garantie	3,333			3,333
Opérations avec la clientèle				
Prêts à terme	13,042	77,984	232,041	323,067
Comptes ordinaires débiteurs				
Comptes créditeurs				
Emprunts auprès de la clientèle financière	135,009			135,009
Engagements donnés				
- de financement			54,547	54,547
- de garantie	680,846		32,068	712,914
Obligations et autres titres à revenu fixe	2,859,201			2,859,201
Titres d'investissement	26,212			26,212
Dettes représentées par un titre	5,729,927			5,729,927
Dettes subordonnées	823,601			823,601

(1) La notion de groupe fait référence au groupe des Caisses d'Épargne auquel appartient le Crédit Foncier.

Note 36 : Etat des positions de change

au 31/12/2004
Recommandation C.O.B. 89.01

(en milliers d'euros)

Rubriques	\$ Canadien	\$ US	Livres	Francs suisses	Yens	Autres Devises OUT	Total
Bilan							
Actifs financiers	20	317,383	45,799	122	1,512	281	365,117
Passifs financiers		38,399	716		1,583	169	40,867
Différentiel bilan (I)	20	278,984	45,083	122	-71	112	324,250
Hors-bilan							
Engagements reçus		95,476	19,098			16,926	131,500
Engagements donnés		373,963	63,960			16,926	454,849
Différentiel hors-bilan (II)		-278,487	-44,862				-323,349
Différentiel global (I)+(II)	20	497	221	122	-71	112	901

Les actifs financiers sont constitués des créances sur les établissements de crédit, des créances sur la clientèle, des obligations et autres titres à revenu fixe, des prêts subordonnés à terme.

Les passifs financiers comprennent des dettes envers les établissements de crédit, les comptes créditeurs de la clientèle.

Note 37 : Etat des positions : risque de liquidité

Recommandation C.O.B. 89.01

(en milliers d'euros)

Rubriques	Durée résiduelle					Total (2)
	< 3 mois	3M<D<6M	6M<D<1A	1A<D<5A	>5ans	
Bilan						
Actifs financiers (1)	3,598,702	170,268	411,527	2,133,488	8,845,650	15,159,635
Créances sur les établissements de crédit	1,222,646	22,231	179,627	219,622	440,106	2,084,232
Créances sur la clientèle	430,607	132,608	229,494	1,800,659	5,457,325	8,050,693
Obligations et autres titres à revenu fixe	1,920,961	600	2,406	91,578	1,168,978	3,184,523
Prêts subordonnés à terme	24,488	14,829		21,629	1,779,241	1,840,187
Passifs financiers	4,491,332	6,939,861	185,310	452,683	3,165,036	15,234,222
Dettes envers les établissements de crédit	850,602	3,060,975	64,710	134,233	1,829,021	5,939,541
Comptes créditeurs de la clientèle					118,296	118,296
Dettes représentées par un titre :	3,640,730	3,878,886	120,600	318,450	405,678	8,364,344
Bons de caisse	33					33
Titres du marché interbancaire	463,600	3,165,400				3,629,000
Titres des créances négociables	3,177,097	713,486	120,600	38,450	405,678	4,455,311
Obligations				280,000		280,000
Autres dettes constituées par des titres						
Dettes subordonnées à terme					812,041	812,041
Différentiel bilan (I)	-892,630	-6,769,593	226,217	1,680,805	5,680,614	4,587
Hors-bilan						
Engagements reçus				1,065,435		1,065,435
Engagements donnés	1,031,608	405,562	1,543,196	493,408	793,405	4,267,179
Différentiel hors-bilan (II)	-1,031,608	-405,562	-1,543,196	572,027	-793,405	-3,201,744
Différentiel Global (I) + (II)	-1,924,238	-7,175,155	-1,316,979	2,252,832	4,887,209	-3,276,531
Positions conditionnelles	97,466		15,245	359,514	399,923	872,148

(1) L'ensemble des actifs financiers portant soit sur les établissements de crédit, soit sur la clientèle, sont en totalité non éligibles au refinancement de la Banque de France ou des banques centrales étrangères.

(2) La différence avec les montants figurant au bilan s'explique essentiellement par les créances impayées, les créances douteuses et les créances rattachées.

Note 38 : Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS (montants exprimés en euros)	2000	2001	2002	2003	2004
I) SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE :					
a) Capital social	364 296 829 (1)	381 488 000 (1)	386 341 709 (1)	394 764 552 (1)	401 101 909 (1)
b) Nombre d'actions émises	56 045 666	58 690 538	59 437 186	60 733 008	61 707 986
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
II) RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTUEES :					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	530 846 991 (3)	817 425 000 (3)	803 256 879 (3)	862 975 866 (3)	918 473 000 (3)
b) Résultat avant impôt, incidence de la participation et de l'intéressement au titre de l'exercice et dotations nettes aux amortissements et provisions	- 305 687 186	30 118 000	50 774 213	225 439 457	- 69 493 727
c) Impôt sur les bénéfices	- 42 990 535	- 27 161 000	- 18 569 422	- 28 902 895	- 27 392 915
d) Incidence de la participation et de l'intéressement au titre de l'exercice	- 384 172	0	3 727 968	3 873 391	15 220 173
e) Résultat après impôt, incidence de la participation au titre de l'exercice et dotations nettes aux amortissements et provisions	- 65 853 593	68 777 000	45 779 850	49 638 168	34 559 464
f) Montant des bénéfices distribués	32 506 486	23 476 215	23 774 874 (4)	31 581 164	0
III) RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION :					
a) Résultat après impôt, incidence de la participation et de l'intéressement au titre de l'exercice mais avant dotations nettes aux amortissements et provisions.	- 4.68	0.98	1.10	4.12	- 0.93
b) Résultat après impôt, incidence de la participation et de l'intéressement au titre de l'exercice et dotations nettes aux amortissements et provisions.	- 1.18	1.17	0.77	0.82	0.56
c) Dividende versé à chaque action	0.58	0.40	0.40 (4)	0.00	0.00
IV) PERSONNEL :					
a) Nombre de salariés (ETP)	2 356	2 348	2 296	2 342	2 365
- catégorie Cadres	566	564	616	645	666
- catégorie Employés et Maîtrise	1 790	1 784	1 680	1 697	1 699
b) Montant de la masse salariale	96 083 465	106 075 805	107 007 877	105 138 719	113 412 815
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)	45 185 644	46 460 036	52 595 809	54 340 410	69 959 461

(1) : Le capital social a été converti en euros au cours de l'exercice 2000

(2) : Le chiffre d'affaires a été retraité conformément à la nouvelle présentation du compte de résultat prévue aux règlements 99-04 et 2000-03

(3) : On notera qu'à partir de 1999 le chiffre d'affaires n'est pas directement comparable avec celui des exercices précédents en raison du transfert d'activité à la Cie de Financement Foncier à effet du 30/06/1999.

(4) : Proposé à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 28 mai 2003

[illegible]

(c) Renseignements concernant les sociétés dont l'établissement est l'associé indéfiniment responsable (non citées au paragraphe A) selon les dispositions retenues à l'annexe V du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire).

Sociétés en nom collectif	Sociétés en commandite par action	Sociétés civiles
SNC Centre Divers Assoc.		Circ sportif Ome Mazère (CSL CSOM)
SNC Cheyenne Hotel Assoc.		Mall de l'Incellle H (SCL)
SNC Hotel Newyork Assoc.		Maison d'Amérique (SCL)
SNC Hotel Santa Fe Assoc.		
SNC Newport Bayclub Assoc.		
SNC Sequoia Lodge Assoc.		
Immeubles administratifs RN 34 - 77700 CHESSY		50, avenue Daumesnil - 75012 PARIS
Immeubles administratifs RN 34 - 77700 CHESSY		6, rue de Port aux Dames - 91212 DRAVEIL
Immeubles administratifs RN 34 - 77700 CHESSY		4, rue Chapon - 75003 PARIS
Immeubles administratifs RN 34 - 77700 CHESSY		
Immeubles administratifs RN 34 - 77700 CHESSY		
Immeubles administratifs RN 34 - 77700 CHESSY		
Immeubles administratifs RN 34 - 77700 CHESSY		

Note 40 : Bilans sociaux résumés pour les cinq derniers exercices

(en milliers d'euros)

Actif	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000
Caisse, banques centrales, CCP	439	1,455	235	956	6,224
Effets publics et valeurs assimilées					
Créances sur les établissements de crédit	4,133,845	4,070,252	2,875,763	3,982,214	4,641,070
Opérations avec la clientèle	8,309,549	7,456,683	6,058,550	4,802,691	3,426,709
Portefeuille-Titres	4,842,283	2,259,674	1,398,599	1,823,033	1,846,123
Immobilisations	152,054	139,662	149,238	159,164	161,728
Autres actifs	271,845	222,293	156,357	106,770	244,025
Comptes de régularisation	732,397	721,540	565,110	813,018	717,985
Total de l'actif	18,442,412	14,871,559	11,203,852	11,687,846	11,043,864
Passif					
Banques centrales, CCP					
Dettes envers les établissements de crédit	5,965,898	5,238,173	3,461,685	3,901,959	4,155,200
Opérations avec la clientèle	160,156	146,538	116,806	149,362	134,977
Dettes représentées par un titre	8,391,363	6,060,232	4,562,467	3,977,609	3,802,059
Autres passifs	156,526	130,993	117,769	101,241	159,042
Comptes de régularisation	1,261,383	1,258,078	1,142,512	1,813,963	1,100,695
Provisions	216,411	260,872	267,588	288,292	348,159
Dettes subordonnées	823,601	404,042	422,091	469,048	488,960
Fonds pour risques bancaires généraux	436,912	436,912	277,612	235,612	207,812
Provisions réglementées et subv. d'invest.	214,884	153,127	100,703	48,853	12,162
Capital, réserves et report à nouveau	780,719	732,954	688,839	633,130	700,702
Résultat de l'exercice	34,559	49,638	45,780	68,777	-65,838
Total du passif	18,442,412	14,871,559	11,203,852	11,687,846	11,043,864
HORS-BILAN					
Engagements donnés					
- de financement	4,267,179	3,503,446	3,505,810	3,265,329	2,098,649
- de garantie	3,623,829	926,224	2,226,769	2,308,418	2,971,540
Total engagements donnés	7,891,008	4,429,670	5,732,579	5,573,747	5,070,189
Engagements reçus	2,760,038	2,732,442	1,174,743	948,520	1,809,024
Engagements réciproques					
- achats et ventes de devises	795,796	1,062,744	2,050,372	2,737,465	2,550,872
- Opérations de prêts ou d'emprunts de devises					
- Instruments financiers à terme non dénoués	34,847,846	26,407,813	22,054,250	28,362,504	24,470,897
Total engagements réciproques	35,643,642	27,470,557	24,104,622	31,099,969	27,021,769

Annexe 4.1 (2)
Comptes sociaux au 31 décembre 2004 d'Entenial

ENTENIAL

BILAN SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2004

en milliers d'Euros

ACTIF	Notes	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Opérations interbancaires et assimilées		924,656	1,245,190	1,283,025
Caisse, banques centrales, CCP		21,201	495,570	447,643
Effets publics et valeurs assimilées				599,562
Créances sur les établissements de crédit	1	903,455	749,620	235,820
A vue		300,575	395,491	74,582
A terme		602,880	354,129	161,238
Opérations avec la clientèle	2	13,213,578	11,791,069	10,518,491
Autres concours à la clientèle		12,528,590	11,326,354	10,122,265
Comptes ordinaires débiteurs		684,988	464,715	396,226
Obligations et autres titres à revenu fixe	4	1,203,937	757,279	627,282
Actions et autres titres à revenu variable	5	41,118	40,505	40,481
Participations et autres titres détenus à long terme	6	11,526	32,184	61,940
Parts dans les entreprises liées	7	92,792	92,132	100,461
Crédit-bail et location avec option d'achat	8	18,458	22,320	24,588
Location simple		1,034	1,561	1,779
Immobilisations incorporelles	9	19,333	16,615	10,685
Immobilisations corporelles	9	33,148	35,730	36,954
Autres actifs	10	360,868	390,043	396,855
Comptes de régularisation	11	241,352	276,271	202,681
TOTAL DE L'ACTIF		16,161,800	14,700,899	13,305,222

ENTENIAL

BILAN SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2004

en milliers d'Euros

PASSIF	Notes	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Opérations interbancaires et assimilées		565,994	1,204,700	626,113
Banques centrales, CCP		-	146	-
Dettes envers les établissements de crédit	12	565,994	1,204,554	626,113
<i>A vue</i>		277,267	153,493	160,547
<i>A terme</i>		288,727	1,051,061	465,566
Opérations avec la clientèle	13	1,294,390	1,157,711	1,231,351
Comptes d'épargne à régime spécial		179,547	167,597	151,904
<i>A vue</i>		142,910	128,326	114,753
<i>A terme</i>		36,637	39,271	37,151
Autres dettes		1,114,843	990,114	1,079,447
<i>A vue</i>		788,505	631,754	697,390
<i>A terme</i>		326,338	358,360	382,057
Dettes représentées par un titre	14	12,428,171	11,029,171	10,144,816
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		10,924,289	8,576,889	8,049,516
Emprunts obligataires		1,503,882	2,452,282	2,095,300
Autres passifs	15	285,813	129,486	196,615
Comptes de régularisation	16	248,321	278,304	226,413
Provisions pour risques et charges	17	69,585	80,845	79,812
Dettes subordonnées	18	665,695	317,691	407,710
Fonds pour risques bancaires généraux		18,233	18,233	8,213
Capitaux propres hors FRBG	19	585,598	484,758	384,009
Capital souscrit		184,987	180,460	180,219
Prime d'émission		102,152	96,471	96,174
Réserves		11,854	6,184	4,096
Provisions réglementées et subventions d'investissement		22,502	20,872	17,465
Report à nouveau		169,456	67,363	44,294
Résultat de l'exercice		94,647	113,408	41,761
TOTAL DU PASSIF		16,161,800	14,700,899	13,305,222

COMPTE DE RESULTAT SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2004

(en milliers d'euros)

	Notes	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
+ Intérêts et produits assimilés	25	927,559	893,633	832,334
- Intérêts et charges assimilées	26	735,094	719,442	700,039
+ Produits des opérations de crédit bail et assimilées		4,487	4,763	5,337
- Charges des opérations de crédit bail et assimilées		2,520	2,549	2,719
+ Produits sur opérations de location simple		0	326	420
- Charges sur opérations de location simple		0	224	376
+ Revenu des titres à revenu variable	27	13,571	11,124	10,902
+ Commissions (produits)	28	86,893	81,125	67,582
- Commissions (charges)		8,682	9,482	7,862
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		27	36	-18
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	29	5,244	633	1,050
+ Autres produits d'exploitation bancaire		1,450	853	4,599
- Autres charges d'exploitation bancaire		2,720	14	75
PRODUIT NET BANCAIRE		290,215	260,782	211,135
Charges générales d'exploitation	30	201,935	183,290	168,077
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles		10,529	8,137	6,533
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		77,751	69,355	36,525
+ Coût du risque	31	13,422	10,096	-4,073
RESULTAT D'EXPLOITATION		91,173	79,451	32,452
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	32	4,567	34,770	-1,167
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		95,740	114,221	31,285
+/- Résultat exceptionnel	33	163	4,837	6,775
- Impôt sur les bénéfices		1,256	- 4350	- 3 701
+/- Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		0	- 10 000	-
RESULTAT NET		94,647	113,408	41,761
<i>résultat par action (en euros)</i>		<i>0.00</i>	<i>9.58</i>	<i>3.53</i>
<i>résultat dilué par action (en euros)</i>		<i>0.00</i>	<i>9.58</i>	<i>3.53</i>

ENTENIAL

HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2004
en milliers d'Euros

HORS BILAN	Notes	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
ENGAGEMENTS DONNES				
Engagements de financement				
Engagements en faveur des établissements de crédit		21,049	21,049	4,145
Engagements en faveur de la clientèle	20	1,431,897	1,161,302	1,033,411
Engagements de garantie				
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		-	-	4,139
Engagements d'ordre de la clientèle	21	328,506	376,472	288,597
ENGAGEMENTS RECUS				
Engagements de financement				
Engagements reçus d'établissements de crédit	22	100,000	1,324,000	1,332,600
Engagements de garantie				
Engagements reçus d'établissements de crédit	23	1,963,811	1,405,992	1,042,840

OPERATIONS LIEES AVEC LE CREDIT FONCIER de France
Montant distribué et géré par Entenial

293,734 433,509 604,697

ENTENIAL

HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2004
en milliers d'Euros

HORS BILAN	Notes	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
ENGAGEMENTS DONNES				
Engagements de financement				
Engagements en faveur des établissements de crédit		21,049	21,049	4,145
Engagements en faveur de la clientèle	20	1,431,897	1,161,302	1,033,411
Engagements de garantie				
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		-	-	4,139
Engagements d'ordre de la clientèle	21	328,506	376,472	288,597
ENGAGEMENTS RECUS				
Engagements de financement				
Engagements reçus d'établissements de crédit	22	100,000	1,324,000	1,332,600
Engagements de garantie				
Engagements reçus d'établissements de crédit	23	1,963,811	1,405,992	1,042,841

OPERATIONS LIEES AVEC LE CREDIT FONCIER de France

Montant distribué et géré par Entenial	293,734	433,509	604,697
--	---------	---------	---------

Présentation des comptes individuels

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables et méthodes d'évaluation applicables aux établissements de crédit en France.

Ils sont présentés suivant les normes définies par le Règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels des établissements de crédit ; ces normes sont la transcription en droit français de la directive du Conseil du 8 décembre 1986 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et des autres établissements financiers (86/635/CEE).

Le bilan, le compte de résultat et le hors bilan sont présentés conformément aux modèles définis par l'Instruction n° 2003-02 de la Commission Bancaire.

- Le bilan est présenté sous une forme synthétique faisant apparaître au passif le montant total des capitaux propres, part du groupe.
- Le compte de résultat fait apparaître 5 soldes intermédiaires de gestion en conformité avec les dispositions du règlement 2000-03 précité :
 - produit net bancaire
 - résultat brut d'exploitation
 - résultat d'exploitation
 - résultat courant avant impôt
 - résultat net.

Principes et méthodes d'évaluation des comptes individuels

Les états financiers sont présentés suivant les mêmes méthodes d'évaluation que pour les exercices précédents.

Les principes comptables sont ceux définis par le Code de Commerce et son décret d'application dans le respect des règles de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices. Les méthodes d'évaluation énoncées par le Code de Commerce sont généralement respectées pour autant qu'elles ne sont pas en opposition avec des dispositions dérogatoires prévues par le Comité de la Réglementation Comptable dans son règlement n° 99-07.

Le règlement n° 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable, relative à l'enregistrement des provisions de passif, a été appliquée à partir de janvier 2002. Il n'y a pas eu d'incidence sur la présentation des comptes de l'exercice.

Créances sur les établissements de crédit

Cette rubrique recouvre l'ensemble des créances, y compris les valeurs reçues en pension, lorsque ces opérations sont effectuées avec des établissements de crédit. Entenial n'effectue pas d'opérations de pension livrées sur titres.

Les intérêts courus ou échus à recevoir sont présentés avec les opérations à raison desquelles ils sont acquis.

Les opérations interbancaires matérialisées par un titre sont classées selon la nature du support avec les obligations ou avec les actions.

Créances douteuses

Le règlement n° 2002-03 du 12 décembre 2002 du Comité de la réglementation comptable relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2003.

L'application de ce règlement introduit deux nouvelles catégories comptables au sein du portefeuille des créances sur la clientèle : les encours restructurés, dans les encours sains, et les encours douteux compromis, dans les encours douteux.

Encours restructurés

Les anciennes créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration de taux à des conditions hors marché sont enregistrées dans cette rubrique.

Le taux « hors marché » est déterminé par comparaison entre le taux effectif, lors de la mise en place, et la courbe de rendement des fonds d'Etat sans marge, au moment de la restructuration, pour les taux fixes, et l'index de référence majoré d'une marge de 0,60 pour les taux variables. La décote résultant, à l'ouverture de l'exercice, de la différence entre le capital restant dû au 31 décembre 2002 et la valeur actualisée de celui-ci à la même date a été imputée sur les fonds propres au titre de la première application du règlement, soit un montant de 2 473 milliers d'euros. Par contre, la différence entre le montant du capital restant dû au 31 décembre de l'année précédente et la valeur actualisée de celui-ci à la date du présent arrêté comptable est comptabilisée en résultat.

Encours douteux

Sont classés en créances douteuses les encours et engagements présentant :

- a) des échéances impayées depuis plus de trois mois pour les entreprises, trois mois pour les acquéreurs de logements et neuf mois pour les collectivités locales.
- b) un risque avéré, probable ou certain, de non recouvrement total ou partiel de la créance.
- c) des procédures contentieuses.

Le classement dans les encours douteux, pour une contrepartie donnée, entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie. Si cette contrepartie appartient à un groupe, un examen attentif est porté sur la nécessité de classer en encours douteux l'ensemble des encours relatifs aux entités juridiques formant ce groupe.

Le risque de perte potentielle du principal de ces créances est couvert par le biais d'une provision calculée individuellement par client. Les intérêts comptabilisés sur les encours douteux, conformément aux termes du contrat, sont entièrement provisionnés.

Encours douteux compromis

Le déclassement en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après que la créance ait été classée en encours douteux. L'identification en encours douteux compromis peut aussi intervenir quand un encours restructuré retourne en impayé.

Lorsque la Banque considère qu'il n'y a plus d'espoir de recouvrement, ces actifs sont sortis par la contrepartie d'un compte de charges dans la rubrique « coût du risque ».

Lors du transfert en encours douteux compromis, toute comptabilisation d'intérêt cesse en raison de la très faible probabilité de recouvrement.

Provision pour risques sectoriels

La provision sectorielle couvre l'ensemble des risques professionnels du groupe, soit principalement les affaires souscrites par le pôle Financements Structurés des Entreprises au titre des affaires Crédit et des activités rattachées.

Elle vise à couvrir les risques exceptionnels (les risques courants étant couverts par le provisionnement normal des affaires douteuses au rythme de leur application). Les risques exceptionnels peuvent être générés par une situation de crise économique généralisée, une situation de crise sectorielle ou bien par un risque sur une affaire isolée, exceptionnel par son ampleur. Un niveau de risque exceptionnel se définit comme suit :

- Une forte sinistralité sur un ensemble de dossiers diversifiés conduisant à un coût du risque global, sur l'ensemble du groupe ou sur un centre de profit ou centre de résultat donné, supérieur à un seuil de référence,
- Une très forte sinistralité sur un secteur spécifique à l'intérieur d'un centre donné, conduisant à un coût du risque généré par ce secteur supérieur à un seuil de référence,
- Un coût du risque sur une affaire unique supérieur à un seuil de référence.

La provision alimentée l'année de sa création par incorporation de provisions existantes est dotée annuellement jusqu'à l'atteinte d'un plafond défini proportionnellement aux risques. La dotation annuelle est limitée proportionnellement au flux de nouvelles affaires de l'année. En complément de cette dotation annuelle normale et systématique, une dotation complémentaire peut être enregistrée afin d'accélérer le rythme de reconstitution de la provision lorsque nécessaire.

Entenial a procédé au cours de l'exercice 2002, et ceci dans l'optique de la mise en place de la réforme de Bâle II, à l'élargissement de l'assiette aux engagements hors bilan et à l'amélioration de la technique de calcul. L'application de ce mécanisme plus fin dans le calcul de la provision a entraîné, pour l'exercice 2002, une dotation de 14 millions d'euros aux provisions de l'exercice, soit un complément de 7 millions d'euros par rapport à l'application des règles fixées à l'origine. Au cours de cet exercice, il a été pratiqué une dotation nette de reprise de 0,9 million d'euros.

La provision est utilisée pour couvrir les risques exceptionnels l'année de leur apparition.

La provision sectorielle est proportionnelle à l'exposition aux risques. Elle peut donc être reprise partiellement en proportion de la réduction de l'exposition aux risques.

Opérations sur Titres

La notion de titres comprend les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières à revenu variable, qu'elles soient à taux fixe ou à taux variable, les actions et les autres titres à revenu variable.

Selon les dispositions du règlement n° 2000-02 du Comité de la Réglementation Comptable, l'ensemble de ces titres est réparti dans les catégories suivantes :

- Titres de transaction :
Les titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide (durée de détention inférieure ou égale à 6 mois) sont enregistrés sous cette rubrique et évalués individuellement au prix de marché à la date de clôture de l'exercice.

- Titres de placement :
Les titres détenus depuis plus de six mois, mais sans intention de conservation jusqu'à l'échéance, sont comptabilisés sous cette rubrique au prix de revient :
 - a) Les obligations et les autres titres à revenu fixe sont évalués par référence au cours de bourse ou à la valeur probable de négociation. Les intérêts courus sont comptabilisés au compte de résultat dans la ligne « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ». Le montant des surcotes ou décotes, résultant de l'écart entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement, est imputé prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat.
 - b) Les actions et les autres titres à revenu variable sont évalués par référence au cours de bourse pour les actions cotées, à la valeur liquidative pour les parts d'OPCVM ou à la quote-part des capitaux propres revenant à Entenial pour les actions non cotées. Les dividendes sont comptabilisés, au moment de leur encaissement, en compte de résultat dans la ligne « Revenus des titres à revenu variable ».

Les titres de placement, lors de chaque évaluation, font l'objet d'une constitution de provision titre par titre dans la mesure où la valeur comptable est supérieure à la valeur de marché. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les plus ou moins values dégagées lors des cessions sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat et il en est de même pour les dotations et reprises aux provisions pour dépréciation de cette catégorie de titres.

- Titres de l'activité de portefeuille :
Les titres de l'activité de portefeuille sont représentatifs d'investissements réguliers en actions avec pour seul objectif d'en tirer un gain en capital à moyen terme, sans intention de participer à la gestion des entreprises émettrices. Les moins values latentes, résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité calculées individuellement, font l'objet d'une provision.
- Titres d'investissement :
Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance. Ils font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle. Les intérêts courus sont comptabilisés au compte de résultat dans la ligne « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ». Le montant des surcotes ou décotes, résultant de l'écart entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement, est imputé prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.
- Autres titres détenus à long terme :
Sont enregistrées sous cette rubrique les actions et valeurs assimilées détenues durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans intention de participer à la gestion des entreprises émettrices. Les plus ou moins values dégagées lors des cessions sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » du compte de résultat. Les dividendes sont comptabilisés, au moment de leur encaissement, en compte de résultat dans la ligne « Revenus des titres à revenu variable ».
- Titres de participation et parts dans les entreprises liées :
Ces titres sont ceux pour lesquels Entenial a un pourcentage supérieur à 10% et qui présentent un caractère stratégique pour ses activités. Les plus ou moins values dégagées lors des cessions sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » du compte de résultat. Les dividendes sont comptabilisés, au moment de leur encaissement, en compte de résultat dans la ligne « Revenus des titres à revenu variable ».

Immobilisations

Les immobilisations d'exploitation ainsi que les immeubles hors exploitation figurent au coût historique diminué des amortissements cumulés, calculés sur la durée de vie estimée des actifs concernés :

- Bâtiments : 20 à 50 ans (méthode linéaire)
- Agencements, mobiliers et matériels : 3 à 10 ans (méthode linéaire ou dégressive)

Compte tenu de la fusion-absorption de la Banque par le Crédit Foncier de France, prévue au 1^{er} juin 2005 et du déménagement des équipes d'Entenial dans les locaux de la société absorbante, la Banque a procédé à une modifications du plan d'amortissement des agencements et du mobilier de son site de Saint-Quentin en Yvelines. L'impact dans les comptes des dotations aux amortissements s'étend à 0,8 M€ pour cet exercice.

Le patrimoine immobilier locatif (hors exploitation) est évalué à sa valeur de marché. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation ; Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Le coût des développements informatiques structurants réalisés par le groupe pour lui-même est immobilisé et amorti sur 4 ans, comme les progiciels de même nature acquis à l'extérieur.

Le règlement n° 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable, relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, applicable à compter du 1^{er} janvier 2003, a conduit le groupe Entenial a maintenir des provisions pour grosses réparations de deuxième catégorie (plans pluriannuels d'entretien et de révision) en application des dispositions transitoires dudit règlement et de l'avis du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité en date du 23 juillet 2003. En application des dispositions transitoires, la méthode de comptabilisation des actifs par composants, n'a pas été appliquée sur l'arrêté des comptes au 31 décembre 2004.

Emprunts et obligations

Les frais d'émission des emprunts obligataires sont amortis sur la durée de vie des emprunts à l'exception des frais d'émission d'emprunts émis par l'ex- Banque La Hénin qui ont été enregistrés en charges sur l'exercice de lancement.

Les primes de remboursement sont amorties au prorata des sommes restant à rembourser.

Pour les emprunts émis par Entenial et par l'ex-Comptoir des Entrepreneurs à compter du 1^{er} janvier 1988, les charges financières font l'objet d'une comptabilisation selon une méthode actuarielle basée sur le taux de rendement souscripteur.

Pour les emprunts émis avant cette date, les intérêts sont comptabilisés en charges pour leur montant couru, calculé prorata temporis sur la base des taux contractuels. Cette dernière méthode est également employée pour l'ensemble des émissions obligataires de l'ex-groupe Banque La Hénin ; les taux contractuels retenus étant éventuellement des taux moyens pour les emprunts émis avec une clause d'intérêts progressifs.

En cas de renégociation de dettes, de rachat d'emprunts ou d'obligations, les résultats sont comptabilisés dans l'exercice :

- dans le produit net bancaire lorsqu'ils sont issus de la restructuration de dettes consécutive à des remboursements anticipés de la clientèle,
- en charges ou en produits exceptionnels lorsqu'ils résultent d'opération de gestion des dettes du passif.

Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

Entenial constitue des Fonds pour Risques Bancaires Généraux destinés à la couverture de risques lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires.

Ces fonds font l'objet de dotations ou de reprises identifiées au compte de résultat sous la rubrique « Dotations, reprises aux fonds pour risques bancaires généraux ».

En 2003, Entenial a procédé à un complément de provision de 10 millions d'euros. Le solde actuel de la provision est de 18 233 milliers d'euros.

Enregistrement des produits et des charges

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

Opérations en devises

Les éléments d'actif, de passif ou de hors bilan libellés en devises sont évalués en euros au cours du marché en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les positions de change sont évaluées au cours de change dans chaque devise. Les pertes ou les profits qui résultent de cette valorisation sont enregistrés en résultat de change.

Les titres de participation libellés en devises mais financés en euros restent évalués au cours au comptant en vigueur à la date de leur acquisition. Toutefois, les pertes de change latentes sont provisionnées au passif du bilan.

Les différences d'intérêt (reports déports) relatives aux opérations de swaps de devises sont rapportées aux résultats prorata temporis sur la durée de l'opération.

Instruments financiers à terme

- Opérations sur marchés organisés : Il est fait application de la valorisation au prix de marché, sauf pour les opérations de couverture spécifique pour lesquelles le résultat est enregistré de manière symétrique à celui de l'instrument couvert. En outre, les écarts d'évaluation identifiés comme étant des opérations de couverture de ressources obligataires sont différés jusqu'au dénouement et étalés sur la durée des emprunts émis.
- Opérations de gré à gré :
 - les résultats des opérations de couverture et de gestion du risque global de taux d'intérêt (swaps, caps, floors) sont enregistrés prorata temporis au compte de résultat et en montant net lorsqu'il s'agit de charges et de produits sur un même contrat (swaps),
 - les résultats des opérations de micro couverture sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et des charges des éléments couverts. La valeur de marché des contrats est déterminée à la clôture par la méthode du coût de remplacement (ou de retournement),
 - le calcul des provisions pour dépréciation des éléments d'actif évalués au cours de marché (titres de placement) prend en compte les gains constatés lors de l'évaluation de l'instrument de couverture.

Notes sur le bilan

Note 1. Créances sur les Etablissements de Crédit

<i>En milliers d'euros</i>	- 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
A vue							
Comptes ordinaires	30 575	-	-	-	30 575	35 491	73 261
Prêts JJ	270 000	-	-	-	270 000	360 000	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-	1 321
A terme							
Prêts	305 648	9 128	66 615	218 900	600 291	351 857	160 894
Créances rattachées	-	-	-	-	2 589	2 272	344
Total	606 223	9 128	66 615	218 900	903 455	749 620	235 820

Dont entreprises liées : 217 318 214 978 162 302

Note 2. Créances sur la clientèle

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Autres concours à la clientèle	12 528 590	11 326 354	10 122 265
Crédits de trésorerie	32 031	19 433	9 010
Crédits d'équipement	1 600 682	1 556 359	1 458 651
Crédits à l'habitat	10 585 814	9 432 027	8 306 061
<i>Dont Prêt subordonné VMG</i>	<i>7 702 449</i>	<i>7 264 679</i>	<i>6 026 693</i>
Autres crédits (1)	72 263	88 683	115 501
Sous-total encours sain	12 290 790	11 096 501	9 889 223
<i>Dont encours restructurés</i>	<i>25 635</i>	<i>37 319</i>	<i>32 100</i>
Créances douteuses (brutes)	257 148	276 791	318 161
<i>Dont encours douteux compromis</i>	<i>124 311</i>	<i>174 185</i>	<i>232 225</i>
Provisions	- 100 930	- 129 885	- 163 937
<i>Dont provisions sur encours douteux compromis</i>	<i>- 63 885</i>	<i>- 102 073</i>	<i>- 126 377</i>
Créances douteuses (nettes)	156 218	146 906	154 224
Créances rattachées	81 582	82 946	78 818
Comptes ordinaires débiteurs	684 988	464 715	396 226
Total	13 213 578	11 791 069	10 518 491

(1) Valeurs non imputées, prêts à la clientèle financière, autres crédits

La durée résiduelle de ces concours à la clientèle est donnée dans le tableau ci-dessous :

<i>En milliers d'euros</i>	- 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Autres concours à la clientèle							
Concours à la clientèle	211 869	679 063	3 334 672	8 002 495	12 228 099	11 032 781	9 868 851
Valeurs non imputées	62 691	-	-	-	62 691	63 720	20 372
Créances douteuses	156 218	-	-	-	156 218	146 906	154 224
Créances rattachées	-	-	-	-	81 582	82 946	78 818
Comptes ordinaires débiteurs							
Comptes ordinaires débiteurs	684 988	-	-	-	684 988	464 715	396 226
Total	1 115 766	679 063	3 334 672	8 002 495	13 213 578	11 791 069	10 518 491
<i>Dont parts dans les entreprises liées</i>					7 964 131	7 520 551	6 254 208

Note 3. Evolution des provisions sur les crédits

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2002	31.12.2003	Dotations	Reprises	31.12.2004
Provisions en diminution d'actif					
Crédits d'équipement	52 254	41 262	8 081	9 859	39 484
Crédits à l'habitat	111 683	88 623	8 415	35 592	61 446
Total provisions pour dépréciations d'actifs	163 937	129 885	16 496	45 451	100 930
Provisions au passif en couverture des créances					
Crédits d'équipement	3 003	2 054	380	358	2 076
Crédits à l'habitat	10 419	10 421	1 997	2 663	9 755
Crédits professionnels	34 800	34 200	3 191	4 114	33 277
Total provisions au passif	48 222	46 675	5 568	7 135	45 108
Total	212 159	176 560	22 064	52 586	146 038

Note 4. Portefeuille de placement : Obligations et autres titres à revenu fixe

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Parts spécifiques de FCC	709 670	652 448	530 292
Obligations émises par Ets de Crédit	393 076	-	-
Créances rattachées	101 191	104 831	96 990
Total	1 203 937	757 279	627 282

Note 5. Portefeuille de placement : Actions et autres titres à revenu variable

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2004	Plus value potentielle	31.12.2003	Plus value potentielle	31.12.2002	Plus value potentielle
Parts d'autres OPCVM (Sicav et FCP)	439	9	439	-	415	-
Parts OPCVM Monétaires	40 679	2 864	40 066	1 696	40 066	926
Total	41 118	2 864	40 505	1 696	40 481	926

Note 6. Participations et autres titres détenus à long terme

<i>En milliers d'euros</i>	2004			2003		2002	
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Autres titres détenus à long terme :							
Titres cotés	22 892	11 032	11 032	31 787	31 787	60 550	60 550
Créances rattachées	5 300	494	494	397	397	1 390	1 390
Total	28 192	11 526	11 526	32 184	32 184	61 940	61 940

Note 6bis. Participations et autres titres détenus à long terme

<i>En millions d'euros</i>	Capitaux propres	Quote- part détenue en %	Résultat du dernier exercice	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette
Participations dont le pourcentage du capital détenu est inférieur à 5%					
AOTEP HLM TRADITION ET PROGRES	29,61	0,06	1,96	0,01	0,01
BAIL INVESTISSEMENT	818,46	NS	42,97	-	-
BELLECHASSE	4,95	2,94	0,16	0,21	0,15
BORDEAUX PARC AUTO	3,15	0,09	0,02	-	-
CARTE BLEUE (SAS)	2,86	0,08	0,58	-	-
CEPME	484,90	0,01	26,4	0,05	0,04
CERGY ST CHRISTOPHE	0,21	1,56	0,05	-	-
CIRP	111,20	0,43	37,56	0,16	0,10
CRESERFI	66,46	4,05	3,35	2,25	2,25
CAISSE DE REFINANCEMENT DE L'HABITAT	79,22	2,03	0,33	1,57	1,57
DUNKERQUE DEVELOPPEMENT S3D (SEM)	1,94	3,45	0,10	0,05	0,05
FIMAGEST	192,51	NS	0,02	-	-
HABITER MONTREUIL	-1,50	3,75	- 0,03	0,01	-
HENIN BEAUMONT	3,98	2,39	0,01	0,04	0,04
IMMO HABITAT 1	12,73	0,25	0,42	0,04	0,04
KABELNETZ NRW	265,62	0,42	- 12,43	1,16	1,16
LANGUEDOCIENNE HLM	67,29	0,20	4,58	0,02	0,02
LOGIVALOR	1,10	0,20	NS	0,02	0,02
LUTECE	93,08	0,03	2,71	0,01	0,01
MARIGNANE & LANCON DE PROVENCE	0,28	1,21	- 0,02	0,01	-
MATIF SA	92,54	0,11	1,19	0,03	-
MERLIN QUADRANT	- 0,80	NS	7,85	-	-
MONDIALE PARTENAIRE	189,63	NS	7,80	-	-
NOVALLIANCE	- 89,85	4,39	- 3,83	9,15	-
OGIF	173,12	0,50	11,00	0,99	0,99
RESIDENCE VAL BOSQUET	NC	2,74	-	-	-
SACEMA	16,30	0,56	0,10	-	-
SAEN LILLE	- 4,54	1,05	- 3,15	0,02	-
SAVEM	- 3,23	0,80	0,28	0,02	-
SPBEPEC	6,38	0,40	0,01	-	-
SELECTINVEST	555,21	NS	41,76	-	-
SEMALILAS	0,14	4,93	0,09	0,01	0,01
SEMARTOIS	0,23	4,00	0,05	0,01	0,01
SEMIVAR	- 0,03	3,33	0,29	-	-
SERGIC DEVELOPPEMENT	0,50	0,04	0,16	-	-
SIP	- 1,29	1,00	-	-	-
SIPARI VELIZY	2,37	1,00	1,95	-	-
SOFARIS	280,61	0,03	13,43	0,02	0,02
SOREMA	0,08	0,80	- 0,01	-	-
TELPRESSE	NC	2,22	-	0,76	-
TOULON (SEM)	0,14	3,94	- 0,01	0,02	0,01
VB (GROUPE)	17,09	NS	11,66	-	-
VENDOME CAPITAL	11,90	NS	7,20	-	-
S/TOTAL				16,64	6,38

	Capitaux propres	Quote- part détenue en %	Résultat du dernier exercice	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette
Participations dont le pourcentage du capital détenu est compris entre 5 % et 10 %					
BISEM (SEM)	0,62	6,34	0,04	0,02	0,02
BTP CAPITAL INVESTISSEMENT	18,82	7,77	2,32	1,04	1,04
NOISY LE ROI (SEM)	- 0,04	5,00	- 0,08	0,01	-
S.G.F.G.A.S	1,00	9,09	0,01	0,08	0,08
SEIM (Italie)	- 3,20	10,00	- 0,09	0,57	-
SEMIA	0,18	8,00	- 0,01	0,02	0,01
SEMICOB	0,63	5,00	- 0,01	0,03	0,03
SEMIPONT	NC	5,00	NC	-	-
SERGIC HOLDING	20,93	9,04	- 4,50	1,04	1,04
SIDC	- 9,24	5,00	- 0,03	0,15	-
VILLEPREUX (SEM)	0,07	10,00	- 0,07	0,02	0,02
S/TOTAL				2,95	2,24

Participations dont le pourcentage du capital
détenu est supérieur à 10%

ALPILLES (SCI)	- 0,04	25,00	- 0,04	-	-
BALCONS DES ARENES (SCI)	-	30,00	NC	-	-
BEAU DUC RESIDENCE (SCI)	- 0,01	25,00	- 0,01	-	-
CADM (Portugal)	NC	45,00	NC	0,11	-
CLICHY EXPANSION	1,58	10,67	0,03	0,15	0,15
CRAU RESIDENCE (SCI)	- 0,15	25,00	- 0,15	-	-
FINANCIERE DE LA BASTE	14,12	14,88	- 0,02	2,10	2,10
SEMINOC	9,83	13,04	0,23	0,05	0,05
SOFARIM HABITATION	0,76	22,50	- 0,01	0,11	0,11
SOFIC CREDIT	- 0,04	20,00	0,11	0,76	-
SOFIPAR LOGEMENT	- 0,26	25,00	- 0,07	-	-
VACCARES RESIDENCE	- 0,07	35,71	- 0,07	-	-
S/TOTAL				3,28	2,41
TOTAL				22,88	11,03

Note 7. Participations et parts dans les entreprises liées

En milliers d'euros	2004			2003		2002	
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Participations et parts dans les entreprises liées							
Parts dans les entreprises liées	157	90	90	98	98	110	110
Titres de participation :							
Titres non cotés	119 406	92 702	92 702	91 536	91 484	98 640	98 640
Créances rattachées	-	-	-	498	498	1 711	1 711
Total	119 563	92 792	92 792	92 132	92 080	100 461	100 461

Note 7bis. Parts dans les entreprises liées

En millions d'euros	Capitaux propres	Quote-part détenue en %	Résultat du dernier exercice	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette
Participations dont le pourcentage du capital détenu est supérieur à 10 %					
CAPRI RESIDENCES	60,85	35,00	10,00	14,37	14,37
COMPTOIR ASSURANCES SERVICES	0,04	100,00	0,03	-	-
COMPTOIR FINANCIER DE GARANTIE	5,78	99,99	1,16	1,14	1,14
ENTENIAL CONSEIL	- 0,23	99,67	- 0,21	0,15	-
GRAMAT BALARD	55,42	79,88	1,44	49,55	44,27
INVESTIMUR	9,11	100,00	0,68	6,86	6,86
QUATRINVEST	1,01	100,00	0,47	0,01	0,01
RIVP	74,83	27,63	12,10	4,66	4,66
SAINT FOY	NS	76,92	- 0,01	-	-
SEREXIM	0,70	100,00	0,29	0,04	0,04
SIPARI	5,14	99,99	0,73	0,91	0,92
SIPARI & CIE PERE SOULAS	NS	99,00	-	-	-
SIPARI VOLNEY	0,61	99,00	0,61	-	-
VMG	6,03	99,97	5,65	0,23	0,23
VENDOME INVESTISSEMENTS	20,22	100,00	- 0,14	41,48	20,20
TOTAL				119,40	92,7

Note 8. Opérations de crédit bail

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Encours sain brut	37 371	43 341	44 316
Amortissements et provisions	19 416	21 448	20 470
Créances rattachées	382	315	482
<i>Total encours sain net</i>	<i>18 337</i>	<i>22 208</i>	<i>24 328</i>
Créances douteuses brutes	651	1 152	2 588
Provisions	530	1 040	2 328
<i>Total encours douteux net</i>	<i>121</i>	<i>112</i>	<i>260</i>
Total encours net	18 458	22 320	24 588

Note 9. Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur Brute au 31.12.2002	Valeur Brute au 31.12.2003	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute au 31.12.2004
Immobilisations					
Immobilisations d'exploitation					
Incorporelles	20 886	27 624	4 941	2 162	30 403
Encours sur immobilisations incorporelles	1 709	3 134	6 419	2 742	6 811
Terrains et constructions	27 705	27 938	6	959	26 985
Autres	38 583	41 170	3 695	899	43 966
Encours sur immobilisations corporelles	1 036	1 648	2 717	2 868	1 497
Immobilisations hors exploitation					
Terrains et constructions	722	-	-	-	-
Total Immobilisations	90 641	101 514	17 778	9 630	109 662
Amortissements					
Immobilisations d'exploitation					
Incorporelles	10 201	14 143	5 060	1 322	17 881
Terrains et constructions	10 233	10 995	746	426	11 315
Autres	22 344	24 031	4 724	770	27 985
Immobilisations hors exploitation					
Terrains et constructions	224	-	-	-	-
Total Amortissements	43 002	49 169	10 530	2 518	57 181
Valeur nette des immobilisations	47 639	52 345			52 481

➤ Au 31.12.2004, les immeubles d'exploitation sont essentiellement constitués du centre informatique de Cergy-Pontoise, de locaux affectés à des agences commerciales et d'un immeuble à usage de bureau Rue Volney à Paris

Les développements informatiques structurants immobilisés en 2004 se sont élevés à 4,9 M€, contre 5,8 M€ en 2003 et 3,7 M€ en 2002.

Note 10. Autres actifs

En milliers d'euros

	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Stocks et divers	231	1 334	2 023
Instruments conditionnels achetés (primes d'achat)	123 586	106 057	117 085
Dépôts de garantie sur opérations de marché *	204 609	245 609	226 641
Avances aux Fonds Communs de Créances	17 261	25 758	31 830
Créances sur compagnies d'assurances dans le cadre des prêts	2	1	1
Compte courant d'intégration fiscale	-	-	3 881
Autres créances sur entreprises liées	4 883	632	-
Créances sur l'Etat	75	415	394
Dépôts de garantie et séquestres	2 464	4 287	4 096
Autres débiteurs divers	7 757	5 950	10 904
Total	360 868	390 043	396 855

* Il s'agit des appels des marges résultant d'une évaluation au prix du marché de toutes les opérations de produits dérivés avec les contreparties et dans le cadre d'un montant « collatéral »

Note 11. Comptes de régularisation

En milliers d'euros

	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Comptes d'encaissement	26 658	1 965	20 310
Charges à répartir sur emprunts et TCN	59 805	68 854	24 459
Charges payées d'avance	4 469	4 126	6 327
Pertes potentielles et pertes à étaler sur Instruments Financiers à Terme	117	15 397	591
Autres produits à recevoir	16 810	16 079	20 682
Produits à recevoir sur Instruments Financiers à Terme *	131 530	159 902	122 917
Autres comptes de régularisation	1 963	9 948	7 335
Total	241 352	276 271	202 681

* Il s'agit essentiellement des intérêts à recevoir sur swaps

Note 12. Dettes envers les Etablissements de crédit

En milliers d'euros	- 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
A vue							
Comptes ordinaires	274 788	-	-	-	274 788	152 635	159 650
Dettes rattachées	-	-	-	-	2 479	858	896
A terme							
Emprunts	9 377	25 018	11 926	2 174	48 494	783 238	186 393
Valeurs données en pension	4 422	9 806	60 824	164 151	239 204	259 291	276 280
Dettes rattachées	-	-	-	-	1 029	8 532	2 894
Total	288 587	34 824	72 750	166 235	565 994	1 204 554	626 113
Dont entreprises liées					10 435	9 431	10 139

Note 13. Comptes créditeurs de la clientèle

<i>En milliers d'euros</i>	- 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Comptes d'épargne à régime spécial							
A vue	142 910	-	-	-	142 910	128 326	114 753
A terme	5 804	4 203	26 176	455	36 638	39 271	37 151
Comptes de clientèle à vue							
Comptes ordinaires à vue	751 944	-	-	-	751 944	600 705	677 886
Autres sommes dues	36 561	-	-	-	36 561	31 049	19 505
Comptes de clientèle à terme							
Comptes ordinaires créditeurs à terme	178 904	31 224	98 995	322	309 445	342 204	361 797
Clientèle financière	61	-	184 511	7	5 363	5 258	5 347
Valeurs données en pension	-	9 734	-	-	9 734	9 021	8 361
Dettes rattachées	-	-	-	-	1 796	1 877	6 553
Total	1 116 184	45 161	125 355	5 894	1 294 390	1 157 711	1 231 351
Dont entreprises liées					15 613	891	240

Note 14. Dettes représentées par un titre

<i>En milliers d'euros</i>	- 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Titres du marché interbancaire	-	52 595	170 743	-	223 338	223 338	362 356
Titres de créances négociables	2 773 315	201 209	3 684 731	3 882 527	10 541 782	8 185 776	7 522 816
Dettes rattachées	-	-	-	-	159 170	167 775	163 816
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-	591
Emprunts obligataires	-	-	777 174	714 608	1 491 782	2 437 515	2 065 022
Dettes rattachées	-	-	-	-	12 100	14 767	30 295
Total	2 773 315	253 804	4 632 648	4 597 135	12 428 171	11 029 171	10 144 896
Dont part dans les entreprises liées					7 879 400	7 329 274	6 341 596

Note 15. Autres passifs

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Instruments conditionnels vendus (primes encaissées)	20 636	25 938	27 312
Dépôt de garantie sur opérations de marché ^(*)	222 430	73 640	132 255
Dettes organismes sociaux	6 976	5 499	5 341
Dettes fournisseurs	16 663	18 981	27 365
Etat (TVA et impôts divers)	9 567	361	793
Dépôt de garantie sur opérations de crédit bail	104	192	438
Assurances à reverser	2 780	1 302	566
Autres créiteurs divers	6 657	3 573	2 535
Total	285 813	129 486	196 605

(*) Il s'agit des appels des marges résultant d'une évaluation au prix du marché de toutes les opérations de produits dérivés réalisées avec les contreparties et dans le cadre d'un contrat de « collatéral ».

Note 16. Comptes de régularisation

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Gains potentiels et gains à étaler sur instruments financiers à terme	2 638	1 432	5 135
Charges à payer sur instruments financiers à terme	61 736	73 157	61 071
Produits constatés d'avance sur instruments financiers à terme	101 587	121 600	60 138
Autres produits constatés d'avance	1 240	3 182	4 125
Autres charges à payer	25 603	21 823	22 121
Subventions à recevoir sur prêts à taux zéro	51 684	48 413	40 106
Opérations de banque	1 381	3 137	14 169
Autres comptes de régularisation	2 452	5 560	17 118
Total	248 321	278 304	226 483

Note 17. Evolution des provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2002	31.12.2003	Dotations	Reprises	31.12.2004
Engagements par signature	2 755	1 997	62	517	1 542
Litiges	1 719	1 321	1 512	403	2 430
Risques divers rattachés à des participations et à des opérations immobilières	19 971	34 216	3 877	19 865	18 228
Crédits professionnels *	34 800	34 200	3 191	4 114	33 277
Indemnité de fin de carrière et médailles du travail	5 984	6 962	1 922	51	8 833
Provisions diverses	14 583	2 149	4 969	1 843	5 275
Total	79 812	80 845	15 533	26 793	69 585

* La nature et le mécanisme de cette provision sont décrits dans les principes et méthodes d'évaluation des comptes individuels

Note 18. Dettes subordonnées

<i>En milliers d'euros</i>	Echéance > = 1 an	Echéance < 1 an < = 5 ans	Echéance < 5 ans	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Titres subordonnés remboursables						
A taux fixe	-	-	96 500	96 500	140 612	232 078
A taux variable	38 112	-	15 000	53 112	53 112	43 112
Emprunts participatifs	1 553	50 424	454 428	506 405	-	-
Titres subordonnés à durée indéterminée						
A taux fixe	-	-	-	-	60 980	60 980
A taux variable	-	-	1 036	1 036	49 056	49 056
Dettes rattachées	-	-	-	8 642	13 931	22 494
Total	39 665	50 424	566 964	665 695	317 691	407 720

Note 19. Variation des capitaux propres

(hors provisions réglementées et subventions d'investissement)

En milliers d'euros

ANNEE 2003	Capitaux propres 01-01-2003	Résultat 2002	Mouvements de l'exercice	Bilan 31-12-03 avant affectation du résultat
Capital	180 219	-	241	180 460
Prime d'émission	96 174	-	297	96 471
Réserves	4 096	2 088	-	6 184
Report à nouveau	44 294	25 542	- 2 473	67 363
Bénéfice de l'exercice	41 761	- 41 761	-	113 408
Distribution au titre de l'exercice 2002	-	14 131	-	-
Total	366 544	-	-	463 886
ANNEE 2004	Capitaux propres 01-01-2004	Résultat 2003	Mouvements de l'exercice	Bilan 31-12-04 avant affectation du résultat
Capital (1)	180 460	-	4 527	184 987
Prime d'émission (1)	96 471	-	5 681	102 152
Réserves	6 184	5 670	-	11 854
Report à nouveau (2)	67 363	102 105	-	169 468
Bénéfice de l'exercice	113 408	- 113 408	-	94 647
Distribution au titre de l'exercice 2003	-	5 633	-	-
Prélèvement « exit tax »	-	-	- 12	- 12
Total	463 886	-	-	563 096

(1) Suite aux levées d'options au cours de l'exercice

(2) Au 1^{er} janvier 2003, les capitaux propres ont été impactés de 2 473 milliers d'euros en application du règlement n° 2002-03 du CRC. Ce montant représente la décote sur les encours restructurés.

Le capital social est fixé à 184 986 546 euros (cent quatre-vingt quatre millions neuf cent quatre-vingt six mille cinq cent quarante six euros). Il est divisé en 12 134 322 actions.

Autres informations

1 - Effectif temps plein

	2004	2003	2002
Entenial (groupe)	1 325	1 379	1 340

2 - Engagements en matière de retraite et d'indemnité de départ en retraite

Les pensions de retraite perçues par les salariés d'Entenial à l'issue de leur vie professionnelle sont servies par la Sécurité Sociale et pour la partie complémentaire par des organismes indépendants adhérents aux régimes AGIRC et ARCCO qui opèrent la répartition des cotisations. La part patronale de ces cotisations est comptabilisée en charges au fur et à mesure de son fait générateur.

Ces salariés reçoivent, en outre, au moment de leur départ en retraite, une allocation dont le montant est fonction de leur ancienneté dans l'entreprise. Compte tenu de la fusion-absorption d'Entenial par le CFF prévue au 1^{er} juin 2005, la Banque a procédé à une harmonisation des méthodes de calcul avec la société absorbante. Le montant total de l'engagement d'Entenial au 31 décembre 2004 s'élève à 8,7 M€ intégralement provisionné (provision pour risques et charges). L'impact au compte de résultat de l'exercice est de 4,4 M€.

3 - Proposition d'affectation du résultat

Le Conseil d'Administration propose d'affecter le résultat social de l'exercice 94 647 045,48 € de la manière suivante :

<i>En euros</i>	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Report à nouveau de l'exercice précédent	169 467 519,38	69 836 211,90	44 294 428,40
Prélèvement décote sur prêts restructurés	-	- 2 473 448,88	-
Prélèvement « exit tax »	- 12 091,15	-	-
Bénéfice de l'exercice	94 647 045,48	113 407 966,90	41 760 854,48
Résultat disponible	264 102 473,71	180 770 729,92	86 055 282,77
Affectation à la réserve légale (5 %)	- 4 732 352,27	- 5 670 398,34	- 2 088 042,72
Dividendes nets	-	- 4 734 971,20	- 10 245 371,07
Précompte	-	- 897 841,00	- 3 885 657,19
Report à nouveau après affectation du résultat	259 370 121,44	169 467 519,38	69 836 211,90
La distribution de dividendes envisagée correspond à :			
Dividende net par action	-	0,40	0,87
Avoir fiscal attaché (50 %)	-	0,20	0,43
Total par action	-	0,60	1,30

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi des Finances du 30 décembre 2004, le Conseil d'Administration propose d'affecter les comptes des réserves spéciales des plus-values à long terme en réserves facultatives pour un montant de 983 645,94 euros et de virer le prélèvement effectué sur le compte de report à nouveau de 12 091,15 euros également en réserves facultatives, de telle sorte qu'après ces opérations les réserves facultatives s'élèvent à 971 554,79 euros et le report à nouveau à 259 382 121,44 euros.

4 - Eléments exceptionnels et litiges

- Des actionnaires minoritaires de l'ex-Comptoir des Entrepreneurs ont assigné les AGF, la Compagnie Financière du Phénix et l'ex-Comptoir des Entrepreneurs afin, à titre principal, de faire juger nulle une convention du 28 février 1994 en ce qu'elle a dégagé la Banque du Phénix de son obligation de garantir à hauteur de 152,5 M€ une émission d'obligations convertibles en actions de l'ex-Comptoir des Entrepreneurs au taux annuel de 4,5 % sur une période de 10 ans.

Il est également demandé la condamnation des AGF et de la Compagnie Financière du Phénix au paiement à l'ex-Comptoir des Entrepreneurs de dommages et intérêts à fixer par une expertise.

Les AGF considèrent, en ce qui les concerne, disposer de nombreux arguments pour faire échec à ces demandes.

Dans l'état actuel des positions des parties en présence, il ne semble pas que cette action puisse avoir d'incidences sur les comptes d'Entenial.

Par conclusions additionnelles, les demandeurs ont formulé de nouvelles demandes de condamnation au titre de diverses opérations dans le cadre du plan de sauvetage de l'ex-Comptoir des Entrepreneurs.

La procédure est toujours pendante devant le Tribunal de Commerce de Versailles.

- Il n'existe aucun autre fait exceptionnel ni aucun litige non provisionné à ce jour susceptible d'affecter substantiellement l'activité, le patrimoine, la situation financière ou le résultat d'Entenial et de ses filiales.

5 - Opérations de défaisance

Aux termes d'un acte du 9 mars 1994, le CDE s'était engagé à faire bénéficier les actionnaires de la société Mobilière Volney, 1^{ère} société de défaisance, d'un éventuel retour à meilleure fortune en se portant caution réelle d'un prêt subordonné de 1 250 000 000 F à hauteur du bénéfice courant réalisé en 1996, 1997 et 1998 plafonné à 150 000 000 F par année.

Lors de la mise en place de la 2^{ème} défaisance, l'Etat et les AGF, stipulant pour autrui, dans un acte du 19 décembre 1994, étaient convenus d'annuler cette garantie en contrepartie, notamment, de l'engagement de recapitalisation pris par les actionnaires du CDE.

Néanmoins, début 1998, trois des actionnaires de la société Mobilière Volney (Axa, la Caisse des Dépôts et Consignations et le GAN) ont demandé l'exécution de sa caution au CDE qui a refusé, se fondant sur les dispositions de l'acte du 19 décembre 1994. Après plusieurs tentatives sans succès de négociation avec les AGF et le CDE, devenu Entenial, les trois demandeurs ont assigné Entenial devant le Tribunal de Commerce de Versailles afin d'obtenir le paiement d'une somme globale de 8,4 millions d'euros environ. Par jugement avant dire-droit du 17 octobre 2000, le Tribunal de Commerce de Versailles a ordonné une mission d'expertise. La mission

d'expertise a été interrompue par un arrêt de la Cour d'Appel de Versailles du 4 septembre 2003 infirmant le jugement du 17 octobre 2000 et se saisissant de l'affaire au fond. Par un arrêt du 7 octobre 2004 la Cour d'Appel de Versailles a déclaré bien fondée l'action des demandeurs et confirmé la mission de l'expert à l'effet de déterminer les résultats courants au sens des dispositions de l'acte du 9 mars 1994. Les travaux d'expertise ont repris le 27 janvier 2005.

6 - Véhicule de refinancement

Créé en 1997, Vauban Mobilisations Garanties (VMG) est le véhicule de refinancement du groupe Entenial qui lui permet de collecter sur les marchés les ressources nécessaires au financement de sa production. Il est procédé à des opérations de titrisation non déconsolidantes articulées autour des principes suivants :

- Entenial cède à des fonds communs de créances des prêts "acquéreurs" et "investisseurs",
- A l'aide de prêts participatifs qu'Entenial lui consent sur le prix des cessions, VMG, filiale à 100% créée à cet effet, acquiert l'ensemble des parts ordinaires de ces fonds communs de créances. Entenial, pour sa part, souscrit, à titre de garantie, la totalité des parts spécifiques.
- VMG recherche auprès des agences de notation la notation AAA qui lui permet de collecter sur le marché des ressources à des conditions optimales.
- Le produit des émissions de VMG est intégralement réemployé sous forme de prêts ordinaires à Entenial de caractéristiques quasiment équivalentes (montant, taux, durée).

Au 31.12.2004, la **situation sociale** d'Entenial reflète ces différentes opérations :

- 7 154 Md€ de crédits à l'habitat produits par Entenial ne figurent pas à son actif par suite de leur titrisation. Ce montant représente l'encours restant dû des créances cédées aux FCC.
- L'écart entre les 6 844 M€ figurant dans le poste Participations dans les comptes sociaux de VMG et les 7 154 M€ provient pour l'essentiel des parts subordonnées portées par Entenial (652 M€) et des amortissements du dernier trimestre non encore alloués aux porteurs de parts.
- Corrélativement, Entenial fait figurer à ce même poste « créances sur la clientèle » le montant du prêt subordonné (7 265 M€ au 31.12.2003) qu'il a accordé à VMG pour l'acquisition des parts prioritaires du Fonds Commun de Créances.
- Le portefeuille titres de placement d'Entenial comporte 652 M€ de parts spécifiques de Fonds Communs de Créances inscrites au poste « obligations et autres titres à revenu fixe ».
- Le refinancement octroyé par VMG au travers de la souscription de BMTN émis par Entenial figure au passif du bilan de ce dernier pour 6 956 M€ parmi les dettes représentées par un titre.

La **situation consolidée** du groupe n'est pas affectée de façon notable par cette titrisation interne.

- Les opérations réciproques entre Entenial et sa filiale VMG sont éliminées (prêt subordonné d'Entenial à VMG, emprunt subordonné de VMG à Entenial – BMTN Entenial détenus par VMG, BMTN émis par Entenial et souscrits par VMG).
- Dans la mesure où la totalité des parts spécifiques et prioritaires des fonds communs de créances est détenue par le groupe, il a été considéré, en accord avec la Commission

Bancaire, que les crédits titrisés n'ont pas été transférés à un tiers externe et ces derniers demeurent donc inscrits à l'actif consolidé.

- Seules les ressources collectées sur le marché par VMG figurent au passif consolidé pour 7 002 M€ à la rubrique "dettes représentées par un titre".
- En garantie de ces émissions, le compte d'instruments financiers de VMG est nanti au profit de tous les obligataires, soit une valeur de 7 396 millions d'euros.

7 - Consolidation

Les comptes du groupe Entenial sont intégrés dans le périmètre de consolidation du Crédit Foncier qui détient 100 % du capital d'Entenial.

Notes sur le hors bilan

Note 20. Engagements de financement en faveur de la clientèle

En milliers d'euros

	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Engagements sur prêts restant à réaliser	976 074	786 663	792 091
Garanties immobilières	455 823	374 639	241 320
Total	1 431 897	1 161 302	1 033 411

Note 21. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle

En milliers d'euros

	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Cautions sur émission emprunts obligataires	-	-	-
Cautions fiscales et administratives	143 853	195 154	133 862
Garantie de gestion immobilière	4 550	11 743	7 451
Contre-garanties crédits distribués par d'autres établissements	82 009	90 408	29 732
Divers	98 093	79 167	117 552
Total	328 506	376 472	288 597

Note 22. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit

En milliers d'euros

	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Ligne de refinancement Depfa Bank	-	-	87 000
Ligne de refinancement Caisse des Dépôts et Consignations	-	424 000	500 000
Ligne de refinancement Crédit Lyonnais Paris	100 000	100 000	120 000
Ligne de refinancement Société Générale	-	-	68 600
Accord de refinancement pool bancaire dirigé par le Crédit Lyonnais Londres	-	800 000	557 000
Total	100 000	1 324 000	1 332 600

Note 23. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit

En milliers d'euros

	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Garantie reçue de Comptoir Financier de Garanties (CFG)	268 088	243 746	241 723
Garantie reçue de divers Etablissements de crédit et assimilés sur concours clientèle	1 695 461	1 162 228	798 507
Dont Garantie reçue de Creserfi	1 204 547	801 353	519 537
Garanties, cautions et avals divers reçus	261	19	2 611
Total	1 963 811	1 405 992	1 042 841

Garantie reçue du FGAS sur prêts PAS et prêts à taux Zéro	142 583	120 067	78 196
---	---------	---------	--------

Note 24. Opérations sur instruments financiers à terme

<i>En milliers d'euros</i>	Micro couverture 31.12.2004	Macro couverture 31.12.2004	Total 31.12.2004	Total 31.12.2003	Total 31.12.2002
Opérations fermes					
Opérations de gré à gré					
⇒ Swaps de taux	13 796 257	9 732 441	23 528 698	23 764 531	23 486 337
Opérations conditionnelles					
Opérations de gré à gré					
⇒ Contrats de taux plafonds et planchers					
- achetés	1 989 913	2 419 420	4 409 333	6 036 975	6 082 226
- vendus	1 945 335	57 220	2 002 555	2 095 771	2 355 219
⇒ Contrats sur actions					
- achetés	-	-	-	11 408	-
Total	17 731 505	12 209 081	29 940 586	31 908 685	31 923 782

Notes sur le compte de résultat

Note 25. Intérêts et produits assimilés

En milliers d'euros

	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Opérations avec les établissements de crédit :			
Comptes à vue et prêts	29 464	38 140	68 760
Instruments financiers à terme	256 669	235 856	105 222
Opérations avec la clientèle :			
Crédits de trésorerie	932	12	286
Crédits d'équipement	72 616	78 176	95 480
Crédits à l'habitat	135 534	139 438	172 038
Prêts subordonnés	304 354	294 347	269 835
Autres	115 845	105 673	113 339
Comptes ordinaires débiteurs	12 145	1 991	7 374
Total	927 559	893 633	832 334

Note 26. Intérêts et charges assimilées

En milliers d'euros

	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Opérations avec les établissements de crédit :			
Comptes à vue et emprunts	52 638	48 128	45 963
Instruments financiers à terme	18 972	28 690	17 460
Opérations avec la clientèle :			
Comptes d'épargne à régime spécial	3 655	4 086	4 252
Comptes dépôts de la clientèle	10 053	12 067	17 396
Clientèle financière	189 251	180 779	134 650
Opérations sur titres :			
Emprunts obligataires	58 621	67 526	107 568
Titres du marché interbancaire	13 398	20 135	27 882
Titres de créances négociables	363 631	332 818	311 539
Autres	8 288	5 157	5 935
Dettes subordonnées	16 587	20 056	27 394
Total	735 094	719 442	700 039

Note 27. Revenu des titres à revenu variable

En milliers d'euros

	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Parts dans les entreprises liées régime mère fille	13 193	8 540	8 428
Parts dans les entreprises liées hors régime mère fille	376	66	609
Jetons de présence	-	32	48
Autres revenus	2	2 486	1 817
Total	13 571	11 124	10 902

Note 28. Commissions (produits)

En milliers d'euros

	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Sur prêts PAP financés par le Crédit Foncier de France	2 325	3 439	4 413
Autres commissions sur opérations avec la clientèle	43 829	39 435	30 963
Sur gestion et recouvrement des crédits titrisés	39 766	37 161	31 057
Autres commissions sur prestations de service pour compte de tiers	974	1 090	1 149
Total	86 893	81 125	67 582

Note 29. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement ou assimilés

En milliers d'euros

	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Plus values de cession	4 787	633	1 079
Moins values de cession	- 679	-	- 3
Dotations aux provisions pour dépréciation	-	-	- 26
Reprises de provisions pour dépréciation	1 136	-	-
Total	5 244	633	1 050

Note 30. Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros

	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Frais de personnel :			
Rémunération du personnel	68 228	66 867	58 048
Charges sociales			
Indemnités de départ à la retraite et charges de retraite	13 551	6 794	4 650
Autres charges sociales	21 737	17 500	18 802
Intéressement et participation des salariés	5 307	4 210	3 432
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	9 118	8 829	8 031
<i>Total frais de personnel</i>	<i>117 941</i>	<i>104 200</i>	<i>92 963</i>
Autres frais administratifs :			
Rémunération des intermédiaires	32 940	26 975	22 624
Impôts et taxes	5 520	3 857	5 213
Locations	9 811	9 254	9 308
Services extérieurs et divers	35 723	39 004	37 969
<i>Total autres frais administratifs</i>	<i>83 994</i>	<i>79 090</i>	<i>75 114</i>
Total charges générales d'exploitation	201 935	183 290	168 077

Conformément au règlement n° 2002-06 de l'AMF, le montant des honoraires des commissaires aux comptes pris en charge est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

Exercices couverts : 1er janvier au 31 décembre 2003 et 1er janvier au 31 décembre 2004

En euros	Mazars & Guérard		%	%	Ernst & Young		%	%
	31.12.04	31.12.03	N	N-1	31.12.04	31.12.03	N	N-1
Audit								
☐ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	194 079	335 205	86	44	194 157	401 393	74	47
☐ Missions accessoires	29 947	428 746	14	56	69 377	449 380	26	53
Total	224 026	763 951	100	100	263 534	850 773	100	100

Note 31. Coût du risque

En milliers d'euros

	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Coût du risque sur la clientèle :			
Pertes sur créances couvertes par des provisions	- 28 699	- 41 632	- 53 117
Pertes non couvertes par des provisions	- 1 189	- 1 948	- 1 534
Profits sur créances amorties	11 912	12 995	13 280
Dotations/reprises de provisions nettes sur créances	28 754	32 898	45 455
Dotations/reprises nettes pour risques et charges	1 837	6 627	- 10 094
<i>Total coût du risque sur la clientèle</i>	<i>12 615</i>	<i>8 940</i>	<i>- 6 010</i>
Coût du risque sur autres opérations :			
Dotations/reprises nettes pour risques crédit bail	286	222	924
Dotations/reprises pour opérations marchands de biens	371	- 93	- 279
Autres dotations/reprises nettes pour risques et charges	150	1 027	1 292
<i>Total coût du risque sur autres opérations</i>	<i>807</i>	<i>1 156</i>	<i>1 937</i>
Total	13 422	10 096	- 4 073

Note 32. Gains ou pertes sur actifs immobilisés

En milliers d'euros

	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Immobilisations financières			
Moins values sur cessions	- 27 808	-	- 4
Plus values sur cessions (1)	124	85 716	1 232
Dotations/reprises de provisions nettes sur filiales	2 313	- 6 793	- 2 384
Dotations/reprises nettes nettes pour titres et divers (2)	29 454	- 45 351	73
Immobilisations incorporelles	- 840	-	-
Immobilisations corporelles			
Moins values sur cessions	- 57	- 503	- 143
Plus values sur cessions	1 381	1 701	59
Total	4 567	34 770	- 1 167

Pour des raisons de cohérence économique et compte tenu du caractère exceptionnel des dividendes reçus de la participation Depfa Holding III, les différentes composantes liées à cette opération ont été réunies sous cette rubrique :

- (1) Dont dividende perçu en 2003 de la participation dans DEPFA HOLDING III : 83 065 K€
- (2) Dont provision pour dépréciation des titres DEPFA HOLDING III : - 30 327 K€ et provision sur swap de couverture des titres : - 15 243 K€ pour l'année 2003 et au titre de l'année 2004 : moins-value de cession : 27 796 K€, charge de swap : 16 217 K€ et reprises de provisions sur titres et swap de couverture : 45 571 K€

Note 33. Résultat exceptionnel

En milliers d'euros

31.12.2004

Produits exceptionnels

Reprise badwill ex. Banque La Hénin

-

Divers

171

Total produits exceptionnels

171

Charges exceptionnelles

Charges diverses

8

Total charges exceptionnelles

8

Total

163

Annexe 4.1 (3)
Comptes sociaux au 31 décembre 2004 d'A3C

ACTIF	31/12/2004 (en Euros)			31/12/2003 en Euros
	BRUT	Amortissements et provisions	NET	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			317,407	650,871
- Logiciels	2,161,879	1,844,472	317,407	650,871
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			8,804	333,887
- Matériel de bureau et informatique	650,612	641,808	8,804	332,737
- Installations, agencements de bureaux	0	0	0	0
- Mobilier de bureau	0	0	0	0
- Matériel de transport	0	0	0	1,151
- Immobilisations en cours	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			715,194	813,261
- Participations	760,118	272,062	488,056	541,460
- Prêts	79,498		79,498	109,291
- Dépôts et cautionnements versés	147,640		147,640	162,510
CREANCES D'EXPLOITATION			4,755,141	4,407,544
- Fournisseurs, avances	143,149		143,149	69,092
- Clients et comptes rattachés	3,424,406		3,424,406	2,218,609
- Débiteurs divers	38,775		38,775	44,888
- Créances fiscales	829,271		829,271	1,881,812
- Créances sociales	319,541		319,541	193,143
DISPONIBILITES			11,592,324	9,794,788
- Valeurs mobilières de placement	11,587,385		11,587,385	9,728,980
- Banques	2,932		2,932	60,935
- Caisse	2,008		2,008	4,873
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	0		0	305,972
TOTAL GENERAL	20,147,212	2,758,342	17,388,871	16,306,324

PASSIF	31/12/2004 (en Euros)		31/12/2003 en Euros
		Totaux partiels	
CAPITAL	1,530,000	1,530,000	1,530,000
RESERVES		3,620,085	4,089,457
- Réserve légale	153,000		153,000
- Réserve spéciale plus-values long terme	0		0
- Réserve facultative	3,070,000		3,070,000
- Report à nouveau	397,085		866,457
RESULTAT DE L'EXERCICE	342,711	342,711	-469,373
PROVISIONS REGLEMENTEES	265,053	265,053	364,352
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2,688,136	2,688,136	2,556,872
DETTES D'EXPLOITATION		8,942,886	8,235,016
- Emprunts et dettes auprès des établis. Financiers	841,788		0
- Dettes financières diverses	581,317		304,717
- Clients créditeurs	0		1,154,978
- Fournisseurs et comptes rattachés	3,898,801		2,736,346
- Dettes fiscales et sociales	2,935,722		4,038,975
- Autres dettes	685,258		0
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	0	0	0
TOTAL GENERAL	17,388,871	17,388,871	16,306,324

A3C

COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS	Du 01/01/2004 AU 31/12/2004		EXERCICE
	en Euros	Totaux Partiels en Euros	2003 en Euros
PRODUITS D'EXPLOITATION		17,884,773	17,505,508
- Prestations de services	16.161,428		16.937,222
- Transferts de charges	540,646		251,948
- Reprises sur provisions	1.181,084		316,239
- Autres produits	1,615		99
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	17.884.773	17.884.773	17.505.508
PRODUITS FINANCIERS		97,522	182,240
- Produits des valeurs mobilières	88,958		166,341
- Reprises sur provisions	0		0
- Autres produits financiers	8,565		15,899
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	97.522	97.522	182.240
PRODUITS EXCEPTIONNELS		651,092	2,306,248
- Produits des cessions d'immo. Incorporelles	138,701		0
- Produits des cessions d'immo. Corporelles	250,009		2,215
- Produits des cessions d'immo. Financières	0		1,861,154
- Reprises d'amortissements dérogatoires	262,031		277,453
- Autres produits exceptionnels	350		165,427
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	651.092	651.092	2.306.248
RESULTAT DE LA PERIODE (PERTES)		0	469,373
TOTAL GENERAL	18,633,387	18,633,387	20,463,368

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	Du 01/01/2004 AU 31/12/2004		EXERCICE
	en Euros	Totaux Partiels en Euros	2003 en Euros
CHARGES D'EXPLOITATION			
. Services extérieurs		7,498,409	6,950,103
- Personnel extérieur	622,025		476,568
- Sous-traitance gestion locative	2,061,245		1,937,844
- Loyers, maintenance, fournitures	3,131,899		2,542,264
- Etudes et honoraires	1,377,785		1,462,769
- Déplacements, missions et réceptions	176,046		300,745
- Services extérieurs divers	129,410		229,912
. Impôts, taxes, et versements assimilés		378,894	449,701
- Sur rémunérations	172,084		243,616
- Autres	206,810		206,084
. Charges de personnel		7,296,738	10,272,837
- Salaires	4,626,196		6,409,589
- Charges sociales	2,076,957		2,969,586
- Autres charges de personnel	593,586		893,662
. Dotations aux amortissements et aux provisions	1,852,588	1,852,588	2,712,800
. Autres charges	10,991	10,991	11,372
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	17,037,619	17,037,619	20,396,812
CHARGES FINANCIERES		87,263	16,446
- Frais financiers	13,263		16,446
- Provision pour dépréciation des immo. financières	74,000		0
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	87,263	87,263	16,446
CHARGES EXCEPTIONNELLES		777,687	419,733
- V.N.C. des immobilisations cédées	192,300		162,494
- V.N.C. des immobilisations financières cédées	0		27,243
- Dotations aux amortissements dérogatoires	162,732		217,728
- Dotations aux provisions exceptionnelles	0		0
- Autres charges exceptionnelles	422,654		12,268
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	777,687	777,687	419,733
PARTICIPATIONS DES SALAIRES	145,884	145,884	0
IMPOTS SUR LES BENEFICES		242,223	-369,623
- Impôt sur les bénéfices	242,223		0
- Impôt - report en arrière des déficits	0		-369,623
- Produit d'intégration fiscale	0		0
RESULTAT DE LA PERIODE (BENEFICE)	342,711	342,711	0
TOTAL GENERAL	18,633,387	18,633,387	20,463,368

DETAIL DES POSTES D'ACTIF DU BILAN AU 31/12/2004

		BRUT	Amort.et provisions	NET
CAPITAL SOUSCRIT, NON APPELE				0.00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				317,407.29
205000 LOGICIELS		2,161,878.80	-1,844,471.51	317,407.29
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				8,803.72
218310 MATERIEL DE BUREAU		74,390.33	-65,586.61	8,803.72
218300 MATERIEL INFORMATIQUE		576,221.66	-576,221.66	0.00
238000 Immobilisations en cours		0.00		0.00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				715,194.03
.PARTICIPATIONS				488,055.98
261100 Actions		760,117.74	-272,061.76	488,055.98
.DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS				147,640.34
275000 Fonds de garantie		147,083.14	0.00	147,083.14
275500 Cautionnement		557.20		557.20
.PRETS				79,497.71
274301 Prêts au personnel		18,133.28		18,133.28
274800 Prêt TGV BAIL		61,364.43		61,364.43
CREANCE D'EXPLOITATIONS				4,755,141.41
Fournisseurs, AVANCES				143,148.77
409100 Fournisseur acompte commande		37,239.98		37,239.98
409700 Fournisseur avoirs à recevoir		105,908.79		105,908.79
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				3,424,405.66
411000 Clients		84,381.11	0.00	84,381.11
418000 Produits non facturés		3,340,024.55		3,340,024.55
DEBITEURS DIVERS				38,774.71
467000 Cpte sociétés gérés par A3C		1,467.65		1,467.65
467040 Débiteurs divers/ créances sur cession		314.09		314.09
467100 Tickets restaurant		28,995.82		28,995.82
467042 Pensions Sécurité Sociale		4,440.00		4,440.00
467050 Prêts personnel		3,557.15		3,557.15
.CREANCES FISCALES				829,271.03
444000 Impôt ste		18,749.00		18,749.00
445620 Tva sur immobilisations		398.90		398.90
TVA sur biens		751.07		751.07
445660 Tva récupérable/biens à 19,6	727.40			
445661 Tva récupérable/biens à 5,5%	23.67			
TVA sur services		259,573.49		259,573.49
445665 Tva récupérable / services à	259,573.49			
445670 Crédit de TVA à reporter		173,178.00		173,178.00
445860 TVA sur factures non parvenues		331,049.68		331,049.68
448700 Etat - impôts à recevoir		45,570.89		45,570.89
.CREANCES SOCIALES				319,541.24
428702 Prov. Jours reliquat		179,043.80		179,043.80
438700 Sécurité Sociale subrogation		3,353.62		3,353.62
438750 Prov. Chges / jours reliquat		94,348.07		94,348.07
431000 Urssaf		42,795.75		42,795.75
DISPONIBILITES				11,592,324.43
.VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS				11,587,384.70
508100 Ecureuil expansion	2,565,614.61	11,587,384.70		11,587,384.70
Géoptim C	1,536,575.16			
Ecureuil Sécuripremière	410,188.20			
Ecureuil Capipremière	760,982.97			

		BRUT	Amort.et provisions	NET
Fonsicav	6,314,023.76			
.BANQUE				2,931.70
512140 C.L.		2,931.70		2,931.70
.CAISSE				2,008.03
53.... Caisses		2,008.03		2,008.03
531000 Caisse A3C	159.54			
531001 Caisse coursier	14.57			
531004 Caisse devises	111.50			
531100 Caisse en livres	302.57			
531107 Caisse dollars	231.15			
531111 Caisse yens	295.09			
531112 Caisse couronnes tchèqu	115.88			
531113 Caisse hong kong dollars	94.99			
531114 Caisse forints	422.10			
531115 Caisse francs suisse	60.48			
531116 Caisse zloty	200.16			
<u>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</u>				<u>0.00</u>
486000 Charges constatées d'avance (Détail en annexe)		0.00		0.00
TOTAL ACTIF		20,147,212.42	-2,758,341.54	17,388,870.88
			contrôle actif	17,388,870.88
				0.00

DETAIL DES POSTES PASSIF DU BILAN AU 31/12/2004

<u>CAPITAL</u>			<u>1,530,000.00</u>
101000 .CAPITAL	1,530,000.00		1,530,000.00
<u>RESERVES</u>			<u>3,620,084.75</u>
106100 .RESERVE LEGALE	153,000.00		153,000.00
106820 .RESERVE FACULTATIVE	3,070,000.00		3,070,000.00
110000 .REPORT A NOUVEAU	397,084.75		397,084.75
<u>RESULTAT</u>			<u>342,711.21</u>
120000 RESULTAT	342,711.21		342,711.21
<u>PROVISIONS REGLEMENTEES</u>			<u>265,052.84</u>
145000 amortissements dérogatoires	265,052.84		265,052.84
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>			<u>2,688,135.85</u>
153000 Prov indemnités retraites	417,502.00		417,502.00
155000 Prov pour impôts (TGV BAIL)	57,496.87		57,496.87
158100 Prov pour charges	0.00		0.00
153100 provision	2,124,965.98		2,124,965.98
153110 Provision Médailles du travail	88,171.00		88,171.00
<u>DETTES D'EXPLOITATION</u>			<u>8,942,886.23</u>
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLIS. FINANCIERS			841,788.33
512110 C.D.C. personnel	41,174.84		41,174.84
512120 Banque C.D.C.	800,445.98		800,445.98
580000 Virements internes	167.51		167.51
.DETTES FINANCIERES DIVERSES			581,316.57
451000 CFF Intégration fiscale	242,223.00		242,223.00
165100 Dépôts reçus	68,049.82		68,049.82
166100 Participation des salariés - cpte bloqué	265,027.63		265,027.63
168860 Intérêts courus sur participation	6,016.12		6,016.12
.FOURNISSEURS ET CPTES RATTACHES			3,898,800.80
401000 Fournisseurs	1,392,553.98		1,392,553.98
408000 Fourn. fac. non parvenues	2,448,862.79		2,448,862.79
408400 Fournisseurs d'immo. fac. non parvenue	49,283.46		49,283.46
404000 Fournisseurs d'immobilisations	8,100.57		8,100.57
.DETTES FISCALES ET SOCIALES			2,935,722.35
421000 Salaires	-13,932.49		-13,932.49
424600 Participations des salariés	-1,608.00		-1,608.00
425000 Personnel, avances	13,000.63		13,000.63
425200 personnel avance permanente	-3,125.21		-3,125.21
428200 Prov. C.P.	387,861.06		387,861.06
428290 Prov. Plan épargne temps	41,160.54		41,160.54
428291 Prov. Compte épargne temps	34,929.99		34,929.99
428400 Dettes prov. Participat° des salariés	144,358.00		144,358.00
428500 Epi	803.97		803.97
428600 Autres charges à payer	694,060.88		694,060.88

	BRUT	Amort.et provisions	NET
428601 Prov. Indemnités précarités IFC	40,197.41		40,197.41
428610 Note de frais	-267.96		-267.96
428701 prov. Jours en cours	199,794.41		199,794.41
437310 Icirs	29,576.54		29,576.54
437330 Cirpica	67,393.16		67,393.16
437350 Ipris	46,453.33		46,453.33
437370 Ipricas	2,674.20		2,674.20
437400 Assedic	43,021.84		43,021.84
437500 Ipsec	38,404.72		38,404.72
438060 Construction & Apprentissage	79,156.84		79,156.84
438200 Charges / prov CP	208,417.83		208,417.83
438290 Prov. Chges / plan épargne temps	21,259.83		21,259.83
438291 Prov. Chges / cpte épargne temps	18,224.88		18,224.88
438600 Organismes sociaux à payer	231,669.58		231,669.58
438601 Prov. Charges indemnité précarité	22,171.60		22,171.60
438602 Fongécif	14,655.32		14,655.32
438603 Taxe formation alternance CCI	17,457.18		17,457.18
438610 Organic	0.24		0.24
438751 Prov. Chges/jours en cours	105,224.79		105,224.79
445710 Tva collectée à 19,6%	14,162.00		14,162.00
445870 Tva sur fac. à établir	435,064.55		435,064.55
448600 Etat impôts à payer	3,500.69		3,500.69
.AUTRES DETTES			685,258.18
419700 Clients, avoirs à établir	685,242.94		685,242.94
471000 Compte d'attente	15.24		15.24
TOTAL PASSIF	17,388,870.88	0.00	17,388,870.88
		contrôle passif	17,388,870.88
		contrôle bilan	0.00

PRODUITS	31/12/2004	31/12/2003
PRODUITS D'EXPLOITATION	17,884,773.20	17,505,507.98
. Prestations de services	16,161,428.40	16,937,222.41
706000 Rémunération sur encaissements	12,826,256.00	9,599,411.82
706100 Rémunération sur décaissements	1,445,519.00	2,372,898.54
706200 Rémunération forfaitaire	1,803,557.82	4,918,338.42
708000 Produits des activités annexe	86,095.58	46,573.63
708100 Produits café vendus au personnel	0.00	0.00
. Transfert de charges	540,646.02	251,947.73
791000 Transfert de charges d'exploitation	535,583.28	237,024.53
791100 Prise en charge FONGECIF	0.00	8,456.04
791700 Indemnités journalières de Sécurité Sociale	0.00	0.00
791710 Transfert de charges - Avantage en nature	5,062.74	6,467.16
. Reprise sur provisions	1,181,083.73	316,238.90
781155 Reprise de provisions pour impôts	10,226.00	38,262.86
781500 Reprise de provisions retraite	131,104.00	100,767.00
781501 Reprise de provisions médaille du travail	62,965.00	0.00
781510 Reprise de provisions d'exploitation	976,788.73	20,000.00
781620 Reprise prov. Dépréciation des immob. Corporelles	0.00	157,209.04
781740 Reprise de provisions pour dépréciation actif/créances	0.00	0.00
. Autres produits	1,615.05	98.94
758000 Produits de gestion courante	1,615.05	98.94
PRODUITS FINANCIERS	97,522.21	182,240.03
761000 Produits de participations	2,918.32	8,666.65
766000 Gains de change	289.81	0.00
767000 Produits des valeurs mobilières	88,957.68	166,340.63
768000 Autres produits financiers	5,356.40	7,232.75
786600 Reprise sur provisions des titres	0.00	0.00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	651,091.68	2,306,247.67
771100 Produits exceptionnels	350.00	16,253.11
772000 Produits exceptionnels / exercices antérieurs	0.00	0.00
775100 Produits des cessions d'immobilisations incorporelles	138,701.23	0.00
775200 Produits des cessions d'immobilisations	250,009.24	2,214.55
775600 Produits de cessions d'immobilisations financières	0.00	1,846,726.85
775610 Produits de dissolution	0.00	14,427.17
777000 Quote part de subventions virées au cpte résultat	0.00	0.00
787250 Reprise d'amortissements dérogatoires	262,031.21	277,452.50
787500 Reprise provision exceptionnelles	0.00	149,173.49
797100 Transfert de charges exceptionnelles	0.00	0.00
TOTAL PRODUITS	18,633,387.09	19,993,995.68
RESULTAT	342,711.21	-469,372.57

DETAIL CHARGES

A 3 C

CHARGES	31/12/2004	31/12/2003
FRAIS DE PERS. DIRECTS	7,296,738.29	10,272,837.16
<i>Salaires</i>	<i>4,626,195.53</i>	<i>6,409,589.36</i>
641100 Salaires	3,776,068.34	4,524,510.34
641110 Formation continue	-1,396.92	-438.26
641120 Jetons de présence	0.00	0.00
641130 Indemnités congés de reclassement	0.00	3,206.62
641200 Congés payés	194,848.24	259,082.28
641206 prov congés payés	-149,404.11	-131,747.30
641290 prov plan épargne temps	-26,314.22	-9,056.88
641291 prov compte épargne temps	-2,334.86	6,301.06
641300 13 ème mois	309,902.07	381,532.90
641330 Prov. Prime heures	-2,015.15	1,420.95
641340 Prov. Jours reliquat	-64,397.20	-69,520.51
641341 Prov. Jours en cours	20,457.91	64,279.42
641350 Primes diverses	22,223.87	194,175.68
641356 prov prime bilan/objectif	302,254.00	522,840.00
641400 Indemnités	8,423.82	17,312.65
641410 IJSS brut	-47,804.42	-75,005.88
641431 Indemnités de rupture soumises	0.00	0.00
641432 Indemnités contractuelles soumises	0.00	0.00
641360 Primes de gardes	0.00	0.00
641420 Indemnité transport	33,893.02	43,967.74
641425 Prime de transport	5,703.39	0.00
641430 Indemnité de licenciement	50,287.55	587,310.39
641500 Supplément familial	49,229.83	58,007.83
641600 Rémunération stagiaire	20,055.37	31,410.33
641800 Indemnités compensatoire retraite	126,515.00	0.00
641900 Indemnités compensatoire participation	0.00	0.00
<i>Charges sociales</i>	<i>2,076,956.96</i>	<i>2,969,585.86</i>
645100 URSSAF	1,445,386.16	1,662,380.85
645110 AGESEA	0.00	0.00
645200 IPSEC	164,409.60	191,381.77
645310 ICIRS	89,946.96	108,282.99
645330 CIRPICA	267,013.83	323,377.98
645350 IPRIS	129,455.54	151,201.77
645370 IPRICAS	7,799.40	7,989.40
645400 ASSEDIC	204,207.81	475,164.16
645500 prov charges cp	-73,593.76	-70,160.49
645530 Prov. Chges / primes heures	-1,072.08	748.08
645540 Prov. Chges / jours reliquat	-34,053.77	-36,635.92
645541 Prov. Chges / jours en cours	10,718.77	33,981.29
645590 Prov. Chges / plan épargne temps	-12,922.70	-4,866.86
645591 Prov. Chges / cpte épargne temps	-1,130.75	3,106.46
645600 prov charges primes	-83,720.83	-27,189.20
645700 Autres charges sociales	-35,487.22	150,823.58
<i>Autres charges de personnel</i>	<i>593,585.80</i>	<i>893,661.94</i>
646750 Pharmacie	43.82	200.61
647100 Tickets restaurants	20,651.75	16,838.45
647120 RIE Kleber	53,302.87	129,298.04
647000 Autres charges sociales	0.00	0.00
647200 comité d'entreprise	91,025.29	89,213.00
647500 Médecine du travail	13,646.14	15,410.32
648000 Autres charges de personnel	82,275.93	69,708.78

DETAIL CHARGES

A 3 C

CHARGES	31/12/2004	31/12/2003
648110 Interressement	332,640.00	572,992.74
PERSONNEL EXTERIEUR	622,024.66	476,568.38
611001 Chargés d'Affaires	0.00	6,274.32
621000 Personnel extérieur	454,528.66	209,210.33
621100 Personnel intérimaire	167,496.00	261,083.73
IMPÔTS ET TAXES	378,893.92	449,700.52
<i>sur rémunérations</i>	<i>172,083.81</i>	<i>243,616.14</i>
631200 Taxe d'apprentissage	24,862.63	23,056.76
633300 Formation professionnelle	47,395.65	89,163.36
633301 Formation en alternance	22,158.87	23,690.21
633310 Formation informatique	16,014.80	49,444.34
633400 Effort construction	48,967.18	26,606.06
633500 Fondecif	12,585.68	16,655.41
637820 Taxe sur les salaires	0.00	0.00
637810 Taxe handicapés	99.00	15,000.00
<i>autres</i>	<i>206,810.11</i>	<i>206,084.38</i>
635110 Taxe professionnelle	178,238.11	170,956.72
635130 Autres impôts locaux	949.00	937.00
635140 TVTS	3,480.00	4,928.00
637000 Autres impôts	0.00	0.00
635400 Droits d'enregistrement	1,414.00	235.42
637100 Organic	22,729.00	29,027.24
DEPL/MISSIONS/RECEPT.	176,045.53	300,745.26
624100 Transport sur achats	29.39	46.96
624400 Transport administratif	18,167.71	21,871.33
625100 LAV	67,648.44	75,368.24
625130 Déplacements	39,259.28	66,066.90
625500 Déménagement	1,242.72	36,371.06
625600 Mission	34,748.59	26,204.16
625700 Reception	14,987.60	74,249.58
625701 Cafés Poincaré	-38.20	567.03
ETUDES-HONORAIRES	1,377,784.70	1,462,769.00
611100 Travaux informatiques	11,716.70	28,534.23
611200 Frais administratifs	25,206.49	68,446.59
617000 Etude et recherche	0.00	3,621.36
617300 Etudes et recherches Bail Ecureuil	-35,281.38	90,534.78
622302 Honoraires cession d'actifs	405,961.00	0.00
622600 Honoraires	531,207.91	826,736.47
622610 Honoraires informatiques	417,544.58	430,705.67
622640 Honoraires bilan compétences	21,429.40	11,000.00
622700 Frais d'actes	0.00	3,189.90
611001 Chargés d'Affaires	0.00	0.00
S/TRAIT. GESTION LOC.	2,061,245.02	1,937,844.00
622300 Rémunération gérants d'immeubles	0.00	0.00
622301 Honoraires de gestion ixis	2,061,245.02	1,937,844.00

DETAIL CHARGES

A 3 C

CHARGES	31/12/2004	31/12/2003
LOYERS-MAINT. FOURN.	3,131,898.61	2,542,264.17
613200 Locations immob. pétrofrance	1,101,873.43	1,253,421.94
613212 Location immo.diverses	794,418.50	3,033.95
613290 Locations immo.parkings	0.00	-7,157.63
614000 Charges locatives pétrofrance	234,053.53	270,665.13
615200 Entretien biens immobiliers	1,531.28	55,634.99
<i>frais postaux</i>	<i>163,390.22</i>	<i>206,671.63</i>
626100 France telecom	111,172.19	105,223.58
626000 Frais postaux	52,218.03	101,448.05
<i>fournitures non stockables</i>	<i>72,008.73</i>	<i>142,958.53</i>
605000 Matériel d'equpt	299.01	2,407.58
605010 Matériel Informatique (logiciel)	387.44	13,642.90
606100 EDF GDF	20.03	4,103.80
606300 Produits d'entretien	634.42	22,837.79
606400 Fournitures admin.	63,300.55	44,384.07
609000 R.R.R obtenues sur achats	0.00	0.00
606401 Fournitures info.	954.00	17,712.34
606402 Imprimé de ville	5,071.19	21,721.82
606410 Travaux d'imprimerie	1,342.09	16,148.23
<i>crédit bail et location</i>	<i>163,908.15</i>	<i>35,747.46</i>
613500 Locations mobilières	41,350.30	24,031.36
613590 Locations mobilières diverses	61.41	0.00
613591 Locations mobilières info.	112,772.00	0.00
612201 Location vehicules stes	9,724.44	11,716.10
<i>maintenance-entretien</i>	<i>490,293.47</i>	<i>406,626.92</i>
615500 Entretien biens mob.	354.54	2,791.78
615600 Maintenance	7,782.86	26,817.54
615610 Maintenance informatique	482,156.07	377,017.60
<i>assurances</i>		
616000 Primes d'assurance	110,421.30	174,661.25
SERVICES EXTERIEURS DIVERS	129,410.03	229,911.71
618100 Documentation generale	47,809.63	45,367.70
618110 Documentation info.	9,451.67	45,848.33
618500 Frais de colloque	7,816.89	17,169.16
623000 Publicité. Publication	42.79	0.00
623003 Publicité commerciale client	2,698.00	22,020.00
623004 Publicités rapports annuels	31,515.00	24,793.00
623005 Pub. communic. interne reseau	1,100.00	0.00
623006 Marketing direct	0.00	0.00
623007 Sponsoring	0.00	16,007.15
623100 Pub. Dans la presse	810.22	0.00
623110 Annonces et insertions	3,250.91	1,485.38
623400 Cadeaux à la clientèle	9,597.13	4,368.46
623800 Pourboire	0.00	68.00
627000 Services bancaires	6,704.45	8,445.48
628100 Cotisations diverses	1,558.40	24,588.13
628200 Frais divers fleurs	241.54	5,731.11
628410 Frais de souscription PEE	0.00	0.00
628400 Frais de recrutement	6,813.40	14,019.81

DETAIL CHARGES

A 3 C

CHARGES	31/12/2004	31/12/2003
DOT AMORT&PROV. EXPLOIT.	1,852,587.54	2,712,800.22
681100 Matériel informatique	215,410.73	444,281.55
681101 Logiciel	301,451.98	441,081.94
681102 Agencements	0.00	51,266.32
681104 Mobilier	5,804.22	17,408.59
681105 Matériel de transport	25.96	1,015.85
681111 Matériel bureau	17,547.34	28,397.24
681500 Provisions retraites	65,058.31	110,326.00
681501 Provisions médailles du travail	6,289.00	24,429.00
681510 Dotations aux provisions / charges exploitations	1,241,000.00	1,594,593.73
681620 Dotations aux prov. pour dépréciation des immo. Cor	0.00	0.00
681740 Provision dépréc. des fonds propres	0.00	0.00
AUTRES CHARGES	10,990.71	11,371.99
658000 Charges de gestion courante	10.71	1,001.99
653000 Jetons de présence	10,980.00	10,370.00
CHARGES FINANCIERES	87,262.89	16,446.00
<i>Frais financiers</i>	13,262.89	16,446.00
661100 Interêts / participation des salariés	9,227.80	15,428.54
661500 Interêts des comptes créditeurs	2,256.43	1,017.46
666000 perte de change	1,778.66	0.00
668000 écart arrondi euro	0.00	0.00
<i>Dot. aux amort. charges financières</i>	74,000.00	0.00
686600 Provisions déprec. des elts financiers (Immobilière trc	74,000.00	0.00
CHARGES EXCEPT.	777,686.98	419,732.84
687100 Dot. aux amortissements exceptionnels	0.00	0.00
687250 Dot. aux amortissements dérogatoires	162,732.43	217,727.51
687500 Dotations aux provisions exceptionnelles	0.00	0.00
675200 Valeur nette comptable des immo. cédées	192,300.36	162,494.33
671800 Charges exceptionnelles	421,269.12	12,268.32
<i>Divers</i>	1,385.07	27,242.68
671200 Pénalités	1,385.07	0.00
675600 Cessions de valeurs mobilières	0.00	27,242.68
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTA	145,884.00	0.00
691000	145,884.00	
IMPÔT	242,223.00	-369,623.00
695000 Impôt sur les bénéfices	0.00	0.00
698100 Intégration fiscale-IS	235,168.00	0.00
698200 Intégration fiscale-Contribution additionnelle	7,055.00	0.00
698900 Produits d'intégration fiscale	0.00	0.00
699000 Impôt - Report en arrière des déficits	0.00	-369,623.00
TOTAL CHARGES	18,290,675.88	20,463,368.25
RESULTAT	342,711.21	-469,372.57

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 December 2004

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

. Locaux :

Les locaux situés 36 à 42, avenue Raymond Poincaré - Paris 16e ont fait l'objet :

- d'un contrat de location en date du 28 mai 2004 à Bail Ecureuil pour une quote-part du rez-de-chaussée et le 4e étage
- d'un contrat de location en date du 25 juin 2004 en faveur de la Banque Sanpaolo pour le 3e étage
- le 1er étage a fait l'objet d'une résiliation auprès de la SFIP PETROFRANCE moyennant une indemnité de 55 000 € HT.
- la location du 6e étage et une quote-part du rez-de-chaussée demeurent à la charge d'A3C jusqu'à l'expiration du bail. Une provision a été constituée à cet effet pour un montant de 505 000 €.

. Conventions de gestion :

Différentes conventions ont été conclues ou renégociées durant l'exercice 2004 entre A3C et les sociétés Crédit Foncier de France, Cinergie, Mur Ecureuil, Cicobail, Bail Ecureuil, Foncier Bail, Actigestion.

. Autonomie de Bail Ecureuil :

L'activité de gestion du Crédit-bail mobilier a été transférée le 1er juin 2004 à Bail Ecureuil.

Ces différents points sont explicités de manière plus détaillée dans le rapport de gestion.

. Contrôle fiscal

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Note 1 - Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement CRC n° 99-03 .

Les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

a) Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis comptablement sur 3 ans. La quote-part d'amortissement supplémentaire dont peuvent bénéficier les logiciels en application des dispositions fiscales est inscrite en amortissements dérogatoires (provisions réglementées).

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif sur les durées probables d'utilisation suivantes :

- | | |
|--|------------|
| - agencements, mobilier et matériel de transport : | 3 à 10 ans |
| - matériels de bureau et informatique : | 3 à 5 ans |

Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet de provisions ou d'amortissements supplémentaires.

c) Immobilisations financières

Les titres de participation sont enregistrés au coût historique. A la clôture de l'exercice, ils font individuellement l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure au coût historique. La valeur d'usage est appréciée notamment au regard de l'utilité de ceux-ci pour l'entreprise (caractère stratégique, volonté de soutien ou de conservation) et de critères objectifs (quote-part de situation nette, éléments prévisionnels).

d) Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque les perspectives d'encaissement se révèlent inférieures à la valeur comptable.

e) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque leur valeur d'acquisition est supérieure à leur valeur liquidative au 31 décembre 2004.

f) Provision pour retraite

La provision est calculée pour l'ensemble des salariés en contrat à durée indéterminée, présents dans la société au 31 décembre 2004, selon des critères de probabilité de survie et de maintien dans l'entreprise. Cette provision s'élève à 417 502 euros.

Note 2 - Changement de méthodes comptables

Néant

III - NOTES SUR LE BILAN

Note 3 - Actif immobilisé

a) Immobilisations

En euros	Valeurs brutes au 31.12.2003	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31.12.2004
		Acquisitions Virements	Cessions Reprises	
Logiciels	3,222,678	82,933	1,143,732	2,161,879
Immobilisations incorporelles	3,222,678	82,933	1,143,732	2,161,879
Matériel de bureau et informatique	1,028,125	14,992	392,505	650,612
Installations et agencements de bureaux	0	0	0	0
Mobilier de bureau	188,098	106	188,204	0
Matériel de transport	5,886	0	5,886	0
Immobilisations corporelles	1,222,109	15,098	586,595	650,612
Participations	739,522	20,596	0	760,118
Prêts	109,291	0	29,793	79,498
Dépôts et cautionnements	162,510	0	14,870	147,640
Immobilisations financières	1,011,323	20,596	44,663	987,256
TOTAL	5,456,110	118,627	1,774,990	3,799,747

b) Amortissements et provisions sur actif immobilisé

En euros	Amortissements et provisions au 31.12.2003	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Amortissements et provisions au 31.12.2004
----------	--	----------------------------	---------------------------	--

Logiciels	2,571,808	301,452	1,028,788	1,844,472
Immobilisations incorporelles	2,571,808	301,452	1,028,788	1,844,472
Matériel de bureau et informatique	695,388	232,958	286,538	641,808
Installations et agencements de bureaux	0	51,266	51,266	0
Mobilier de bureau	188,098	5,804	193,902	0
Matériel de transport	4,736	26	4,762	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Prov sur Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	888,222	290,054	536,468	641,808
Participations	198,062	74,000	0	272,062
Prêts	0	0	0	0
Immobilisations financières	198,062	74,000	0	272,062
TOTAL	3,658,092	665,506	1,565,256	2,758,342

c) Commentaires

Le poste dépôts et cautionnements est principalement constitué de l'avance aux propriétaires des locaux d'exploitation qui représente trois mois de loyers et charges.

Note 4 -Etat des échéances des créances

En euros	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Avances fournisseurs	143,149	143,149	
Clients	3,424,406	3,424,406	
Etat et autres collectivités publiques			
. Impôt sur les bénéfices - acompte	18,749	18,749	
. Taxe sur la valeur ajoutée	764,950	764,950	
. Divers	45,571	45,571	
Organismes sociaux	140,497	140,497	
Autres créances	217,819	217,819	
Charges constatées d'avance	0	0	
TOTAL	4,755,141	4,755,141	0

Note 5 - Valeurs mobilières de placement

A3C place la trésorerie disponible en SICAV :

En euros	Nombre de titres	Valeur comptable	Valeur liquidative
ECUREUIL EXPANSION	198	2,565,614	3,166,770
GEOPTIM C	772	1,536,575	2,019,899
ECUREUIL SECURIPREMIERE	227	410,188	520,055
ECUREUIL CAPIPREMIERE	420	760,983	1,030,735
FONSICAV	1,694	6,314,024	6,350,484
TOTAL	3,311	11,587,384	13,087,943

Note 6 - Capitaux propres

a) Composition du capital social

Le capital social est constitué de 76 500 actions d'un nominal de 20 euros.

b) Variation des capitaux propres

En euros

Capitaux propres au 31.12.2003 (avant affectation du résultat)	5,619,457
--	-----------

Affectation de la perte en report à nouveau	-469.373
Capitaux propres au 31.12.2004 (avant résultat)	5.150.084

Note 7 - Provisions réglementées

Le cumul des provisions réglementées qui correspondent à des amortissements dérogatoires s'élève à 265 053 euros.

Note 8 - Provisions pour risques et charges

En euros	Montant au 31.12.2003	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31.12.2004
Indemnités de départ en retraite	483,548	65,058	131,104	417,502
Impôt différé	67,723		10,226	57,497
Mesure d'accompagnement Charenton	225,000		90,000	135,000
Litiges	532,805	710,000		1,242,805
Risque	16,161			16,161
Pertes / immobilisations corporelles	7,739		7,739	0
Provisions Avenue Poincaré	1,079,050	505,000	879,050	705,000
Déménagement DEI	0	26,000		26,000
Médaille du travail	144,847	6,289	62,965	88,171
TOTAL	2,556,873	1,312,347	1,181,084	2,688,136

La provision pour impôt différé de 57 497 € couvre l'incidence de la réintégration des déficits fiscaux résiduels du GIE TGV BAIL.

La provision pour litige correspond aux risques liés à certains contentieux salariaux.

Note 9 - Etat des échéances des dettes

En euros	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Emprunts et dettes auprès des établis. Financiers	841,788	841,788	
Dettes financières	581,317	242,223	339,094
Fournisseurs	3,898,801	3,898,801	
Personnel	1,537,233	1,537,233	
Etat et autres collectivités publiques			
. Taxe sur la valeur ajoutée	449,227	449,227	
. Divers	3,501	3,501	
Organismes sociaux	945,762	945,762	
Autres dettes	685,258	685,258	
Produits constatés d'avance	0		
TOTAL	8,942,886	8,603,792	339,094

Note 10 - Produits à recevoir et charges à payer rattachés aux postes de créances et dettes

En euros	Charges à payer	Produits à recevoir
Créances		
Clients et comptes rattachés	685,243	3,340,025
Dettes		
Fournisseurs	2,448,863	105,909
Personnel	843,172	179,044
Organismes sociaux	945,762	140,497
Etat	3,501	45,571
TOTAL	4,926,541	3,811,045

Conformément aux conventions, A3C a établi le décompte définitif des prestations de l'exercice 2004 : des avoirs à établir aux sociétés gérées sont enregistrés pour un montant de 685 243 euros.

De même, A3C facture aux sociétés gérées le solde des prestations 2004 au cours du premier trimestre 2005 : à ce titre, les produits à recevoir représentent un montant de 3 340 025 euros.

Note 11 - Eléments concernant les entreprises liées

Postes du bilan	Montant en euros concernant les entreprises liées
Participations	
Foncière Immeuble I	37,000
Immobilière Trocadéro	510,617
Arion Conseil	152,327
Socfim	30,688
Campus Etudes	7,622
Cicobail	123
	<u>738,377</u>
Provisions / participations	
Immobilière Trocadéro	119,735
Arion Conseil	152,327
	<u>272,062</u>
Fournisseurs, avances	
Ciloger	105,909
Clients et comptes rattachés	
Bail Ecureuil	170,328
Crédit Foncier de France	11,976
Ciloger	649,455
Actigestion	468,654
Cicobail	909,761
Cinergie	143,453
Mur Ecureuil	378,170
Sanpaolo	34,456
Picardie Bail	119,600
Assurbail	356,915
	<u>3,242,767</u>
Dettes financières diverses	
Crédit Foncier de France, intégration fiscale	242,223
Fournisseurs et comptes rattachés	
Crédit Foncier de France	2,275,755
Caisse d'Epargne	172,502
Foncier Consultants	360,345
	<u>2,808,602</u>
Autres dettes	
Ciloger	271,858
Foncier Bail	219,540
Assurbail	193,845
	<u>685,243</u>
Charges et produits financiers	Montant en euros concernant les entreprises liées
Dotations provisions dépréc. Élts financiers	
Immobilière Trocadéro	74,000
Produits de participations	
Cicobail	4
Socfim	2,805
	<u>2,809</u>

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 12 - Transferts de charges

Ce poste s'élève à 540 646 euros au 31 décembre 2004, il comprend :

- des refacturations de frais aux sociétés gérées à hauteur de 535 583 euros
- des avantages en nature pour 5 063 euros

Note 13 - Charges et dotations aux provisions exceptionnelles

Ce poste s'élève, au 31 décembre 2004, à 777 687 euros et se compose notamment des éléments suivants :

- dotations aux amortissements dérogatoires pour 162 732 euros
- V.N.C. des immobilisations corporelles cédées pour 192 300 euros
- résiliation du bail Petrofrance pour 55 000 euros
- régularisation du carry-back pour 369 623 euros

Note 14 - Cession importante de participation

Néant

V - AUTRES INFORMATIONS

Note 15 - Engagements hors-bilan

Le personnel d'A3C bénéficie des prêts consentis par la Caisse des dépôts et consignations aux agents des filiales de la C.D.C. ; conformément à la procédure retenue, l'employeur se porte caution à hauteur du capital restant dû.

Les engagements d'A3C à ce titre s'élèvent au 31 décembre 2004 à 668 314,49 euros.

Par ailleurs, dans le cadre de la sous-location à Bail Ecureuil d'une partie du rez-de-chaussée et du 4^e étage d'un immeuble sis PARIS 16^e 36 à 42, avenue Raymond Poincaré, A3C a reçu un acte de caution bancaire de la banque Sanpaolo de 86 646,14 euros correspondant à trois mois de loyers hors taxes.

Note 16 - Effectif moyen

L'effectif moyen en 2004 ressort à 94 salariés

Note 17- Informations en matière de crédit-bail

Néant

Note 18- Consolidation

La société A3C est consolidée depuis le 1^{er} janvier 2004 par intégration globale dans les comptes du Crédit Foncier de France, lui-même consolidé par intégration globale dans les comptes de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et du groupe des Caisses d'Epargne.

Note 19 - Intégration fiscale

Selon les termes d'une convention en date du 27 décembre 2004, la société A3C est intégrée dans le groupe fiscal du Crédit Foncier de France, constitué dans le cadre des articles 223A et suivants du code général des impôts, à compter du 1^{er} janvier 2004.

Note 20 - Impôts sur les bénéfices

Le déficit au 31 décembre 2003 de 1 108 870 € a été imputé sur le résultat fiscal 2004 d'un montant de 1 814 373 €.

Le résultat taxable au 31/12/2004 s'élève donc à 705 503 €, et la créance sur le Trésor de 369 623 € a été annulée.

RESULTATS DE LA SOCIETE A3C
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en euros)

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICES CONCERNES				
	2000	2001	2002	2003	2004
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
. Capital social	1,530,000	1,530,000	1,530,000	1,530,000	1,530,000
. Nombre des actions ordinaires existantes	76,500	76,500	76,500	76,500	76,500
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
. Chiffre d'affaires hors taxes	17,868,582	21,695,012	25,008,194	16,937,222	16,161,428
. Résultat avant impôts, dotations aux amortissements et provisions	2,301,235	3,640,987	10,168,726	1,497,841	1,231,139
. Impôts sur les bénéfices	561,829	1,079,941	3,674,497	-369,623	242,223
. Résultat après impôts, dotations aux amortissements et provisions	704,027	1,730,887	5,484,213	-469,373	342,711
. Résultat distribué	668,610	865,215	5,483,520	0	
RESULTATS PAR ACTION					
. Résultat après impôts mais avant dotations aux amortissements et provisions	22.74	47.59	84.89	24.41	12.93
. Résultat après impôts, dotations aux amortissements et provisions	9.20	22.63	71.69	-6.14	2.48
. Dividende attribué à chaque action	8.74	11.31	71.68	0.00	
PERSONNEL					
. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	128	145	157	129	94
. Montant de la masse salariale de l'exercice	5,837,107	6,698,011	7,781,917	6,409,589	4,626,196

Annexe 4.1 (4)
Comptes sociaux au 31 décembre 2004 de CFB

BILAN PUBLIABLE AU 31 DECEMBRE 2004

(en milliers d'euros)

Cf Notes	ACTIF	2004	2003
	CAISSES, BANQUES CENTRALES, CCP	750	397
	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	-	-
1	CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	766,005	705,224
	- A vue	229,739	339,434
	- A terme	536,266	365,790
2	OPERATION AVEC LA CLIENTELE	80,323	139,208
	- Créances commerciales	-	-
	- Autres concours à la clientèle	25,616	14,82
	- Comptes ordinaires débiteurs	54,707	124,38
3	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	202,936	214,50
3	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	163,425	82,59
3	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LT	39	1
3	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	-	-
4	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3,803	8,667
4	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	143	165
5	AUTRES ACTIFS	28,944	20,562
6	COMPTES DE REGULARISATION	58,464	37,672
	TOTAL ACTIF	1,304,832	1,209,002

Cf Notes	PASSIF	2004	2003
	BANQUES CENTRALES, CCP		
7	DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	479,932	307,192
	- A vue	238,169	225,095
	- A terme	241,763	82,097
8	OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	748,149	628,470
	- A vue	287,816	235,238
	- A terme	460,333	393,232
9	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	148	265
	- Bons de caisse	148	265
	- Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-
	- Emprunts obligataires	-	-
	- Autres dettes représentées par un titre	-	-
10	AUTRES PASSIFS	10,277	8,386
11	COMPTES DE REGULARISATION	38,469	233,083
12	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	70	201
13	FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	-	4,600
14	CAPITAUX PROPRES HORS FRBG :	27,787	26,805
14	CAPITAL SOUSCRIT	16,200	16,200
14	PRIMES D'EMISSION	3,811	3,811
14	RESERVES	3,652	2,606
14	REPORT A NOUVEAU (+/-)	3,142	3,281
14	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	982	907
	TOTAL PASSIF	1,304,832	1,209,002

Cf Notes	HORS BILAN PUBLIABLE	2004	2003
	<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
15	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
15	ENGAGEMENTS EN FAVEUR D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	53,180	39,563
15	ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	38,309	27,172
16	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
16	ENGAGEMENTS D'ORDRE D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	87	94
16	ENGAGEMENTS D'ORDRE DE LA CLIENTELE	48,153	29,928
	<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
17	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
17	ENGAGEMENTS RECUS D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
17	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
17	ENGAGEMENTS RECUS D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	138,192	165,900

COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE

(en milliers d'euros)

Cf Notes	Libellé	2004	2003
18	Intérêts et produits assimilés	35,280	32,615
19	Intérêts et charges assimilés	-24,971	-22,044
20	Commissions (produits)	3,968	4,195
20	Commissions (charges)	-1,093	-1,473
21	Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de négociation	-	-
21 bis	Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement et ass.	2,227	2,888
22	Autres produits d'exploitation bancaire	201	35
23	Autres charges d'exploitation bancaire	-112	-181
	PRODUIT NET BANCAIRE	15,500	16,035
24	Charges générales d'exploitation	-13,109	-14,245
24 bis	Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-104	-48
	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2,287	1,742
25	Coût du risque	-100	90
	RESULTAT D'EXPLOITATION	2,187	1,832
26	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-4,985	-13
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-2,798	1,819
27	Résultat exceptionnel	-30	440
28	Impôt sur les bénéfices	-790	-652
29	Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées	4,600	-700
	TOTAL RESULTAT NET	982	907
	- Résultat par action (1)	1.64	1.51
	- Résultat dilué par action		

(1) Le résultat par action s'obtient en divisant le résultat net par le nombre d'actions existantes à la clôture de l'exercice.

L'annexe qui figure aux pages suivantes fait partie intégrante des comptes individuels

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

I - FAITS SIGNIFICATIFS

Au 31 décembre 2004, la valeur résiduelle du fonds de commerce a été estimée à 3 400 K€. Il en a résulté une perte de 11 083 K€ couverte par la reprise de provision d'un montant de 6 098 K€, qui avait été dotée en 2001. Le résultat de cette opération figure au poste « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ». De plus, le Fonds pour Risques Bancaires Généraux d'un montant de 4 600 K€ a été repris dans son intégralité.

Par ailleurs, le 22 octobre 2004, Crédit Foncier Banque a acquis l'intégralité des titres de la SAS FONCIER PATRIMONIAL, au prix de 34 539,50 €.

II - PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ET METHODES D'EVALUATION

Crédit Foncier Banque est un établissement de crédit agréé en tant que banque, soumis à la loi du 24 janvier 1984 et à ses décrets d'application, relatifs à l'activité et au contrôle des établissements de crédit. A ce titre, il relève du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière et applique le règlement 99-04 relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit et le règlement 2000-03 du CRC relatif aux états de synthèse individuels.

Les états financiers (bilan, hors bilan, compte de résultat), présentés de façon synthétique, sont accompagnés de notes annexes qui commentent et complètent cette information.

En application du règlement 2000-03 du CRC, Crédit Foncier Banque comptabilise les dotations et reprises sur provision pour restructuration informatique parmi les Services Extérieurs, dans les CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION.

Crédit Foncier Banque applique à compter du 1^{er} janvier 2003 le règlement CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit. Il en résulte en particulier :

- l'application d'un délai de 9 mois pour le déclassement en encours douteux des impayés sur les collectivités locales (au lieu de 3 précédemment),
- l'identification au sein des créances douteuses d'un encours douteux compromis (cf. notes 2 et 2bis),
- la constatation d'une décote pour les créances restructurées à des conditions hors marché (cf. notes 2 et 2bis),
- de nouvelles informations fournies en Annexe sur les crédits et le risque de crédit (cf. notes 2 et 2bis).

Ce changement de réglementation ne conduit pas à une modification des capitaux propres à l'ouverture de l'exercice.

II - 1. Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan pour leur valeur nominale, nette des provisions constituées sur risque de crédit.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité et sont présentées en note 17. Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. Le reclassement en encours douteux s'opère en particulier systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (9 mois pour les créances sur les collectivités locales).

Au sein de l'encours douteux, les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. Sont en particulier identifiées comme telles les créances déchues de leur terme et les créances qui sont douteuses depuis plus d'un an.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine, et après écoulement d'un délai d'observation (4 échéances pour les crédits à remboursement mensuel).

Les créances qui sont restructurées à des conditions hors marché sont identifiées dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. Elles font l'objet du calcul d'une décote représentative de la valeur actuelle de l'écart d'intérêt futur. Cette décote est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours sain correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Les intérêts sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire et sont intégralement provisionnés.

II - 2. Opérations en devises

L'activité est non significative chez Crédit Foncier Banque.

Les gains et pertes latents et définitifs de change sont, pour les opérations aux risques propres de Crédit Foncier Banque, enregistrés en résultat dans les GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DE PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION.

II - 3. Opérations sur titres

II -3.1 Participations et autres titres détenus à long terme

Cette rubrique comprend les titres de participation, les titres immobilisés autres que des participations et les créances rattachées aux participations (avances en compte courant).

Les titres sont inscrits pour leur prix d'acquisition.

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur figurant au bilan est supérieure à la valeur d'usage déterminée en fonction d'un ensemble de critères économiques et financiers (cours de bourse, actif net comptable, actif net réévalué, rentabilité, perspectives de la société).

II - 3.2 Titres de placement

Depuis fin 2002, Crédit Foncier Banque a souscrit des parts d'OPCVM, qui représentent au 31 décembre 2004 un montant de 163 M€. Les règles de comptabilisation sont les suivantes :

- à la date d'achat, les titres de placement sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais, s'il s'agit de titre monétaire, le coupon couru à l'achat est inclus dans le prix d'acquisition ;
- les titres de placement sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur probable de négociation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour dépréciation ;
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur les titres de placement, ainsi que les dotations et reprises de provisions pour dépréciation sont enregistrées dans la rubrique « Gains/Pertes sur opérations de placement et assimilés ».

II - 3.3 Titres d'investissement

Dans cette catégorie, Crédit Foncier Banque détient depuis l'exercice 2000 un portefeuille constitué de certificats de dépôts et d'EMTN. Les règles de comptabilisation sont les suivantes :

- les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition ;
- les primes et décotes éventuelles font l'objet d'un étalement sur la durée de vie résiduelle des titres ;
- le cas échéant, les provisions constatées sur les titres d'investissement proviennent exclusivement des risques de défaillance de l'émetteur ;
- le résultat des cessions est inscrit en "Gains ou pertes sur actifs immobilisés", en aval du résultat brut d'exploitation.

II - 4. Immobilisations corporelles et incorporelles

Elles sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition nette de la TVA récupérable.

Au 31 décembre 2004, les immobilisations corporelles de Crédit Foncier Banque se composent uniquement de mobilier et de matériel amortis selon le mode linéaire

Mobilier: 10 % ;

Matériels : 20 %.

Les immobilisations incorporelles (uniquement logiciels) sont amorties prorata temporis sur une durée maximum de 5 ans.

La valeur résiduelle du fonds de commerce a été évaluée à 3 400 K€ (voir « Faits significatifs » – paragraphe 1).

II - 5. Provisions pour risques et charges

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L.311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L.311-2 de ce même code, nettement précisées quant à leur objet et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

Il recouvre également les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liées à des opérations bancaires au sens de l'article L.311.1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L.311-2 de ce même code que des événements survenus ou en cours rendent probable, nettement précisées quant à leur objet, mais dont la réalisation est incertaine.

A la fin de l'exercice 2004, Crédit Foncier Banque a procédé à la reprise de sa provision pour restructuration informatique d'un montant de 0,2 M€.

Cette provision s'inscrivait dans le cadre du transfert de la chaîne eurotitres vers la chaîne gestitres complétant ainsi la migration informatique de Crédit Foncier Banque vers la plate-forme SIRIS.

II - 6. Impôt sur les sociétés

Depuis le 1er janvier 1996, Crédit Foncier Banque est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale dont le Crédit Foncier est société "tête de groupe". A ce titre et compte tenu de la convention d'intégration fiscale, Crédit Foncier Banque verse au Crédit Foncier, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat si elle avait été imposée distinctement.

En 2004, Crédit Foncier Banque présente un résultat fiscal bénéficiaire qui a conduit à enregistrer au compte de résultat une charge d'impôt de 0,79 M€.

II - 7. Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Au 31 décembre 2004, Crédit Foncier Banque a repris la totalité du Fonds pour Risques Bancaires Généraux de 4,6 M€.

NOTE 1 : CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (1)

(en milliers d'euros, au 31 décembre)	CREANCES SAINES		CREANCES DOUTEUSES		PROVISIONS		MONTANTS NETS	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
CREANCES HORS-GROUPE								
- A VUE								
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	165	7 355	-	-	-	-	165	7 355
COMPTES ET PRETS	-	-	-	-	-	-	-	-
CREANCES RATTACHEES	-	117	-	-	-	-	-	117
SOUS-TOTAL	165	7 472	-	-	-	-	165	7 472
- A TERME								
PRETS A TERME	-	-	-	-	-	-	-	-
CREANCES RATTACHEES	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL CREANCES HORS GROUPE	165	7 472					165	7 472
CREANCES GROUPE								
- A VUE	229 574	331 962	-	-	-	-	229 574	331 962
- A TERME	536 266	365 790	-	-	-	-	536 266	365 790
TOTAL CREANCES GROUPE	765 840	697 752	-	-	-	-	765 840	697 752
TOTAL GENERAL	766 005	705 224	-	-	-	-	766 005	705 224

(1) La durée résiduelle des encours est présentée en note 31

NOTE 2 : CREANCES SUR LA CLIENTELE

(en milliers d'euros, au 31 décembre)	CREANCES SAINES		CREANCES DOUTEUSES		PROVISIONS		MONTANTS NETS	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
CREANCES HORS-GROUPE								
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE								
CREDITS DE TRESORERIE	11 794	12 132	-	9	-	9	11 794	12 132
CREDITS A L'HABITAT	2 913	2 112	140	154	132	136	2 921	2 130
AUTRES CREDITS A LA CLIENTELE	8 973	187	-	-	-	-	8 973	187
VALEURS NON IMPUTEES	1 824	309	-	-	-	-	1 824	309
CREANCES RATTACHEES	104	67	-	-	-	-	104	67
SOUS-TOTAL	25 608	14 807	140	163	132	145	25 616	14 825
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	18 375	56 270	518	948	360	264	18 533	56 954
TOTAL CREANCES HORS GROUPE	43 983	71 077	658	1 111	492	409	44 149	71 779
CREANCES GROUPE	36 174	67 429	-	-	-	-	36 174	67 429
TOTAL GENERAL	80 157	138 506	658	1 111	492	409	80 323	139 208

NOTE 2 bis : REPARTITION DES ENCOURS DE CREDIT

(En application du CRC 2002-03)

(en milliers d'euros, au 31 décembre)	Créances saines	Créances Douteuses		Dont créances douteuses compromises	
		Brut	Provisions	Brut	Provisions
Créances sur les établissements de crédit					
Créances sur la clientèle					
Particuliers : crédits immobiliers	2 913	140	- 132	140	- 132
Particuliers : autres	20 767	387	- 355	326	- 295
Professionnels	54 549	131	- 5	3	- 2
PME-PMI	-	-	-	-	-
Secteur public territorial	-	-	-	-	-
Autres	1 928	-	-	-	-
Total des encours à la clôture	80 157	658	- 492	469	- 429

Créances restructurées : Dans l'encours sain, il n'y a pas de créances restructurées à des conditions hors marchés

NOTE 3 : PORTEFEUILLE - TITRES

(en milliers d'euros, au 31 décembre)	2004			2003
	BRUT	PROVISIONS	NET	NET
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE				
<u>TITRES D'INVESTISSEMENT</u>				
- Titres cotés	-	-	-	-
- Titres non cotés	201 626	99	201 527	212 651
<u>CREANCES RATTACHEES</u>	1 409	-	1 409	1 850
TOTAL (A)	203 035	99	202 936	214 501
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENUS VARIABLES				
<u>TITRES DE PLACEMENT</u>				
- Titres cotés	163 519	94	163 425	82 595
- Titres non cotés	-	-	-	-
<u>CREANCES RATTACHEES</u>	-	-	-	-
TOTAL (B)	163 519	94	163 425	82 595
PARTICIPATIONS				
<u>PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES</u>				
- Titres cotés	-	-	-	-
- Titres non cotés	45	6	39	11
<u>CREANCES RATTACHEES</u>	-	-	-	-
TOTAL (C)	45	6	39	11
TOTAL (A) +(B) + (C)	366 599	199	366 400	297 107

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers d'euros, au 31 décembre)	Brut 31/12/2003	Acquisitions 2004 (1)	Cessions 2004 (2)	Brut 31/12/2004	Amort. Provisions	Net 31/12/2004	Net 31/12/2003
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Fonds de commerce	14 483	-	11 083	3 400	-	3 400	8 385
Concessions et droits similaires	394	239	-	633	230	403	282
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Mobilier, matériel	228	32	-	260	117	143	165
TOTAL	15 105	271	11 083	4 293	347	3 946	8 832

(1) Dont les certificats d'association au fonds de garantie des dépôts et des titres pour 143 K€

(2) Perte figurant au poste « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » cf. I - Faits significatifs

NOTE 4 bis : AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en milliers d'euros, au 31 décembre)	Montants 2003	Dotations 2004	Reprises 2004	Montants 2004
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 210	118	6 098	230
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	63	54	-	117
TOTAL	6 273	172	6 098	347

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS

(en milliers d'euros, au 31 décembre)	2004	2003
DEPOTS DE GARANTIE	347	282
OPERATIONS SUR TITRES	9 629	-
OPERATIONS LIEES AUX CODEVI	11 281	11 418
OPERATIONS AVEC L'ETAT	305	164
OPERATIONS SUR PRIME EPARGNE-LOGEMENT	7 359	8 538
DEBITEURS DIVERS	23	160
COMPTE COURANT D'INTEGRATION FISCALE	-	-
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE DEBITEURS DIV. DOUTEUX	-	-
TOTAL	28 944	20 562

NOTE 6 : COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

(en milliers d'euros, au 31 décembre)	2004	2003
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	80	169
PRODUITS A RECEVOIR (1)	3 097	3 590
AUTRES COMPTES DE REGULARISATION	33 460	145
COMPTES D'ENCAISSEMENTS	21 827	33 768
TOTAL	58 464	37 672

(1) dont charges refacturées au Groupement de Fait CFF/ACFF/CFB

1 991

2 267

NOTE 7 : DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers d'euros, au 31 décembre)	2004	2003
DETTE GROUPE		
A VUE	124 910	62 208
TOTAL DETTE GROUPE	124 910	62 208
DETTE HORS-GROUPE		
- COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	111 598	160 722
- COMPTES CREDITEURS A TERME	241 648	82 006
- DETTES RATTACHEES	1 160	959
- AUTRES SOMMES DUES	616	1 297
TOTAL DETTE HORS- GROUPE	355 022	244 984
TOTAL GENERAL	479 932	307 192

NOTE 8 : COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

(en milliers d'euros, au 31 décembre)	2004	2003
COMPTES D'EPARGNE A REGIME SPECIAL		
COMPTES D'EPARGNE A VUE	45 801	42 183
DETTES RATTACHEES	718	795
COMPTES D'EPARGNE A TERME	307 775	317 505
DETTES RATTACHEES	11 357	11 586
TOTAL COMPTES D'EPARGNE	365 651	372 069
AUTRES DETTES		
* DETTES HORS-GROUPE		
- A VUE		
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	225 180	180 258
VALEURS DONNEES EN PENSION	-	-
AUTRES SOMMES DUES A LA CLIENTELE	37	169
DETTES RATTACHEES	1 808	2 256
SOUS-TOTAL	227 025	182 683
- A TERME		
COMPTES CREDITEURS A TERME	140 337	63 412
DETTES RATTACHEES	864	729
SOUS-TOTAL	141 201	64 141
TOTAL AUTRES DETTES HORS-GROUPE	368 226	246 824
* DETTES GROUPE		
- A VUE	14 272	9 577
- A TERME	-	-
TOTAL AUTRES DETTES GROUPE	14 272	9 577
TOTAL AUTRES DETTES	382 498	256 401
TOTAL GENERAL	748 149	628 470

NOTE 9 : DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE (1)

(en milliers d'euros, au 31 décembre)	2004	2003
BONS DE CAISSE	121	226
DETTES RATTACHEES	27	39
TOTAL GENERAL	148	265

(1) La durée résiduelle des encours est présentée en note 31

NOTE 10 : AUTRES PASSIFS

(en milliers d'euros, au 31 décembre)	2004	2003
COMPTES DE REGLEMENT RELATIFS AUX TITRES	9 663	7 647
PERSONNEL - ORGANISMES SOCIAUX	-	-
PROVISION POUR CONGES PAYES	-	-
AUTRES COMPTES DE CREDITEURS DIVERS	474	164
DETTE INTEGRATION FISCALE	140	575
TOTAL	10 277	8 386

NOTE 11 : COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

(en milliers d'euros, au 31 décembre)	2004	2003
COMPTES D'ENCAISSEMENT	26 298	44 716
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	247	-
CHARGES A PAYER (1)	11 488	13 432
DIVERS COMPTES DE REGULARISATION	436	174 936
TOTAL	38 469	233 084

(1) Dont 10,97 M€ de remboursement de frais de fonctionnement dans le cadre du groupement de fait avec le CFF, l'ACFF et la Cie de Financement Foncier contre 12,2 M€ en 2003.

NOTE 12 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros, au 31 décembre)	31/12/2003	31/12/2004			
		DOTATIONS	REPRISES		SOLDE
			Pour utilisation	Pour amélioration	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPLOITATION					
- PROVISIONS A CARACTERE BANCAIRE					
Provisions pour litiges	8	-	-	8	-
- PROVISIONS A CARACTERE NON BANCAIRE					
Provisions pour éventualités diverses	-	-	-	-	-
Provisions pour charges de retraite	-	-	-	-	-
TOTAL A	8	-	-	8	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - COUT DU RISQUE					
- PROVISIONS A CARACTERE BANCAIRE					
- PROVISIONS A CARACTERE NON BANCAIRE					
Provisions pour déficits des sociétés de personnes	-	-	-	-	-
TOTAL B	-	-	-	-	-
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
- PROVISIONS A CARACTERE BANCAIRE					
- PROVISIONS A CARACTERE NON BANCAIRE					
Provisions pour litiges fiscaux	-	-	-	-	-
Provision pour restructuration informatique	193	-	193	-	-
Provision d'exploitation - autres provisions pour risques	-	70	-	-	70
TOTAL C	193	70	193	-	70
TOTAL A + B + C	201	70	193	8	70

NOTE 12 bis : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (analyse détaillée)

(en euros, au 31 décembre)	Montant provisionné au 31/12/2003	Echéance prévisionnelle
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPLOITATION		
PROVISIONS POUR LITIGES		
TOTAL		
PROVISIONS POUR EVENTUALITES DIVERSES		
TOTAL		
TOTAL A		
COUT DU RISQUE		
PROVISIONS POUR DEFICIT DES SOCIETES DE PERSONNES		
TOTAL B		
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
PROVISION POUR PERTES FUTURES	70 138,80	2005
TOTAL C	70 138,80	
TOTAL GENERAL	70 138,80	

NOTE 13 : FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

(en milliers d'euros, au 31 décembre)	A NOUVEAU 1.01.04	AFFECTATIONS	VARIATIONS DE F.R.B.G.		MONTANT AU 31.12.04
			DOTATIONS	REPRISES	
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	4 600	-	-	4 600	-

NOTE 14 : EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros, au 31 décembre)	A NOUVEAU 1.01.04	AFFECTATIONS	VARIATIONS DE CAPITAL ET DE RESERVES		MONTANT AU 31.12.04
			DIVIDENDES PAYES EN ACTIONS	AUTRES VARIATIONS	
CAPITAL SOCIAL (1)	16 200	-	-	-	16 200
PRIME D'APPORT	3 811	-	-	-	3 811
RESERVES	2 606	-	-	-	3 652
RESERVE LEGALE	606	46	-	-	652
AUTRES RESERVES	2 000	1 000	-	-	3 000
REPORT A NOUVEAU	3 281	- 139	-	-	3 142
SITUATION NETTE AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE	25 898				26 805
RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT REPARTITION	907				982
MONTANT DES CAPITAUX PROPRES AVANT REPARTITION	26 805				27 787
TOTAL	26 805				27 787

(1) Le capital est composé uniquement de 600 000 actions ordinaires qui confèrent toutes à leurs détenteurs les mêmes droits.

Aucune réévaluation libre n'a été pratiquée par Crédit Foncier Banque à ce jour.

NOTE 14 bis : PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

(en milliers d'euros, au 31 décembre)	2004	2003
ORIGINES		
Report à Nouveau		3 142
Résultat de l'exercice		982
Prélèvement sur les réserves		
AFFECTATIONS		
Affectation aux réserves	49	
Autres réserves	1 000	
Report à nouveau	3 075	
TOTAL	4 124	4 124

NOTE 15 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES

(en milliers d'euros, au 31 décembre)	2004		2003	
	AUTORISATIONS NETTES	MONTANTS NON DEBLOQUES	AUTORISATIONS NETTES	MONTANTS NON DEBLOQUES
ENGAGEMENTS HORS-GROUPE CLIENTELE	7 144	31 165	-	27 172
ENGAGEMENTS GROUPE (1)	-	53 180	-	39 563
	7 144	84 345		66 735
TOTAL	91 489		66 735	

Les MONTANTS NON DEBLOQUES représentent les fractions non encore débloquées sur des prêts déjà partiellement mis en place

Les AUTORISATIONS NETTES représentent les montants des prêts autorisés n'ayant pas encore donné lieu à mise en place.

(1) Concerne les sociétés consolidées par intégration globale dans le groupe Crédit Foncier

NOTE 16 : ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES

(en milliers d'euros, au 31 décembre)	2004	2003
ENGAGEMENTS HORS-GROUPE ETABLISSEMENTS DE CREDIT CLIENTELE	48 153	29 928
ENGAGEMENTS GROUPE (1)	87	94
TOTAL	48 240	30 022

(1) Concerne les sociétés consolidées par intégration globale dans le groupe Crédit Foncier

NOTE 17 : ENGAGEMENTS RECUS

(en milliers d'euros, au 31 décembre)	2004	2003
ENGAGEMENTS RECUS HORS-GROUPE		
SUR ENGAGEMENTS DE GARANTIE DE FINANCEMENT DONNES	-	-
SUR ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES	-	8 400
SUR AUTRES ENGAGEMENTS CLIENTELE	-	-
TOTAL A	-	8 400
ENGAGEMENTS GROUPE		
SUR ENGAGEMENT DE FINANCEMENT DONNES	93 334	156 100
SUR ENGAGEMENT DE GARANTIE DONNES	44 764	1 298
SUR AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	94	102
TOTAL B	138 192	157 500
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS A + B	138 192	165 900
ENGAGEMENTS RECUS DE LA CLIENTELE	2 658	1 632

NOTE 18 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES

(en milliers d'euros)	2004	2003
- Sur opérations avec les établissements de crédit	25 189	26 236
- Sur opérations avec la clientèle	1 057	1 427
- Sur opérations et autres titres à revenu fixe	9 034	4 952
TOTAL	35 280	32 615

NOTE 19 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

(en milliers d'euros)	2004	2003
- Sur opérations avec les établissements de crédit	- 5 799	- 6 565
- Sur opérations avec la clientèle (1)	- 19 165	- 15 448
- Sur obligations et autres titres à revenu fixe	- 7	- 31
TOTAL	- 24 971	- 22 044

(1) dont comptes et plans épargne-logement
comptes à terme

12 548 12 853
5 857 1 988

NOTE 20 : COMMISSIONS NETTES

(en milliers d'euros)	2004	2003
Produits		
- Sur opérations avec les établissements de crédit	-	27
- Sur opérations avec la clientèle	320	300
- Relatives aux opérations sur titres	1 919	2 500
- Sur moyens de paiement	611	507
- Sur vente de produits d'assurance vie	1 008	756
- Autres commissions	110	105
Total produits	3 968	4 195
Charges		
- Commissions avec les Etablissements de crédit	-	-
- Relatives aux opérations sur titres	-	- 3
- Sur moyens de paiement	- 851	- 815
- Autres commissions	- 242	- 655
Total charges	- 1 093	- 1 473
Solde net	2 875	2 722

NOTE 21 : GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DU PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION

(en milliers d'euros)	2004	2003
Opérations de changes et d'arbitrage :		
- Gains sur opérations de change et d'arbitrage	-	-
- Pertes sur opérations de change et d'arbitrage	-	-
Solde net	-	-

NOTE 21 bis : GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

(en milliers d'euros)	2004	2003
Opérations de placement :		
- de cession des titres de placement	2 303	3 004
Total	2 303	3 004
- Dotations provisions sur titres de placement	- 98	- 116
- Reprise provisions sur titres de placement	22	-
Dotations/reprises nettes aux provisions :	- 76	- 116
Solde net	2 227	2 888

NOTE 22 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)

	2004	2003
Reprises de provisions liées aux opérations bancaires		
- Provision pour litiges d'exploitation bancaire	8	-
- Excédent Reprises/dotations provision risques divers	193	-
Autres produits d'exploitation bancaire		
- Transferts de charges d'exploitation	-	-
- Charges refacturées (avec marge)	-	-
- Plus-values de cession sur immobilisations hors exploitation	-	-
- Produits des activités annexes et accessoires	-	15
- Autres produits divers d'exploitation bancaire	-	20
- Reprises provisions litiges, amendes & pénalités bancaires, autres	-	-
- Reprises provisions charges de restructuration informatique	-	-
Total	201	35

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)

	2004	2003
- Q/P opérations faites en commun	-	-
Dotations aux provisions liées aux opérations bancaires		
- Provision pour litiges d'exploitation bancaire	-	-
- Excédent dotations/reprises provision risques divers	-	-
Autres charges d'exploitation bancaire		
- Autres charges diverses d'exploitation bancaire (1)	- 112	- 181
Total	- 112	- 181

(1) Dont cotisations versées au Fonds de garantie des dépôts et des titres

30

114

NOTE 24 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)

	2004	2003
Charges de Personnel		
- Salaires et traitements	-	-
- Charges de retraite	-	-
- Autres charges sociales	-	-
- Impôts et taxes sur rémunérations	-	-
- Intéressement des salariés	-	-
Autres charges générales d'exploitation		
- Impôts et taxes	- 18	- 120
- Prestations servies par le Crédit Foncier (1)	- 9 440	- 10 607
dont Personnel prêté	- 8 400	- 9 149
- Autres services extérieurs	- 3 759	- 3 816
- Reprise provision pour restructuration informatique	-	194
- Dotation provision autres charges	- 70	-
- Charges refacturées (2)	178	104
TOTAL	- 13 109	- 14 245

(1) Prestations remboursées dans le cadre du groupement de fait avec le CFF, l'ACFF et la Cie de Financement Foncier

(2) Charges refacturées dans le cadre du groupement de fait aux différents membres du groupement

NOTE 24 bis : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers d'euros)

	2004	2003
- Dotations amortissements sur immos incorporelles exploitation	- 61	- 5
- Dotations amortissements sur immos corporelles exploitation	- 43	- 43
- Dotations provisions sur immos incorporelles exploitation	-	-
- Dotations provisions sur immos corporelles exploitation	-	-
TOTAL	- 104	- 48

NOTE 25 : COUT DU RISQUE

(en milliers d'euros)

	2004	2003
- Dotations aux provisions sur créances douteuses	- 134	- 82
- Provisions sur opérations avec la clientèle	- 134	- 82
- Pour dépréciation sur autres créances douteuses	-	-
- Reprises de provisions sur créances douteuses clientèle	50	328
- Provisions sur opérations avec la clientèle	50	328
- Pour dépréciation sur autres créances douteuses	-	-
- Reprises de provisions sur créances douteuses (autres)	-	230
- Reprises provisions prêts opérations diverses (intérêts + principal) classe 3	-	230
- Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provisions clientèle	- 16	- 386
- dont créances douteuses compromises	- 16	- 386
- Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	-	- 10
- dont créances douteuses compromises	-	- 10
- Récupérations sur créances amorties	-	10
- Reprises sur créances amorties client (hors intérêts)	-	10
Solde net	- 100	90

NOTE 26 : GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

(en milliers d'euros)

	2004	2003
Immobilisations financières		
- Perte sur fonds de commerce	- 11 083	-
- Dotations aux provisions	-	- 13
- Reprise provision pour dépréciation immobilisation financière	6 098	-
Solde net	- 4 985	- 13

NOTE 27 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)

	2004	2003
Produits exceptionnels		931
- Autres produits exceptionnels	-	931
Charges exceptionnelles	- 30	- 491
- Autres charges exceptionnelles	- 30	- 491
Solde net	- 30	440

NOTE 28 : IMPOT SUR LES BENEFICES

(en milliers d'euros)

	2004	2003
- Impôt sur les sociétés	- 790	- 652
Total	- 790	- 652

NOTE 29 : DOTATIONS / REPRISES DE FRBG ET PROVISIONS

(en milliers d'euros)

	2004	2003
- Reprise au FRBG	4 600	-
- Dotation au FRBG	-	- 700
Total	4 600	- 700

NOTE 30 : OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET AUTRES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	ENTREPRISES LIEES		AUTRES PARTICIPATIONS	TOTAL
	GROUPE (1)	HORS GROUPE		
OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT				
<u>CREANCES</u>				
- à vue	229 574	-	-	229 574
- à terme	536 266	-	-	536 266
<u>DETTES</u>				
- à vue	122 138	-	-	122 138
- à terme	-	-	-	-
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>				
- de financement	53 180	-	-	53 180
- de garantie	87	-	-	87
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>				
- de financement	-	-	-	-
- de garantie	138 192	-	-	138 192
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE				
COMPTES DEBITEURS	36 174	-	-	36 174
COMPTES CREDITEURS	14 272	-	-	14 272
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>				
- de financement	-	-	-	-
- de garantie	-	-	-	-
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>				
- de financement	-	-	-	-
- de garantie	-	-	-	-
OPERATIONS SUR TITRES				
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	138 274	-	-	138 274

(1) Concerne les sociétés consolidées par intégration globale dans le groupe Crédit Foncier et les opérations avec la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne

NOTE 31 : ETAT DES POSITIONS : RISQUE DE LIQUIDITE

Recommandation C.O.B. 89.01

(en milliers d'euros, au 31 décembre)	DUREE RESIDUELLE					
	Moins de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL (2)
BILAN						
ACTIFS FINANCIERS (1)	515 677	54 664	151 256	155 366	45 467	922 430
Créances sur les établissements de crédit	325 312	34 543	64 710	109 233	-	533 798
Créances sur la clientèle	5 164	121	946	2 883	14 566	23 680
Obligations et autres titres à revenu fixe	21 776	20 000	85 600	43 250	30 901	201 527
Obligations et autres titres à revenu variable	163 425	-	-	-	-	163 425
Prêts subordonnés à terme	-	-	-	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS	353 019	29 433	145 243	152 267	21 276	701 238
Dettes envers les établissements de crédit	156 053	-	85 595	-	-	241 648
Dettes envers la clientèle	196 953	29 406	59 627	152 207	21 276	459 469
Dettes représentées par un titre :						
Bons de caisse	13	27	21	60	-	121
Dettes subordonnées à terme	-	-	-	-	-	-
DIFFERENTIEL BILAN (I)	162 658	25 231	6 013	3 099	24 191	221 192
HORS-BILAN						
ENGAGEMENTS RECUS	71 000	-	22 150	-	-	93 150
ENGAGEMENTS DONNES	85 282	-	365	5 842	-	91 489
DIFFERENTIEL HORS- BILAN (II)	- 14 282	-	21 785	5 842	-	1 661
DIFFERENTIEL GLOBAL (I)+(II)	148 376	25 231	27 798	8 941	24 191	222 853
POSITIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-

(1) L'ensemble des actifs financiers portant soit sur les établissements de crédit soit sur la clientèle sont en totalité non éligibles au refinancement de la Banque de France ou des banques centrales étrangères.

(2) La différence avec les montants figurant au bilan s'explique essentiellement par les créances impayées, les créances douteuses, les créances rattachées et les comptes à vue.

NOTE 32 : RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS (montants exprimés en euros, au 31 décembre)	2000	2001	2002	2003	2004
I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE :					
	(1)				
a) Capital Social	16 200 000	16 200 000	16 200 000	16 200 000	16 200 000
b) Nombre d'actions émises	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTUEES :					
	(2)				
a) Chiffre d'affaires hors taxes	41 804 455	42 907 332	40 614 317	39 733 606	41 675 875
b) Résultat avant impôt, incidences de la participation et de l'intéressement au titre de l'exercice et dotations nettes aux amortissements et provisions	7 426 005	5 853 868	643 686	1 927 626	2 307 002
c) Impôt sur les bénéfices	2 822 044	2 100 744	245 559	676 189	790 060
d) Incidence de la participation et de l'intéressement au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
e) Résultat après impôt, incidence de la participation au titre de l'exercice et dotations nettes aux amortissements et provisions	545 214	809 411	861 469	906 914	982 280
f) Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	(3)
III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION :					
a) Résultat après impôt, incidence de la participation et de l'intéressement au titre de l'exercice mais avant dotations nettes aux amortissements et provisions	7,67	6,26	0,66	2,09	2,53
b) Résultat après impôt, incidence de la participation et de l'intéressement au titre de l'exercice et dotations nettes aux amortissements et provisions	0,91	1,35	1,44	1,51	1,64
c) Dividende versé à chaque action	Néant	Néant	Néant	Néant	(3) Néant
IV - PERSONNEL :					
a) Nombre de salariés	9	8	-	-	-
- catégorie Cadres	5	4	-	-	-
- catégorie Employés et Maîtrise	4	4	-	-	-
b) Montant de la masse salariale	468 265	429 305	-	-	-
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres diverses, etc...)	224 973	205 273	-	-	-

(1) Le capital a été converti en € au cours de l'exercice 2000

(2) Le chiffre d'affaires a été retraité conformément à la nouvelle présentation du compte de résultat prévue aux règlements 99-04 et 2000-03.

(3) Proposé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 mai 2004.

NOTE 33 : BILANS COMPARES POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en milliers d'euros, au 31 décembre)

ACTIF	2004	2003	2002	2001	2000
CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP	750	397	466	386	1 153
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	766 005	705 224	754 051	673 230	774 916
CREANCES SUR LA CLIENTELE	80 323	139 208	48 753	56 772	25 666
PORTEFEUILE TITRES	366 400	297 107	217 526	135 875	9 425
IMMOBILISATIONS	3 946	8 832	8 686	8 683	14 564
AUTRES ACTIFS	28 944	20 562	23 432	14 982	14 770
COMPTES DE REGULARISATION	58 464	67 672	67 634	21 045	3 851
TOTAL DE L'ACTIF	1 304 832	1 209 002	1 120 548	910 973	844 345
PASSIF					
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	479 932	307 192	412 387	145 230	6 084
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	748 149	628 470	598 052	715 625	779 832
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	148	265	1 044	1 092	1 272
AUTRES PASSIFS	10 277	8 386	116	363	1 367
COMPTES DE REGULARISATION	38 469	233 083	78 423	18 476	23 145
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	70	201	729	3 451	2 320
PROVISIONS REGLEMENTEES	-	-	-	-	-
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	-	4 600	3 900	1 700	6 098
DETTES SUBORDONNEES	-	-	-	-	-
CAPITAL, RESERVES ET REPORT A NOUVEAU	26 805	25 898	25 036	24 227	23 682
RESULTAT DE L'EXERCICE	982	907	861	809	545
TOTAL DU PASSIF	1 304 832	1 209 002	1 120 548	910 973	844 345
HORS-BILAN					
ENGAGEMENTS DONNES					
DE FINANCEMENT	91 489	66 735	90 812	37 929	24 783
DE GARANTIE	48 240	30 022	52 968	12 554	20 721
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	139 729	96 757	143 780	50 483	45 504
ENGAGEMENTS RECUS	138 192	165 900	164 800	82 284	34 570

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

(en euros)

au 31 décembre 2004	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (1)	Résultats : bénéfice (ou perte) du dernier exercice clos (1)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observat.
				Brute	Nette						
A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du Capital de la Société Astreinte à la publication (soit 162.000 €)											
1 - FILIALES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
2 - PARTICIPATIONS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
B - Renseignements globaux concernant les autres participations											
1 - FILIALES NON REPRISES AU § A											
a) Filiales françaises (ensemble)	-	-	-	42 162 / 39 418	-	-	-	-	(3 338)	-	-
b) Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 - PARTICIPATIONS NON REPRISES AU § A											
a) Dans des sociétés françaises (ensemble)	-	-	-	3 049 / 0	-	-	-	-	-	-	-
b) Dans des sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Exercice 2004

Annexe 8.1.1(1)
Liste des établissements secondaires d'Entenial

Nom ou raison sociale	Numéro de voie	Nature ou nom de voie	Code postal	Numéro SIREN	Numéro NIC
ENTENIAL MONACO	17	BOULEVARD ALBERT 1ER	98011	0	0
ENTENIAL PARIS ST HONORE	223	RUE SAINT HONORE	75001	562064352	718
ENTENIAL GUYANCOURT	37	BOULEVARD VAUBAN	78066	562064352	692
ENTENIAL PARIS VOLNEY	16	RUE VOLNEY	75002	562064352	1054
ENTENIAL CERGY	3	RUE DU PETIT ALBI	95800	562064352	643
ENTENIAL PARIS DROUOT	9	RUE DROUOT	75009	562064352	1047
ENTENIAL PARIS REPUBLIQUE	18	BOULEVARD MAGENTA	75010	562064352	1039
ENTENIAL PARIS MAINE	103	AVENUE DU MAINE	75014	562064352	1021
ENTENIAL AULNAY-SOUS-BOIS	5	PLACE DU GENERAL LECLERC	93600	562064352	940
ENTENIAL BOULOGNE- BILLANCOURT	65	BOULEVARD JEAN JAURES	92100	562064352	858
ENTENIAL BOURG-LA-REINE	65	BLD DU MARECHAL JOFFRE	92340	562064352	866
ENTENIAL CHELLES	56	AVENUE DU MARECHAL FOCH	77500	562064352	791
ENTENIAL COURBEVOIE	1	RUE VICTOR HUGO	92400	562064352	874
ENTENIAL CRETEIL	83	RUE DU GENERAL LECLERC	94000	562064352	783
ENTENIAL PONTOISE	2	RUE SERE DEPOINC	95100	562064352	1138
ENTENIAL SAINT DENIS	18	BOULEVARD CARNOT	93200	562064352	957
ENTENIAL VERSAILLES	5	PLACE HOCHÉ	78000	562064352	270
ENTENIAL EVRY	314	SQUARE CHAMPS ELYSEES	91080	562064352	890
ENTENIAL SAINT GERMAIN EN LAYE	7	RUE DE PONTOISE	78100	562064352	825
ENTENIAL ROUEN	17	RUE DE LA VICOMTE	76000	562064352	1104
ENTENIAL LILLE	16	RUE DE TENREMONDE	59800	562064352	833
ENTENIAL NANTES	28	BOULEVARD GUIST'HAU	44012	562064352	1153
ENTENIAL RENNES	15	BLD DE LA TOUR D'Auvergne	35000	562064352	916
ENTENIAL TOURS NERICAULT DESTOUC	5	RUE NERICAULT DESTOUCHES	37008	562064352	1088
ENTENIAL ORLEANS	7	RUE DES MINIMES	45006	562064352	965
ENTENIAL BORDEAUX	39	COURS DU MARECHAL FOCH	33024	562064352	1013
ENTENIAL TOULOUSE	35	ALLEE JEAN JAURES	31000	562064352	759
ENTENIAL BIARRITZ	7	AVENUE FRANCOIS MAURIAC	64200	562064352	1005
ENTENIAL AIX EN PROVENCE	3	COURS SEXTIUS	13100	562064352	841
ENTENIAL CANNES	16	BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	6400	562064352	932

Nom ou raison sociale	Numéro de voie	Nature ou nom de voie	Code postal	Numéro SIREN	Numéro NIC
ENTENIAL TOULON	157	BLD DU MARECHAL LECLERC	83000	562064352	973
ENTENIAL NICE AGENCE	369	PROMENADE DES ANGLAIS	6203	562064352	908
ENTENIAL MONTPELLIER	0	PLACE PAUL BEC	34000	562064352	650
ENTENIAL NICE DR	20	RUE DE FRANCE	6000	562064352	395
ENTENIAL ANTIBES	38	AVENUE ROBERT SOLEAU	6600	562064352	1187
ENTENIAL LYON CARNOT	1	RUE DU PRESIDENT CARNOT	69002	562064352	742
ENTENIAL LYON SERVIENT	94	RUE SERVIENT	69003	562064352	882
ENTENIAL GRENOBLE	34	AVENUE FELIX VIALLET	38000	562064352	569
ENTENIAL ANNECY	9	RUE SOMMEILLER	74000	562064352	1112
ENTENIAL NANCY	3	PLACE CARNOT	54003	562064352	1062
ENTENIAL DIJON	4	RUE DU DOCTEUR MARET	21000	562064352	924
ENTENIAL METZ	11	RUE DES AUGUSTINS	57000	562064352	1096
ENTENIAL STRASBOURG	1	RUE DU DOME	67000	562064352	1120
ENTENIAL MEAUX	12	PLACE DU MARCHE	77100	562064352	1161
ENTENIAL MARSEILLE PRADO	165	AVENUE DU PRADO	13008	562064352	1179

Annexe 8.1.1(2)
Liste des marques et modèles d'Entenial

Dénomination : LA HENIN EPARGNE CREDIT (+ logo en couleur)

N/Réf.	Type	Pays	Classes	Dépôt initial	Enregistrement initial	Dernier renouvellement	Statut	Titulaire(s)	Prochain renouvellement
F1073MA00001	Dépôt national	France	35,36,42	9559187211/10/1995	9559187211/10/1995		Enregistrement marque	ENTENIAL	31/10/2005
	Marque communautaire	Marque communautaire	35,36,42	00022503702/04/1996	00022503702/10/1998		Enregistrement marque	ENTENIAL	02/04/2006

Dénomination : LA HENIN EPARGNE CREDIT (+ logo)

N/Réf.	Type	Pays	Classes	Dépôt initial	Enregistrement initial	Dernier renouvellement	Statut	Titulaire(s)	Prochain renouvellement
F1073MA00002	Dépôt national	France	35,36,42	9559187111/10/1995	9559187111/10/1995		Enregistrement marque	ENTENIAL	31/10/2005

Dénomination : LA HENIN RENDEMENT 10

N/Réf.	Type	Pays	Classes	Dépôt initial	Enregistrement initial	Dernier renouvellement	Statut	Titulaire(s)	Prochain renouvellement
F1073MA00003	Dépôt national	France	36	166727824/05/1991	166727824/05/1991	166727824/05/2001	Renouvellement marque	ENTENIAL	31/05/2011

Dénomination : LA HENIN IMMOBILIER 1

N/Réf.	Type	Pays	Classes	Dépôt initial	Enregistrement initial	Dernier renouvellement	Statut	Titulaire(s)	Prochain renouvellement
F1073MA00004	Dépôt national	France	36	166727924/05/1991	166727924/05/1991	166727924/05/2001	Renouvellement marque	ENTENIAL	31/05/2011

Dénomination : LA HENIN OPPORTUNITES FRANCE

N/Réf.	Type	Pays	Classes	Dépôt initial	Enregistrement initial	Dernier renouvellement	Statut	Titulaire(s)	Prochain renouvellement
F1073MA000005	Dépôt national	France	36	166728024/05/1991	166728024/05/1991	1667278024/05/2001	Renouvellement marque	ENTENIAL	31/05/2011

Dénomination : LA HENIN OPPORTUNITES INTERNATIONALES

N/Réf.	Type	Pays	Classes	Dépôt initial	Enregistrement initial	Dernier renouvellement	Statut	Titulaire(s)	Prochain renouvellement
F1073MA000006	Dépôt national	France	36	166728124/05/1991	166728124/05/1991	1667278124/05/2001	Renouvellement marque	ENTENIAL	31/05/2011

Dénomination : LA HENIN J

N/Réf.	Type	Pays	Classes	Dépôt initial	Enregistrement initial	Dernier renouvellement	Statut	Titulaire(s)	Prochain renouvellement
F1073MA000007	Dépôt national	France	36	166728224/05/1991	166728224/05/1991	1667278224/05/2001	Renouvellement marque	ENTENIAL	31/05/2011

Dénomination : LA HENIN PIBOR

N/Réf.	Type	Pays	Classes	Dépôt initial	Enregistrement initial	Dernier renouvellement	Statut	Titulaire(s)	Prochain renouvellement
F1073MA000008	Dépôt national	France	36	166728324/05/1991	166728324/05/1991	1667278324/05/2001	Renouvellement marque	ENTENIAL	31/05/2011

Dénomination : OBLIG LA HENIN

N/Réf.	Type	Pays	Classes	Dépôt initial	Enregistrement initial	Dernier renouvellement	Statut	Titulaire(s)	Prochain renouvellement
F1073MA00009	Dépôt national	France	36	166728424/05/1991	166728424/05/1991	1667278424/05/2001	Renouvellement marque	ENTENIAL	31/05/2011

Dénomination : LA HENIN RENDEMENT 1

N/Réf.	Type	Pays	Classes	Dépôt initial	Enregistrement initial	Dernier renouvellement	Statut	Titulaire(s)	Prochain renouvellement
F1073MA00010	Dépôt national	France	36	166728524/05/1991	166728524/05/1991	1667278524/05/2001	Renouvellement marque	ENTENIAL	31/05/2011

Dénomination : LA HENIN SECURITE

N/Réf.	Type	Pays	Classes	Dépôt initial	Enregistrement initial	Dernier renouvellement	Statut	Titulaire(s)	Prochain renouvellement
F1073MA00011	Dépôt national	France	36	166728624/05/1991	166728624/05/1991	166728624/05/2001	Renouvellement marque	ENTENIAL	31/05/2011

Dénomination : LA HENIN QUATRE REVENUS

N/Réf.	Type	Pays	Classes	Dépôt initial	Enregistrement initial	Dernier renouvellement	Statut	Titulaire(s)	Prochain renouvellement
F1073MA00012	Dépôt national	France	36	166728824/05/1991	166728824/05/1991	1667278824/05/2001	Renouvellement marque	ENTENIAL	31/05/2011

Marques au nom de la société Entenial

N/REF.	Marque	Type	Classes	Pays	OMPI	Date de dépôt	Numéro de dépôt	Date d'enregist.	Numéro d'enregist.	Date d'échéance	Observations
M3463FR	LOGO ENTENIAL	Figurative	35, 36, 37, 42	France		18/05/2000	00 3 028 802	00/00/00	00 3 028 802	18/05/2010	
M3463UE	LOGO ENTENIAL	Figurative	35, 36, 37, 42	Union Européenne		09/11/2000	00 1 947 654	08/01/2002	00 1 947 654	09/11/2010	
M3463US	LOGO ENTENIAL	Figurative	35, 36, 37, 42	Etats-Unis		29/09/2000	76/137.987	17/06/2003	2 726 350	17/06/2013	
M5442A	ENTENIAL	Verbale	35, 36, 37, 4235, 36, 37, 42, 35, 36, 37, 42	OMPI 10	Monaco Suisse	25/04/2000 00/00/00 00/00/00	734 199	25/04/2000 00/00/00 00/00/00	734 199	23/04/2010 00/00/00 00/00/00	
M5442FR	ENTENIAL	Verbale	35, 36, 37, 42	France		21/07/1999	99 804045	21/07/1999	99 804045	21/07/2009	
M5442UE	ENTENIAL	Verbale	35, 36, 37, 42	Union Européenne		21/04/2000	00 1 622 281	28/05/2001	00 1 622 281	21/04/2010	
M5442US	ENTENIAL	Verbale	35, 36, 37, 42	Etats-Unis		29/09/2000	76/137.986	03/06/2003	2.720.397	03/06/2013	

Marques et modèles au nom de la société Entenial

Marque/Modèle	Titulaire	Pays	Type de dépôt	Dépôt		Enregistrement		Classe(s)	Prochaine échéance	
"LA HENIN OPTIMIXTE"	Entenial	France	National	04/03/1994	94 509 836	04/03/1994	94 509 836	36,41	03/03/2014	Renouvellement
"L'ADAPTABLE LA HENIN"	Banque La Henin	France	National	14/06/1988	933 702	14/06/1988	1 500 107	36,41	13/06/2008	Renouvellement
ADAPTABLE	Entenial	France	National	23/02/2004	04 3 275 341			36	22/02/2014	Renouvellement
ALLO PRETS IMMOBILIERS	Comptoir des Entrepreneurs	France	National	26/11/1998	98 761 280	26/11/1998	98 761 280	35,36	25/11/2008	Renouvellement
BUSINESS BOX ENTENIAL	Entenial	France	National	01/07/2004	04 3 300 824	01/07/2004	04 3 300 824	9,36,38	30/06/2014	Renouvellement
Cadencé Retraite	Entenial	France	National	07/08/2002	02 3 178 719	07/08/2002	02 3 178 719	36	06/08/2012	Renouvellement
CLIQUEETTO	Entenial	France	National	13/03/2003	03 3 214 989	13/03/2003	03 3 214 989	36	12/03/2013	Renouvellement
COMPTOIR DES ENTREPRENEURS (logo)	Comptoir des Entrepreneurs	Allemagne	International	13/03/1992	583 701	13/03/1992	583 701	9,16,35,36	13/03/2012	Renouvellement
COMPTOIR DES ENTREPRENEURS (logo)	Comptoir des Entrepreneurs	Bénélux	International	13/03/1992	583 701	13/03/1992	583 701	9,16,35,36	13/03/2012	Renouvellement
COMPTOIR DES ENTREPRENEURS (logo)	Comptoir des Entrepreneurs	Espagne	International	13/03/1992	583 701	13/03/1992	583 701	9,16,35,36	13/03/2012	Renouvellement
COMPTOIR DES ENTREPRENEURS (logo)	Comptoir des Entrepreneurs	Italie	International	13/03/1992	583 701	13/03/1992	583 701	9,16,35,36	13/03/2012	Renouvellement
COMPTOIR DES ENTREPRENEURS (logo)	Comptoir des Entrepreneurs	Portugal	International	13/03/1992	583 701	13/03/1992	583 701	9,16,35,36	13/03/2007	Déclaration d'intention d'usage
COMPTOIR DES ENTREPRENEURS	Comptoir des Entrepreneurs	Royaume-Uni	National	18/03/1992	1 494 755 / 756	18/03/1992	1 494 756	35,36	18/03/2009	Renouvellement

Marque/Modèle	Titulaire	Pays	Type de dépôt	Dépôt			Enregistrement		Classe(s)	Prochaine échéance	
(logo)											
COMPTOIR DES ENTREPRENEURS (logo)	Entenial	France	National	23/09/1991	309 496	23/09/1991	1 694 847	23/09/1991	9,16,35,36	22/09/2011	Renouvellement
CrediBourse@Entenial	Entenial	France	National	12/09/2000	00 3 051 211	12/09/2000	00 3 051 211	12/09/2000	36,38,42	11/09/2010	Renouvellement
ENTENIAL (logo) EQUILIBRE	Entenial	France	National	02/05/2001	01 3 098 139	02/05/2001	01 3 098 139	02/05/2001	36	01/05/2011	Renouvellement
ENTENIAL (logo) EQUILIBRE	Entenial	Bénélux	International	25/09/2002	790 871	25/09/2002	790 871	25/09/2002	36	25/09/2012	Renouvellement
ENTENIAL DIRECT	Entenial	France	National	29/07/2002	02 3 177 044	29/07/2002	02 3 177 044	29/07/2002	35,36,37,38,42	28/07/2012	Renouvellement
Entenial DuoVie	Entenial	France	National	09/12/2002	02 3 198 385	09/12/2002	02 3 198 385	09/12/2002	36	08/12/2012	Renouvellement
Entenial Relaispargne	Entenial	France	National	04/04/2003	03 3 219 075	04/04/2003	03 3 219 075	04/04/2003	36	03/04/2013	Renouvellement
Entenial Relais +	Entenial	France	National	04/04/2003	03 3 219 070	04/04/2003	03 3 219 070	04/04/2003	36	03/04/2013	Renouvellement
Entenial Relais Plus	Entenial	France	National	04/04/2003	03 3 219 071	04/04/2003	03 3 219 071	04/04/2003	36	03/04/2013	Renouvellement
Entenial RelaisPlus	Entenial	France	National	04/04/2003	03 3 219 073	04/04/2003	03 3 219 073	04/04/2003	36	03/04/2013	Renouvellement
Entenial RelaisVie	Entenial	France	National	04/04/2003	03 3 219 072	04/04/2003	03 3 219 072	04/04/2003	36	03/04/2013	Renouvellement
EPARGNE EURO SÉCURITÉ	Entenial	France	National	30/10/2002	02 3 191 538	30/10/2002	02 3 191 538	30/10/2002	36	29/10/2012	Renouvellement
EURADAPTABLE	Banque La Hénin	France	National	20/03/1998	98 724 503	20/03/1998	98 724 503	20/03/1998	36	19/03/2008	Renouvellement
EUROPTIMIXTE	Banque La Hénin	France	National	20/03/1998	98 724 502	20/03/1998	98 724 502	20/03/1998	35,36	19/03/2008	Renouvellement
HORIZONS ENTENIAL	Entenial	France	National	05/01/2001	01 3 075 033	05/01/2001	01 3 075 033	05/01/2001	35,36,38,42	04/01/2011	Renouvellement
IMAGINATION TRAVAUX	Entenial	France	National	04/02/2002	02 3 145 393	04/02/2002	02 3 145 393	04/02/2002	37,42	03/02/2012	Renouvellement
Le Disponible Entenial	Entenial	France	National	25/01/2002	02 3 143 693	25/01/2002	02 3 143 693	25/01/2002	36	24/01/2012	Renouvellement

Marque/Modèle	Titulaire	Pays	Type de dépôt	Dépôt		Enregistrement	Classe(s)	Prochaine échéance	
LE PRÊT PARTAGE	Entenial	France	National	13/09/2002	02 3 183 334	13/09/2002	02 3 183 334	12/09/2012	Renouvellement
Le Prêt Passation	Entenial	France	National	07/08/2002	02 3 178 718	07/08/2002	02 3 178 718	06/08/2012	Renouvellement
LES PRETS A VIVRE DU COMPTOIR	Comptoir des Entrepreneurs	France	National	26/11/1998	98 761 281	26/11/1998	98 761 281	25/11/2008	Renouvellement
LES PRETS HORIZONS DU COMPTOIR DES ENTREPRENEURS (+ logos)	Comptoir des Entrepreneurs	France	National	02/03/1999	99 778 390	02/03/1999	99 778 390	01/03/2009	Renouvellement
OPTIMIXTE	Entenial	France	National	13/02/2004	04 3 273 715	13/02/2004	04 3 273 715	12/02/2014	Renouvellement
PERSPECTIVES TRAVAUX	Entenial	France	National	04/02/2002	02 3 145 392	04/02/2002	02 3 145 392	03/02/2012	Renouvellement
PRÊT EQUALIM ENTENIAL	Entenial	France	National	13/03/2003	03 3 214 988	13/03/2003	03 3 214 988	12/03/2013	Renouvellement
PREVENTION EQUIPEMENT	Entenial	France	National	04/02/2002	02 3 145 394	04/02/2002	02 3 145 394	03/02/2012	Renouvellement
TRANSFORMABLE DYNAMIQUE	Entenial	France	National	20/01/2004	04 3 268 517	20/01/2004	04 3 268 517	19/01/2014	Renouvellement
TRANSFORMABLE MIXTE	Entenial	France	National	16/01/2004	04 3 268 042	16/01/2004	04 3 268 042	15/01/2014	Renouvellement
TRANSFORMABLE PATRIMONIAL	Entenial	France	National	20/01/2004	04 3 268 518	20/01/2004	04 3 268 518	19/01/2014	Renouvellement
VAUBAN MOBILISATIONS GARANTIE	Entenial	France	National	31/10/1996	96 648 781	31/10/1996	96 648 781	30/10/2006	Renouvellement
VAUBAN MOBILISATIONS GARANTIE	Entenial	Allemagne	Communautaire	09/04/2001	2 169 233	25/03/2002	2 169 233	09/04/2011	Renouvellement
VAUBAN MOBILISATIONS	Entenial	Autriche	Communautaire	09/04/2001	2 169 233	25/03/2002	2 169 233	09/04/2011	Renouvellement

Marque/Modèle	Titulaire	Pays	Type de dépôt	Dépôt	Enregistrement		Classe(s)	Prochaine échéance	
GARANTIE									
VAUBAN MOBILISATIONS GARANTIE	Entenial	Bénélux	Communautaire	09/04/2001	2 169 233	25/03/2002	2 169 233	35,36	09/04/2011 Renouvellement
VAUBAN MOBILISATIONS GARANTIE	Entenial	Danemark	Communautaire	09/04/2001	2 169 233	25/03/2002	2 169 233	35,36	09/04/2011 Renouvellement
VAUBAN MOBILISATIONS GARANTIE	Entenial	Espagne	Communautaire	09/04/2001	2 169 233	25/03/2002	2 169 233	35,36	09/04/2011 Renouvellement
VAUBAN MOBILISATIONS GARANTIE	Entenial	Finlande	Communautaire	09/04/2001	2 169 233	25/03/2002	2 169 233	35,36	09/04/2011 Renouvellement
VAUBAN MOBILISATIONS GARANTIE	Entenial	France	Communautaire	09/04/2001	2 169 233	25/03/2002	2 169 233	35,36	09/04/2011 Renouvellement
VAUBAN MOBILISATIONS GARANTIE	Entenial	Grèce	Communautaire	09/04/2001	2 169 233	25/03/2002	2 169 233	35,36	09/04/2011 Renouvellement
VAUBAN MOBILISATIONS GARANTIE	Entenial	Irlande	Communautaire	09/04/2001	2 169 233	25/03/2002	2 169 233	35,36	09/04/2011 Renouvellement
VAUBAN MOBILISATIONS GARANTIE	Entenial	Italie	Communautaire	09/04/2001	2 169 233	25/03/2002	2 169 233	35,36	09/04/2011 Renouvellement
VAUBAN MOBILISATIONS GARANTIE	Entenial	Portugal	Communautaire	09/04/2001	2 169 233	25/03/2002	2 169 233	35,36	09/04/2011 Renouvellement
VAUBAN MOBILISATIONS GARANTIE	Entenial	Royaume-Uni	Communautaire	09/04/2001	2 169 233	25/03/2002	2 169 233	35,36	09/04/2011 Renouvellement

Marque/Modèle	Titulaire	Pays	Type de dépôt	Dépôt		Enregistrement		Classe(s)	Prochaine échéance	
									09/04/2011	Renouvellement
VAUBAN MOBILISATIONS GARANTIE	Entenial	Suède	Communautaire	09/04/2001	2 169 233	25/03/2002	2 169 233	35,36	09/04/2011	Renouvellement
VMG	Entenial	Allemagne	Communautaire	09/04/2001	2 169 555	02/07/2002	2 169 555	35,36,38	09/04/2011	Renouvellement
VMG	Entenial	Autriche	Communautaire	09/04/2001	2 169 555	02/07/2002	2 169 555	35,36,38	09/04/2011	Renouvellement
VMG	Entenial	Bénélux	Communautaire	09/04/2001	2 169 555	02/07/2002	2 169 555	35,36,38	09/04/2011	Renouvellement
VMG	Entenial	Danemark	Communautaire	09/04/2001	2 169 555	02/07/2002	2 169 555	35,36,38	09/04/2011	Renouvellement
VMG	Entenial	Espagne	Communautaire	09/04/2001	2 169 555	02/07/2002	2 169 555	35,36,38	09/04/2011	Renouvellement
VMG	Entenial	Finlande	Communautaire	09/04/2001	2 169 555	02/07/2002	2 169 555	35,36,38	09/04/2011	Renouvellement
VMG	Entenial	France	Communautaire	09/04/2001	2 169 555	02/07/2002	2 169 555	35,36,38	09/04/2011	Renouvellement
VMG	Entenial	Grèce	Communautaire	09/04/2001	2 169 555	02/07/2002	2 169 555	35,36,38	09/04/2011	Renouvellement
VMG	Entenial	Irlande	Communautaire	09/04/2001	2 169 555	02/07/2002	2 169 555	35,36,38	09/04/2011	Renouvellement
VMG	Entenial	Italie	Communautaire	09/04/2001	2 169 555	02/07/2002	2 169 555	35,36,38	09/04/2011	Renouvellement
VMG	Entenial	OHMI	Communautaire	09/04/2001	2 169 555	02/07/2002	2 169 555	35,36,38	09/04/2011	Renouvellement
VMG	Entenial	Portugal	Communautaire	09/04/2001	2 169 555	02/07/2002	2 169 555	35,36,38	09/04/2011	Renouvellement
VMG	Entenial	Royaume-Uni	Communautaire	09/04/2001	2 169 555	02/07/2002	2 169 555	35,36,38	09/04/2011	Renouvellement
VMG	Entenial	Suède	Communautaire	09/04/2001	2 169 555	02/07/2002	2 169 555	35,36,38	09/04/2011	Renouvellement
VMG (logo en couleur)	Entenial	Allemagne	Communautaire	09/04/2001	2 170 868	17/07/2002	2 170 868	35,36,38	09/04/2011	Renouvellement
VMG (logo en couleur)	Entenial	Autriche	Communautaire	09/04/2001	2 170 868	17/07/2002	2 170 868	35,36,38	09/04/2011	Renouvellement
VMG (logo en couleur)	Entenial	Bénélux	Communautaire	09/04/2001	2 170 868	17/07/2002	2 170 868	35,36,38	09/04/2011	Renouvellement
VMG (logo en couleur)	Entenial	Danemark	Communautaire	09/04/2001	2 170 868	17/07/2002	2 170 868	35,36,38	09/04/2011	Renouvellement
VMG (logo en couleur)	Entenial	Espagne	Communautaire	09/04/2001	2 170 868	17/07/2002	2 170 868	35,36,38	09/04/2011	Renouvellement
VMG (logo en couleur)	Entenial	Finlande	Communautaire	09/04/2001	2 170 868	17/07/2002	2 170 868	35,36,38	09/04/2011	Renouvellement
VMG (logo en couleur)	Entenial	France	Communautaire	09/04/2001	2 170 868	17/07/2002	2 170 868	35,36,38	09/04/2011	Renouvellement
VMG (logo en couleur)	Entenial	Grèce	Communautaire	09/04/2001	2 170 868	17/07/2002	2 170 868	35,36,38	09/04/2011	Renouvellement

Marque/Modèle	Titulaire	Pays	Type de dépôt	Dépôt		Enregistrement		Classe(s)	Prochaine échéance	
VMG (logo en couleur)	Entenial	Irlande	Communautaire	09/04/2001	2 170 868	17/07/2002	2 170 868	35,36,38	09/04/2011	Renouvellement
VMG (logo en couleur)	Entenial	Italie	Communautaire	09/04/2001	2 170 868	17/07/2002	2 170 868	35,36,38	09/04/2011	Renouvellement
VMG (logo en couleur)	Entenial	Portugal	Communautaire	09/04/2001	2 170 868	17/07/2002	2 170 868	35,36,38	09/04/2011	Renouvellement
VMG (logo en couleur)	Entenial	Royaume-Uni	Communautaire	09/04/2001	2 170 868	17/07/2002	2 170 868	35,36,38	09/04/2011	Renouvellement
VMG (logo en couleur)	Entenial	Suède	Communautaire	09/04/2001	2 170 868	17/07/2002	2 170 868	35,36,38	09/04/2011	Renouvellement

Annexe 8.1.1(3)

Liste des droits aux baux et droits d'occupation des locaux d'Entenial

Ville	Adresse	Désignation	Valeur d'acquisition (montant en euros)
Versailles	5 place Hoche		52.595
Nice	20 rue de France		60.980
Paris	103 avenue du Maine		26.679
Toulon	157 boulevard du Général Leclerc		45.735
Annecy	17 rue Sommeiller		76.224
Pontoise	11 rue Pierre Butin		49.546
Pontoise	2 rue Sere Depoin		148.638
Antibes	5, rue Sadi Carnot		7.625
Strasbourg	1 rue du Dôme		240.000
Lyon	1 quai Jules Courmont		304.900
	Fonds commerce ex-Monod		590.740
	Fonds commerce ex-BBL ADB		173.845
	Fonds commerce ex-UIC		1.143.367
	TOTAL		2.920.874

Annexe 8.1.1(4)

Liste des biens immobiliers transmis par Entenial au 31 décembre 2004

- Annecy : 9 rue Sommeiller

désignation		
usage	étage	lot
magasin A	RC	13
magasin B	RC	14
cave 6	SS	33
cave 6bis	SS	34
cave 8	SS	7
cave 5	SS	4

- Chelles : 56 avenue du Maréchal Foch

LOT	BAT.	ETAGE
	22A	RC
	35B	RC
	36B	RC
	37B	RC
	38B	RC

- Cannes : 16 boulevard de la République

NATURE	LOT
pk	258
pk	259
pk	260
pk	261
pk	262
pk	263
pk	264
pk	273
local	427
local	428

- Courbevoie : 1 à 5 rue Victor Hugo

LOT	n° PK	ETAGE	DESIG.
208		RC	LOC.COM
119	30	SS	PK
120	31	SS	PK
121	32	SS	PK

- Créteil : 83/85 rue du Général Leclerc

LOT	SITUATION	ETAGE
7	Bât A	S/S
8	Bât A	S/S
9	Bât A	S/S
10	Bât A	S/S
11	Bât A	S/S
12	Bât A	S/S
13	Bât A	S/S
14	Bât A	S/S
18	Bât A	RC
19	Bât A	RC
201	EXTERIEUR	S/S
239	EXTERIEUR	S/S
240	EXTERIEUR	S/S
241	EXTERIEUR	S/S
242	EXTERIEUR	S/S

- Dijon : 4 rue du Dr. Maret (Bâtiment D)

n° lot	désignation	n° local	étage
458	loc.cial		RC
459	bureau		RC
448	réserve		SS
449	cave	1	SS
450	cave	2	SS
455	cave	7	SS
456	cave	8	SS
457	cave	9	SS
210	parking	232	SS 2
285	garage	132	SS 1
286	parking	133	SS 1
288	parking	136	SS 1
289	parking	137	SS 1

- Evry : 303 square des Champs-Élysées (dans le bâtiment D)

n° lot	usage	N°	étage
2	loc.commercial	DG03	RC
3	"	DG08	RC
4	"	DG06	RC
5	"	DG04	RC
72	parking	26d	SS
73	"	25d	SS
74	"	24d	SS
75	"	23d	SS
76	"	22d	SS

- Lille : 16 rue Tenremonde

- Lille (parking G. Sand) : 7/9 square Dutilleul lot n° 40 - emplacement n° 7

- Lille (parking Foch) : 27 rue de la Baignerie lot 2

- Lyon : 94 rue Servient

- Montpellier : 1 à 10 place Paul Bec

LOT	désign
130	bureaux
131	"
132	"

- Paris : 16 rue Volney, 75002

- Nantes Parking : "le Marmont" 29bis-31 bd Guist'hau

DESIGNATION	LOT
PK	375
PK	376
PK	377

- 351, av des Etats- UNIS 31 TOULOUSE
- Parc activité Marine - Cogolin - 73000 MACOT LA PLAGNE
- PORT COGOLIN 83 COGOLIN
- 93 RUE DU DOCTEUR BAUER 93 ST OUEN
- 28 AVENUE AUBER 06 NICE
- Parc activité Marine - Cogolin - 73000 MACOT LA PLAGNE
- ZAC d'Ailliane 13100 AIX EN PROVENCE
- Chemin des bœufs 78670 VILLENEUVE SUR SEINE
- Chemin des bœufs 78670 VILLENEUVE SUR SEINE
- Chemin des bœufs 78670 VILLENEUVE SUR SEINE
- 38, rue de Remenauville 54000 NANCY
- Route de Saint Malo 35760 SAINT GREGOIRE
- 1 RUE Joliot Curie ZI de La Patte d'Oie 95500 GONESSE
- 6, rue du Docteur Schweitzer 38180 SEYSSINS
- 24, rue de Banville 06100 NICE
- 23-25, rue Théophile Challet et 6- 6 bis, rue des Anglaises 45100 ORLEANS
- RUE DES PAVILLONS BEAUCOUZE 49000 ANGERS
- 268, rue Abraham Lincoln 62400 BETHUNE
- 59, avenue de l'île brune 38120 SAINT EGREVE
- Route de Volvic ZA des Gardelles 63530 MALAUZAT
- Route de Volvic ZA des Gardelles 63530 MALAUZAT
- 59, avenue de l'île brune 38120 SAINT EGREVE
- 2, rue de l'artisan ZA 67460 SOUFFELWEYERSHEIM
- 331, avenue du Docteur Lefebvre 06270 VILLENEUVE LOUBET
- ZAC Saint Jacques 54320 MAXEVILLE
- ZAC de la ferme Saint Jacques 54320 MAXEVILLE
- 2, allée François Cevert ZI de Linas 91310 MONTHLERY
- 158, avenue de Pressence 69200 VENISSIEUX
- 32, rue d'Essey 54130 SAINT MAX
- 14, rue Antares 44470 CARQUEFOU
- 23-25, rue Théophile Challet et 6- 6 bis, rue des Anglaises 45100

ORLEANS

- 158, avenue Francis de Pressence 69200 VENISSIEUX
- 91160 SAULX LES CHARTREUX
- 3, rue de la Corderie 76130 MONT SAINT AIGNAN
- Quartier de la Courtine Lieu dit Gallias 84000 AVIGNON
- Boulevard Henri Bouffet ZI de Salvaza 11000 CARCASSONNE
- 8, rue de la monnaie 54000 NANCY
- 33 et 35, rue du Pré de la Bataille 54000 ROUEN
- 43, boulevard Rémy Roure 26100 ROMANS SUR ISERE
- 134, rue H. Fabre 34130 MAUGUIO
- Rue de Monthéty 77340 PONTAULT COMBAULT
- 9, rue de la poterie 93200 SAINT DENIS
- Lieu dit "Le Quinquallier" 62880 VENDIN LE VIEIL
- Lieu dit "Le bois sous Lens" 62880 VENDIN LE VIEIL
- ZA d'Epfig 67680 EPFIG
- 33, route de Bayonne 31100 TOULOUSE
- Avenue de Magellan 33600 PESSAC
- 9, rue André Marie Ampère 57070 METZ
- 58, chemin du Chapitre Zone de Thibaud 31100 TOULOUSE
- 18, rue Albert Einstein 77426 CHAMPS SUR MARNE
- 33 et 35, rue du Pré de la Bataille 54000 ROUEN
- 8, rue de la Gouge 21800 QUETIGNY
- 357, avenue des Etats Unis 31100 TOULOUSE
- 13 et 40 rue d'Aire 62700 BRUAY LABUISSIERE
- Route de Vannes 44700 ORVAULT
- 13, rue Nicolas Appert 51000 SAINT MEMMIE
- 43, avenue de la Mogne 38400 SAINT MARTIN D'HERES
- 3, rue René Coty 21000 DIJON
- 56, avenue des Allobroges 26100 ROMANS SUR ISERE
- ZAC de Saumaty-Séon avenue A. Roussin 13000 MARSEILLE
- RN 113 QUARTIER LE BOSQUET 13340 ROGNAC
- ZA "Le Saule fendu" 89100 MAILLOT

- ZA de l'Aupretin Route de Lons le Saulnier 71500 CHATEAURENARD LOUHANS
- Avenue de la République 07500 GUILHERAND GRANGES LES VALENCE
- 77-79, avenue Francis de Pressence 69200 VENISSIEUX
- 27, rue de l'ingénieur Bertin 21600 LONGVIC
- ZAC de la Valentine 13011 MARSEILLE
- 10, avenue du Maréchal Leclerc 33700 MERIGNAC
- 1280, avenue des Platanes 34970 LATTES
- 157, rue de Jonchères ZA des Berthilliers 71000 CHARNAY LES MACON
- 35 RUE VAUGELAS 75015 PARIS
- BD CHARLES DE GAULLE 95190 GOUSSAINVILLE
- ZI de Cournon avenue d'Aubière 63800 COURNON
- 76, allée Wilhelm Roentgen 34000 MONTPELLIER
- Zone de Comboire 38130 ECHIROLLES
- 48, rue Montpensier 31100 TOULOUSE
- 1290 AVE DES PLATANES - FUTUR BUILDING 2 34970 LATTES
- 33, boucle du ferronnier 57100 TERVILLE
- 2-6, Boulevard Henri Cellier 92150 SURESNES
- ZI DE CARROS 4815 AV ZI 5EME AVENUE 06510 CARROS
- ZAC "Le champ aux Métiers" 21800 QUETIGNY
- 46, avenue des Frères Lumière ZA de Trappes Elancourt 78190 TRAPPES
- 31, rue des Glairons 38400 SAINT MARTIN D'HERES
- ZI DE CARROS 4815 AV ZI 5EME AVENUE 06510 CARROS
- 16 IMPASSE NIVERT 92 CLICHY SUR SEINE
- "LE VILLAGE" 89 PIERRE PERTHUIS
- 73 RUE DU MAL LECLERC 79 NIORT
- 7 ALLEE DERRIERE LES MURS 95 VILLIERS LE BEL
- RUE DU SOUVENIR 59 ESQUELBECQ
- 2/4 RUE DES BLEUETS 44 NANTES
- RUE VINERVILLE 28 HANCHES

- LIEU-DIT LE VILLAGE-GDE RUE 38 MARCILLOLES
- 114-132 RUE D'AUBERVILLIERS 75 PARIS 19ème
- LA BAYONNE/34 AVE J. GIONO 13 AIX EN PROVENCE
- 3 ALLEE RIVES BAGATELLE 92 SURESNES
- Boulogne-Billancourt : un immeuble dont Entenial est crédit-preneur sis au 65 boulevard Jean-Jaurès

Annexe 8.1.1(5)
Détail des obligations et autres titres à revenu fixe transmis par Entenial
au 31 décembre 2004

En milliers d'euros

31.12.2004

Parts spécifiques de FCC	709 670
Obligations émises par Ets de Crédit	393 076
Créances rattachées	101 191
Total	1 203 937

Annexe 8.1.1(6)
Détail des actions et autres titres à revenu fixe variable transmis par Entenial
au 31 décembre 2004

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2004
Parts d'autres OPCVM (Sicav et FCP)	439
Parts OPCVM Monétaires	40 679
Total	41 118

<i>En milliers d'euros</i>	2004		
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Autres titres détenus à long terme :			
Titres cotés	22 892	11 032	11 032
Créances rattachées	5 300	494	494
Total	28 192	11 526	11 526

Annexe 8.1.1(7)

Détail des participations et autres titres détenus à long terme transmis par Entenial au 31 décembre 2004

2004

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Autres titres détenus à long terme :			
Titres cotés	22 892	11 032	11 032
Créances rattachées	5 300	494	494
Total	28 192	11 526	11 526

<i>En millions d'euros</i>	Capitaux propres	Quote- part détenue en %	Résultat du dernier exercice	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette
Participations dont le pourcentage du capital détenu est inférieur à 5%					
AOTEP HLM TRADITION ET PROGRES	29,61	0,06	1,96	0,01	0,01
BAIL INVESTISSEMENT	818,46	NS	42,97	-	-
BELLECHASSE	4,95	2,94	0,16	0,21	0,15
BORDEAUX PARC AUTO	3,15	0,09	0,02	-	-
CARTE BLEUE (SAS)	2,86	0,08	0,58	-	-
CEPME	484,90	0,01	26,4	0,05	0,04
CERGY ST CHRISTOPHE	0,21	1,56	0,05	-	-
CIRP	111,20	0,43	37,56	0,16	0,10
CRESERFI	66,46	4,05	3,35	2,25	2,25
CAISSE DE REFINANCEMENT DE L'HABITAT	79,22	2,03	0,33	1,57	1,57
DUNKERQUE DEVELOPPEMENT S3D (SEM)	1,94	3,45	0,10	0,05	0,05
FIMAGEST	192,51	NS	0,02	-	-
HABITER MONTREUIL	-1,50	3,75	- 0,03	0,01	-
HENIN BEAUMONT	3,98	2,39	0,01	0,04	0,04
IMMO HABITAT 1	12,73	0,25	0,42	0,04	0,02
KABELNETZ NRW	265,62	0,42	- 12,43	1,16	1,16

En millions d'euros	Capitaux propres	Quote- part détenue en %	Résultat du dernier exercice	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette
LANGUEDOCIENNE HLM	67,29	0,20	4,58	0,02	0,02
LOGIVALOR	1,10	0,20	NS	0,02	0,01
LUTECE	93,08	0,03	2,71	0,01	0,01
MARIGNANE & LANCON DE PROVENCE	0,28	1,21	- 0,02	0,01	-
MATIF SA	92,54	0,11	1,19	0,03	-
MERLIN QUADRANT	- 0,80	NS	7,85	-	-
MONDIALE PARTENAIRE	189,63	NS	7,80	-	-
NOVALLIANCE	- 89,85	4,39	- 3,83	9,15	-
OGIF	173,12	0,50	11,00	0,99	0,90
RESIDENCE VAL BOSQUET	NC	2,74	-	-	-
SACEMA	16,30	0,56	0,10	-	-
SAEN LILLE	- 4,54	1,05	3,15	0,02	-
SAVEM	- 3,23	0,80	0,28	0,02	-
SPBEPEC	6,38	0,40	0,01	-	-
SELECTINVEST	555,21	NS	41,76	-	-
SEMALILAS	0,14	4,93	0,09	0,01	0,01
SEMARTOIS	0,23	4,00	0,05	0,01	0,01
SEMIVAR	- 0,03	3,33	0,29	-	-
SERGIC DEVELOPPEMENT	0,50	0,04	0,16	-	-
SIP	- 1,29	1,00	-	-	-
SIPARI VELIZY	2,37	1,00	1,95	-	-
SOFARIS	280,61	0,03	13,43	0,02	0,02
SOREMA	0,08	0,80	- 0,01	-	-
TELPRESSE	NC	2,22	-	0,76	-
TOULON (SEM)	0,14	3,94	- 0,01	0,02	0,01
VB (GROUPE)	17,09	NS	11,66	-	-
VENDOME CAPITAL	11,90	NS	7,20	-	-
S/TOTAL				16,64	6,38

	Capitaux propres	Quote- part détenue en %	Résultat du dernier exercice	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette
Participations dont le pourcentage du capital détenu est compris entre 5 % et 10 %					
BISEM (SEM)	0,62	6,34	0,04	0,02	0,02
BTP CAPITAL INVESTISSEMENT	18,82	7,77	2,32	1,04	1,04
NOISY LE ROI (SEM)	- 0,04	5,00	- 0,08	0,01	-
S.G.F.G.A.S	1,00	9,09	0,01	0,08	0,08
SEIM (Italie)	- 3,20	10,00	- 0,09	0,57	-
SEMIA	0,18	8,00	- 0,01	0,02	0,01
SEMICOB	0,63	5,00	- 0,01	0,03	0,03
SEMIPONT	NC	5,00	NC	-	-
SERGIC HOLDING	20,93	9,04	4,50	1,04	1,04
SIDC	- 9,24	5,00	- 0,03	0,15	-
VILLEPREUX (SEM)	0,07	10,00	- 0,07	0,02	0,02
S/TOTAL				2,95	2,24

	Capitaux propres	Quote- part détenue en %	Résultat du dernier exercice	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette
Participations dont le pourcentage du capital détenu est supérieur à 10%					
ALPILLES (SCI)	- 0,04	25,00	- 0,04	-	-
BALCONS DES ARENES (SCI)	-	30,00	NC	-	-
BEAU DUC RESIDENCE (SCI)	- 0,01	25,00	- 0,01	-	-
CADM (Portugal)	NC	45,00	NC	0,11	-
CLICHY EXPANSION	1,58	10,67	0,03	0,15	0,15
CRAU RESIDENCE (SCI)	- 0,15	25,00	- 0,15	-	-
FINANCIERE DE LA BASTE	14,12	14,88	- 0,02	2,10	2,10
SEMINOC	9,83	13,04	0,23	0,05	0,05
SOFARIM HABITATION	0,76	22,50	- 0,01	0,11	0,11
SOFIC CREDIT	- 0,04	20,00	0,11	0,76	-
SOFIPAR LOGEMENT	- 0,26	25,00	- 0,07	-	-
VACCARES RESIDENCE	- 0,07	35,71	- 0,07	-	-
S/TOTAL				3,28	2,41
TOTAL				22,88	11,03

Annexe 8.1.1(8)
Détail des participations et parts dans les entreprises liées
transmises par Entenial au 31 décembre 2004

Participations et parts dans les entreprises liées

En milliers d'euros	2004		
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Participations et parts dans les entreprises liées			
Parts dans les entreprises liées	157	90	90
Titres de participation :			
Titres non cotés	119 406	92 702	92 702
Créances rattachées	-	-	-
Total	119 563	92 792	92 792

Parts dans les entreprises liées

En millions d'euros	Capitaux propres	Quote-part détenue en %	Résultat du dernier exercice	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette
Participations dont le pourcentage du capital détenu est supérieur à 10 %					
CAPRI RESIDENCES	60,85	35,00	10,00	14,37	14,37
COMPTOIR ASSURANCES SERVICES	0,04	100,00	0,03	-	-
COMPTOIR FINANCIER DE GARANTIE	5,78	99,99	1,16	1,14	1,14
ENTENIAL CONSEIL	- 0,23	99,67	- 0,21	0,15	-
GRAMAT BALARD	55,42	79,88	1,44	49,55	44,27
INVESTIMUR	9,11	100,00	0,68	6,86	6,86
QUATRINVEST	1,01	100,00	0,47	0,01	0,01
RIVP	74,83	27,63	12,10	4,66	4,66
SAINT FOY	NS	76,92	- 0,01	-	-
SEREXIM	0,70	100,00	0,29	0,04	0,04
SIPARI	5,14	99,99	0,73	0,91	0,92
SIPARI & CIE PERE SOULAS	NS	99,00	-	-	-
SIPARI VOLNEY	0,61	99,00	0,61	-	-
VMG	6,03	99,97	5,65	0,23	0,23

<i>En millions d'euros</i>	Capitaux propres	Quote-part détenue en %	Résultat du dernier exercice	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette
VENDOME INVESTISSEMENTS	20,22	100,00	- 0,14	41,48	20,20
TOTAL				119,40	92,70

Annexe 8.1.1(9)
Détail des opérations de crédit bail et
assimilées transmises par Entenial au 31 décembre 2004

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2004
Encours sain brut	37 371
Amortissements et provisions	19 416
Créances rattachées	382
<i>Total encours sain net</i>	<i>18 337</i>
Créances douteuses brutes	651
Provisions	530
<i>Total encours douteux net</i>	<i>121</i>
Total encours net	18 458

Annexe 8.1.1(10)
Détail des autres actifs transmis par Entenial au 31 décembre 2004

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2004
Stocks et divers	231
Instruments conditionnels achetés (primes d'achat)	123 586
Dépôts de garantie sur opérations de marché *	204 609
Avances aux Fonds Communs de Créances	17 261
Créances sur compagnies d'assurances dans le cadre des prêts	2
Compte courant d'intégration fiscale	.
Autres créances sur entreprises liées	4 883
Créances sur l'Etat	75
Dépôts de garantie et séquestres	2 464
Autres débiteurs divers	7 757
Total	360 868

* Il s'agit des appels des marges résultant d'une évaluation au prix du marché de toutes les opérations de produits dérivés avec les contreparties et dans le cadre d'un montant « collatéral »

Annexe 8.1.1(11)

Détail des comptes de régularisation transmis par Entenial au 31 décembre 2004

En milliers d'euros	31.12.2004
Comptes d'encaissement	26 658
Charges à répartir sur emprunts et TCN	59 805
Charges payées d'avance	4 469
Pertes potentielles et pertes à étaler sur Instruments Financiers à Terme	117
Autres produits à recevoir	16 810
Produits à recevoir sur Instruments Financiers à Terme *	131 530
Autres comptes de régularisation	1 963
Total	241 352

* Il s'agit essentiellement des intérêts à recevoir sur swaps

Annexe 8.1.4 (1)

Détail des engagements hors bilan transmis par Entenial au 31 décembre 2004

(Montant en milliers d'euros)

Nom	Montant
ENGAGEMENT DONNES	
Engagements de financement	
Engagement en faveur des établissements de crédit	21 048
Engagements en faveur de la clientèle	1 431 897
Engagements sur prêts restant à réaliser	976 074
Garanties immobilières	455 823
Engagements de garantie	
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	
Engagements d'ordre de la clientèle	328 506
Cautions fiscales et administratives	143 853
Garantie de gestion immobilière	4 550
Contre garanties crédits distribués par d'autres EC	82 009
Divers	98 093
ENGAGEMENTS RECUS	
Engagements de financement	
Engagements reçus d'établissements de crédit	100 000
Ligne de financement Crédit Lyonnais Paris	100 000
Engagements de garantie	
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 963 811
Garantie reçue de CFG	268 088
Garantie reçue de divers EC et assimilés	1 695 461
Garanties, cautions et avals divers reçus	261

Annexe 8.2.1 (1)
Liste des établissements secondaires d'A3C

- 42, Avenue Raymond Poincaré – 75116 PARIS
- 160/164, Boulevard Hausmann – 75008 PARIS.

Annexe 8.2.1 (2)
Liste des noms de domaine détenus par A3C

Noms de domaine

- a3c.net
- a3c.info

Annexe 8.2.1 (3)
Liste des droits aux baux et droits d'occupation ou
domiciliation des locaux d'A3C

Baux ou convention d'occupation dont A3C est titulaire

- Bail commercial A3C/PETROFRANCE en date du 29 novembre 1996 portant sur divers étages sis au 42, Avenue Raymond Poincaré – 75116 PARIS
- Convention d'hébergement A3C/CREDIT FONCIER DE France en date du 01 janvier 2004
- Convention de mise à disposition A3C/MLDC portant sur le 5ème étage d'un immeuble sis au 162-164, Boulevard Hausmann – 75008 PARIS

Annexe 8.2.1 (4)

**Détail des immobilisations incorporelles autres que le fonds de commerce d'A3C au
31 décembre 2004**

en euros	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Logiciels	2.161.879	1.844.472	317.407

Annexe 8.2.1 (5)
Détail des participations transmises par A3C
au 31 décembre 2004

SOCIETE	Nombre titres	Nombre détenus
ARION CONSEIL	2 500	2 492
ATOUT PIERRE DIVERSIFICATION	383 216	24
CAMPUS ETUDES	500	500
CICOBAIL	1 487 492	2
IMMOBILIERE TROCADERO	30 000	29 993
SCI FRANCILIA	100	1
SAS FONCIERE IMMEUBLE 1	1 850	1 850
SCI MANTELIA	100	1
SCI VALENCE	100 000	2
SOCFIM	330 000	330
GPC	1 000	1
COMELIA	100	1
VIVIER MERLE	112 705	7
PIERRE PLUS	9 698	4
COLOMIA 31	100	1
PIERRE ECUREUIL HABITAT	28 192	3
IMMO'POSTE	98 042	1
GIE CDC TGV BAIL 1 (sans capital)		1% des droits

Annexe 8.2.1(6)
Détails des valeurs mobilières de placement transmises par A3C
au 31 décembre 2004

En Euros	Valeur comptable
ECUREUIL EXPANSION	2.565.614
GEOPTIM C	1.536.575
ECUREUIL SECURIPREMIERE	410.188
ECUREUIL CAPIPREMIERE	760.983
FONSICAV	6.314.024
TOTAL	11.587.384

Annexe 8.2.4 (1)

Détail des engagements hors bilan transmis par A3C au 31 décembre 2004

Le personnel d'A3C bénéficie des prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations aux agents des filiales de la C.D.C. ; conformément à la procédure retenue, l'employeur se porte caution à hauteur du capital restant dû. Les engagements d'A3C à ce titre s'élèvent au 31 décembre 2004 à 668.314,49 €.

Par ailleurs, dans le cadre de la sous-location à Bail Écureuil d'une partie du rez-de-chaussée et du 4^{ème} étage d'un immeuble sis Paris 16^{ème} - 36 à 42, avenue Raymond Poincaré, A3C a reçu un acte de caution bancaire de la Banque Sanpaolo de 86.646,14 € correspondant à trois mois de loyers hors taxes.

Annexe 8.3.1(1)
Liste des marques et noms de domaine de CFB

Marques :

Marque	Titulaire	Type de Dépôt	Classe
Crédit Foncier Banque	Crédit Foncier Banque	dépôt national n° 96614244 en date du 5 mars 1996	36

Noms de domaine :

- www.creditfoncierbanque.com
- www.creditfoncierbanque.fr
- www.netpart.creditfoncierbanque.fr
- www.netpro.creditfoncierbanque.fr
- www.netbourse.creditfoncierbanque.fr
- www.relais.creditfoncierbanque.fr

Annexe 8.3.1(2)

Liste des droits aux baux et droits d'occupation des locaux de CFB

- Mise à disposition par le CFF de locaux sis 43 boulevard des Capucines, Paris 2^{ème}.

Annexe 8.3.1(3)

Détail des immobilisations incorporelles autres que le fonds de commerce de CFB au 31 décembre 2004

(en milliers
d'euros)

(en euros, au 31 décembre 2004)	Brut 31/12/04	Amort. Provisions	Net 31/12/04
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Concessions et droits similaires			
- Immos incorp exploitation logiciel	193		
- Certificat association des dépôts	336		
- Certificat association des titres	4		
- Immos incorp logiciel total. amortis	100		
- Amort imm. incorp. Exploit. logiciels		131	
- Logiciels en service total. amortis		99	
TOTAL	633	230	403

(en milliers d'euros)

A04716799

Annexe 8.3.1(5)
Détail des autres actifs transmis par CFB au 31 décembre 2004

(en milliers d'euros)

	2004
DEPOTS DE GARANTIE (FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS)	347
OPERATIONS SUR TITRES (GESTITRES)	9.629
OPERATIONS LIEES AUX CODEVI	11.281
OPERATIONS AVEC L'ETAT	305
OPERATIONS SUR PRIME EPARGNE-LOGEMENT	7.359
DEBITEURS DIVERS	23
TOTAL	28.944

Annexe 8.3.1(6)

Détail des comptes de régularisation actif transmis par CFB au 31 décembre 2004

(en milliers d'euros)

	2004
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	80
PRODUITS A RECEVOIR (1)	3.097
AUTRES COMPTES DE REGULARISATION	33.460
COMPTES D'ENCAISSEMENT	21.827
TOTAL	58.464

(1) dont charges refacturées à la Cie de Financement Foncier, dans le cadre du groupement de fait

1.991

Annexe 8.3.4(1)
Détail des engagements hors bilan transmis par CFB

(en milliers d'euros)

1) ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES	91.489
Dont Engagements Donnés aux Etbls du Réseau	53.180
Dont Engagements Donnés mais non mis en place	937
Dont Engagements Donnés sur prêts	6.207
Dont Engagements Donnés sur comptes à vue des Particuliers	3.975
Dont Engagements Donnés sur comptes à vue des Entreprises	27.190
 2) ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES	 48.240
Dont Cautions Immobilières (LOI HOGUET)	5.240
Dont Cautions Fiscales	644
Dont Cautions Diverses	42.356
TOTAL	139.729
 3) ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS	 NEANT
 4) ENGAGEMENTS DE GARANTIE RECUS	 140.850
Dont Garantie reçue du CFF	138.192
Dont Cautions reçues de Tiers	2.342
Dont Garantie de Nantissement reçue	316